

# L'hôpital Laval traite avec succès un cas de maladie du légionnaire

par Claude TESSIER

Le premier cas de la maladie du légionnaire vient d'être découvert dans la région de Québec. Il a aussi été traité avec succès par une équipe

médicale du centre de pneumologie de l'hôpital Laval, à Sainte-Foy.

Cette première victime, en voie de réhabilitation, est une personne âgée, un homme de 72 ans. Il pourrait avoir contracté la maladie lors de la visite

d'une tranchée creusée dans le sol, à Sainte-Anne-Beaupré, à la fin de juillet. C'est une hypothèse que l'on avance avec beaucoup de prudence cependant.

Lors de son admission à l'hôpital, au début d'août, l'homme présentait une forte fièvre (39-40), de la toux et une pneumonie. Pendant une dizaine de jours, une équipe médicale s'est penchée sur son cas en ayant beaucoup de mal à comprendre ce qui se passait. Comme il arrive dans le cas de la maladie du légionnaire, on relevait chez le malade des troubles gastro-intestinaux, des douleurs abdominales et des difficultés de comportement (discours incohérents) etc.

## Diagnostic confirmé par Atlanta

Finalement, on pensa à la maladie du légionnaire. Un traitement approprié où figure un type particulier d'antibiotique fut amorcé avec une amélioration sensible chez le patient.

Le diagnostic s'était avéré juste car, par la suite, il fut confirmé par une recherche longue et compliquée menée aux laboratoires épidémiologiques des Etats-Unis à Atlanta. Le Canada ne possède pas ce genre de laboratoire. C'est à Atlanta que sont menées les enquêtes cliniques, toxicologiques, anatomiques, bactériologiques et épidémiologiques pour les Etats-Unis.

Au Québec, quatre cas de la maladie du légionnaire ont été rapportés, vingt en Ontario, et un en Alberta. Cette maladie avait suscité beaucoup d'émoi aux Etats-Unis, en août 1976, à un congrès réunissant 4.400 légionnaires à l'hôtel Stratford Bellevue, à Philadelphie. Il y eut 221 personnes atteintes d'un mal mystérieux et 34 ont décédé.

On a vu se mettre en branle alors une des plus grandes et des plus complexes enquêtes du genre. Une bactérie encore inconnue avait fait son



Voici grossies 50.000 fois grâce à un microscope électronique les petites bactéries (elles sont cinq ici) qui sont responsables de la maladie du légionnaire.

# Fusillade et évasion des frères Renaud

MONTREAL (d'après PC) — Michel et Pierre Renaud, qui avaient été arrêtés, en février, pour le meurtre d'un policier de Montréal, se sont évadés aujourd'hui.

Les premiers rapports veulent que les deux frères se soient enfuis durant leur transport de la prison au palais de justice de la Métropole. Un garde et un autre prisonnier au moins auraient été blessés durant la fusillade qui a marqué cette évasion.

Ces deux individus étaient accusés du meurtre du policier René Vallée à (Suite à la page A2, 3e col.)

## dernière heure

**Gem** Voir pages A-13 — G-6 + G-7 Spéciaux d'automne

**CASINO**

# LE SOLEIL

**REMY BEAULIEU & ASSOCIES**  
DOCTEURS EN OPTOMETRIE  
376, du Roi, suite 308. Tél.: 624-8417  
(En haut Société des Alcools)

LIVRAISON A DOMICILE (6 JOURS) \$1.60

134 PAGES 8 CAHIERS

QUEBEC, MERCREDI 10 OCTOBRE 1979

83e ANNEE, No 240 PRIX 25¢

GASPE-PERCE-ILES-DE-LA-MADELEINE ABITIBI 45¢

## mercredi

### Les banques haussent leur taux préférentiel

page G-1



Le Soleil, André Boucher

### Les nouveaux jouets

En plus des jouets traditionnels qui reviennent à tous les ans, le perfectionnement des produits électroniques et l'influence des films de science-fiction ont produit une nouvelle génération de jouets qui plairont autant aux enfants... qu'à leurs parents.

page F-3

### Rentrée mouvementée au Parlement à Québec

Des manifestants, membres du Syndicat des fonctionnaires du Québec, ont perturbé la reprise des travaux parlementaires à l'Assemblée nationale.

page A-3

### Démission de Victor Goldbloom

Le député de D'Arcy-McGee à l'Assemblée nationale a annoncé sa démission hier, journée où le premier ministre Lévesque a annoncé la tenue d'élections partielles dans trois autres circonscriptions, le 14 novembre.

pages A-7 et B-1

## Heureusement, sommaire

### Pablo n'avait pas de collier

PARIS (AFP) — Des voyous ont attaqué, lundi après-midi, un jeune travailleur portugais dans un couloir du métro de Paris et lui ont sectionné un doigt d'un coup de couteau pour lui voler son alliance.

Secouru par des voyageurs, Pablo Rodas-Rodero, 19 ans, a été transporté à l'hôpital de la Pitié, puis transféré à l'hôpital Boucicaud où les chirurgiens ont tenté la greffe de la phalange sur le doigt mutilé.

Il avait d'abord été assailli par quatre voyous qui l'avaient frappé à coups de poing avant de lui voler son portefeuille. L'un des malfaiteurs remarquant alors que le jeune homme avait une alliance au doigt, voulut s'en emparer. Comme il n'y parvenait pas, il sortit un couteau de sa poche et sectionna l'annulaire gauche du jeune homme à la hauteur de la deuxième phalange.

Annonces classées	H-8 à H-23
Arts et spectacles	E-16 à E-19
Bandes dessinées	H-24
Bridge	H-23
Carrières et professions	G-5
Consommation	F-1 à F-3
Décès	H-25
Economie-finances	G-1 à G-4
Feuilleton	H-22
Hier et aujourd'hui	H-1 à H-5
Horoscope	H-19
Information régionale	A-4 et A-5
Monde	E-1 à E-14, F-4 à F-10
Mot mystère	H-9
Mots croisés	H-23
Où aller à Québec	E-16
Page documentaire	A-7
Patron	H-21
Pierre Champagne	A-14
Sport	C-1 à C-11
Télévision	E-17

## météo

Aujourd'hui et demain: nuageux avec quelques flocons de neige. Froid.

détails, page H-8

# Pelletier reporte son choix définitif Etude sur les deux projets du Colisée

par Denis ANGERS

Double rebondissement, hier, dans le dossier de l'agrandissement du Colisée de Québec. D'une part, le maire Jean Pelletier a renoncé à procéder immédiatement aux appels d'offres prévus à l'échéancier du projet initialement retenu par sa municipalité. D'autre part, il a révélé avoir fait appel à la firme d'ingénieurs Lavalin Inc., de Montréal, afin de

réaliser "une étude et une analyse approfondie portant sur les deux propositions d'agrandissement" du stade couvert de la capitale.

Réagissant devant le conseil au dépôt, jeudi, de l'offre de \$18,5 millions soumise par le consortium Désourdy, le maire de Québec a clairement manifesté ainsi son "intention d'aller au fond des choses". C'est pourquoi, après consultation samedi

avec les dirigeants de son administration, il a résolu de recourir aux services de Lavalin, des services que la municipalité s'est assurés pour \$30.000.

Cette étude, que le maire veut être menée en toute objectivité, portera sur "tous les aspects des deux projets", celui commandé par la ville au groupe Beaulieu, Poulin et Robitaille et celui soumis par l'équipe animée par la

Société de construction Désourdy. Lavalin aura conséquemment à aborder toute la programmation des deux dossiers, leurs facettes techniques, leurs échéanciers mêmes.

Ainsi, d'affirmer M. Pelletier hier, "nous pourrions avoir en main tous les (Suite à la page A2, 1re col.)

autre nouvelle en page A-3



Le Soleil, Jacques Deschênes

## Nordiques: les Flames sont en ville

Les Flames d'Atlanta sont arrivés hier soir à l'aéroport de Sainte-Foy en vue du premier match des Nordiques de Québec dans la Ligue nationale, ce soir, au Colisée. Ces trois joueurs sont, de gauche à droite, Jean Pronovost, Guy Chouinard, de Québec, et le gardien de but Daniel Bouchard. De

nombreuses personnalités, dont le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, assisteront au match de ce soir. Quant à ceux qui ne pourront avoir de billet pour cette rencontre historique, ils pourront voir le match à la télévision.

détails, pages C-1 et C-2

# Clark donne la priorité à la gestion économique

par Claude PAPINEAU

OTTAWA (PC) — C'est une stratégie de développement économique et l'élargissement des rôles du Parlement, qu'a proposés hier le gouvernement du premier ministre Joe Clark, à l'ouverture de la première session de la 31e législature.

Selon le texte du discours du trône qu'a lu le gouverneur général du Canada, M. Edward Schreyer, "le

relèvement du niveau de croissance économique, le rétablissement d'un climat de confiance, et la création d'emplois représentent la tâche la plus importante à entreprendre dans l'immédiat".

Le programme économique du gouvernement Clark est divisé en cinq phases et touche aussi bien les questions de relations de travail que l'expansion économique régionale.

Le gouvernement, dans son exposé de politique, ne fait qu'effleurer la question constitutionnelle, se limitant à affirmer que par la consultation et la coopération, on s'efforcera d'instaurer une nouvelle ère dans les relations fédérales-provinciales.

"C'est en bâtissant que nous renouvellerons le fédéralisme canadien", dit le discours du trône, tout en rappelant qu'après avoir changé le

climat ambiant au cours de ses premiers mois de pouvoir, le nouveau gouvernement était déjà parvenu à conclure une entente avec les provinces sur la question des loteries et à

(Suite à la page A2, 2e col.)

éditorial de Marcel Pélipin en page A-6; autres détails, pages D-1 à D-11.

La Quotidienne  
5-7-3

## L'hôpital Laval...

(Suite de la première page)

apparition. Pour l'expliquer, on a pensé à la grippe porcine alors prévue, et contre laquelle des milliers de personnes se faisaient vacciner. D'autres bactéries et virus furent évoqués, y compris un supposé micro-organisme ramené de la Lune à la suite des expéditions Apollo.

### Une course contre la montre

En janvier 1977, on isolait la bactérie qui fut nommée Legionella pneumophila. C'est une bactérie qui semble affectionner le sol mais on peut la retrouver aussi dans l'eau où elle peut vivre plus d'un an.

Même si le mode d'infestation n'est pas encore clairement démontré, il semble, dans le cas de Philadelphie, que les bactéries aient été véhiculées par le système de climatisation. Petit détail savoureux: les légionnaires infectés avaient passé la plus grande partie du congrès dans le hall d'entrée et dans le lobby de l'hôtel.

On s'est donné beaucoup de mal pour isoler la nouvelle bactérie et l'identifier. Une de ses caractéristiques était d'échapper aux techniques habituelles de coloration qui permettent d'identifier les bactéries. Pour y parvenir, il faut utiliser la technique d'impregnation à l'argent. De plus, pour faire la culture de la bactérie, il fallait une double exigence rare: cette bactérie a besoin d'un supplément de fer et d'un supplément de cystéine (un acide aminé).

Cette recherche sur la morphologie de la bactérie, sa physiologie et ses autres caractéristiques a fait remonter les chercheurs à la double hélice, la structure de la molécule qui contient le code de l'hérédité. Il a fallu six mois. C'est un exploit remarquable pour une nouvelle maladie car on y a trouvé en peu de temps, son agent étiologique, une sérologie spécifique, une identité et un traitement.

### Il y eut d'autres cas

La médecine fait maintenant un retour en arrière pour réaliser, par exemple, qu'un cas de maladie du légionnaire se serait présenté, il y a deux ans, à l'hôpital Laval mais elle n'avait pu être diagnostiquée à cause du caractère particulier de cette bactérie. En août 1965, quatre ans avant les expéditions Apollo sur la Lune, 81 malades de l'hôpital pour chronique de St-Elisabeth, à Washington, ont développé une pneumonie; 14 ont décédé; chez 17 des 23 patients, on a pu tester le sérum qui a montré une séroconversion pour le Legionella pneumophila.

L'équipe de l'hôpital Laval qui a identifié le cas québécois était composée du Dr Jacques La Forge, pneumologue à l'hôpital Laval, du Dr Mireille Thomas, résidente en pneumologie, du Dr Noël Lampron, médecin résident qui a suspecté la nouvelle maladie, et du Dr Michel Bergeron, infectiologue.

Au cours d'une entrevue, le Dr La Forge a tenu à rappeler que la maladie du légionnaire n'est pas contagieuse de personne à personne. Les personnes âgées de plus de 50 ans sont les plus susceptibles de la contracter et les hommes plus que les femmes dans une proportion de trois contre une. On traite la maladie avec des antibiotiques, notamment l'érythromycine.

Le Centre de pneumologie est déjà en mesure de faire les colorations adéquates pour identifier la bactérie. Il sera en mesure dans un avenir rapproché de faire aussi les cultures appropriées.

Une bactérie de ce genre mesure de deux à trois microns par moins d'un micron de large et ses extrémités sont effilées. Ces bactéries sont difficilement colorables, c'est pourquoi notamment elles avaient échappé à la science.

## Etude sur les...

(Suite de la première page)

éléments qui nous permettront de faire judicieusement notre choix définitif.

Ce choix ne devrait toutefois pas venir avant un minimum de trois semaines, de confier un Jean Pelletier qui a tenu à souligner qu'aucun professionnel de Québec ne participera à l'étude commandée à Lavalin.

Ce contrat-surprise est par ailleurs la preuve que la ville de Québec ne ménagera rien pour connaître toutes les facettes des deux projets d'agrandissement, selon le maire. M. Pelletier devait alors se cantonner dans le mutisme le plus complet, un mutisme qu'il entend conserver jusqu'au dépôt du rapport de Lavalin.

### Tout un monde

Ayant reconnu auparavant que le Colisée constituait un "dossier difficile", en raison du battage publicitaire qui l'entoure, M. Pelletier a tenu à remarquer que le projet Désourdy s'était avéré être bien différent de celui soumis en début d'été par le designer Yves-Paul Tremblay, pour \$8 millions. "Il y a entre les deux toute la différence du monde", d'affirmer le maire de Québec.

Par ailleurs, M. Pelletier s'est dit fort satisfait de la manière avec laquelle le gouvernement québécois avait procédé, dans le versement d'une somme additionnelle de \$5 millions, au \$7,5 millions déjà promis à la ville. Le premier ministre Lévesque a droit à ma gratitude, de dire M. Pelletier, pour avoir réglé aussi élégamment le problème de la subvention fédérale de \$5 millions.

Cette gratitude est double, d'enchaîner M. Pelletier, puisque le gouvernement provincial "paiera de façon encore meilleure que prévu initialement". Ainsi, c'est au fur et à mesure que les dépenses seront engagées par la municipalité que les fonds québécois seront versés, ce qui évitera à la cité de Champlain d'avoir à financer pour près de \$1 million en intérêts.

Soulignons enfin qu'un nouveau contrat a été accordé, par le conseil municipal, dans le cadre des travaux d'agrandissement du Colisée. Il s'agit de travaux de \$109,371 confiés à la firme Prodro Inc. et consistant dans le déplacement de l'entrée d'eau et des conduites de drainage de l'amphithéâtre actuel. "Nous n'avons pas jugé utile de suspendre l'adjudication de ce contrat, de remarquer le maire Pelletier, parce que, peu importe le projet qui sera retenu, ces travaux seront nécessaires."

## Clark donne les...

(Suite de la première page)

formuler une base de négociations avec certaines provinces à propos de la compétence des ressources minières sous-marines.

En matière sociale, le gouvernement conservateur n'annonce rien de neuf, se limitant à vouloir corriger certaines iniquités des législations existantes.

Le gouvernement respecte son engagement électoral de donner priorité à l'élargissement du libre accès à l'information gouvernementale.

**le mot du jour**

### En pleine session

Il y a trop de politique en dehors des affaires de l'Etat. On parle de la "politique de la maison" au lieu de dire la ligne de conduite, des politiques au lieu des directives... On dit que ce n'est pas notre politique au lieu de notre habitude...

Pierre BELLEAU

## Fusillade...

(Suite de la première page)

la suite d'un vol de bijoux au montant d'environ \$100,000 dans une maison de Ville Mont-Royal. Deux autres policiers avaient été blessés durant la chasse aux voleurs.

Pierre Renaud, 26 ans, avait été arrêté à San Juan, Porto Rico, avec les deux sœurs françaises, Maud et Patricia Chauvin, qui avaient été accusées de complicité après le fait dans le meurtre du policier. Michel Renaud avait été appréhendé, un peu plus tard, à San Diego, Californie.



### Des spectateurs connus

Parmi la foule rassemblée devant le parlement d'Ottawa, pour assister à l'arrivée du gouverneur général Ed Schreyer, il y avait l'ancien gouverneur général Roland Michener et sa femme. Les Michener sont ensuite entrés au parlement pour entendre la lecture du discours du trône.

## notre shetland exclusif importé d'Angleterre

Le  
**31**  
pour  
hommes

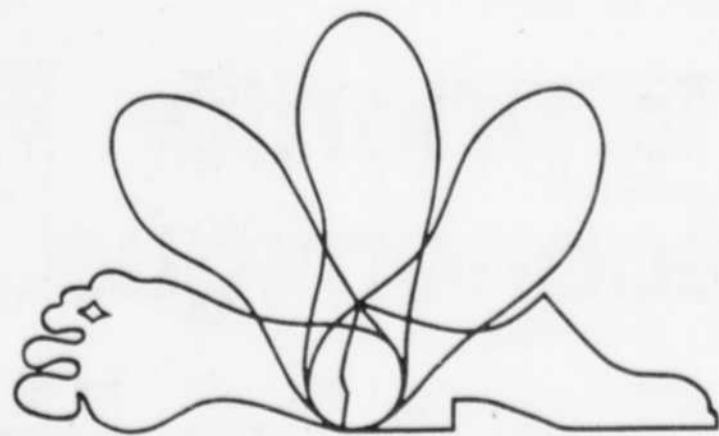


Style ras-du-cou, épaules sellier, manches raglan, tricot proportionné et, bien sûr, le plaisir de porter de l'authentique laine des Îles Shetland d'Écosse. Une discrète élégance en gris, marine, rouge, bordeaux, beige, bleu. P.M.G.T.G. Rég. \$45. \$35.95

la maison  
**simons**  
place de l'hôtel de ville / place sainte foy

# 20% de rabais sur la deuxième paire

Bien vrai! A l'achat de n'importe quelle paire de chaussures, vous obtenez 20% de rabais sur la deuxième paire achetée au prix courant. L'offre est en vigueur du lundi 1<sup>er</sup> octobre au samedi 3 novembre 1979. Hâtez-vous, c'est le temps de chausser toute la famille! Bata s'y connaît en économies!



Chaussures **Bata** s'y connaît en économies.

# Rentrée mouvementée pour les parlementaires

par J.-Jacques SAMSON

La rentrée parlementaire est toujours comparée à celle des étudiants, qu'elle suit de peu. Les membres de l'Assemblée nationale ont en quelque sorte vécu, hier, la rentrée telle qu'elle se répète dans un cegep de la basse ville de Québec: une ligne de piquetage obstruait l'entrée principale de l'édifice; les locaux étaient d'une malpropreté peu courante en raison du débrayage du personnel de l'entretien ménager et le Parlementaire (la cafétéria des élus) était fermé, aussi en raison d'une greve.

L'ex-ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Tremblay, puni par le premier ministre à la fin de septembre, devra partager un pupitre avec son collègue de Rouyn-Noranda, M. Camil Samson, à l'arrière du Salon bleu. Au moins une douzaine de députés ont d'ailleurs appris que le président de l'Assemblée nationale s'était livré au jeu de la chaise musicale et qu'ils devront se familiariser avec un nouveau voisin de banquette.

Plusieurs anciens compagnons d'armes de M. Tremblay n'ont pas semble lui garder rancune de sa démission fracassante et se sont empressés d'échanger avec lui une poignée de main. Ce fut le cas de Mme Denise Leblanc-Bantey, Jean-François Bertrand, le ministre de l'Immigration, M. Jacques Couture, les députés Gilles Grégoire, Jules Boucher, Jean-Pierre Jolivet et quelques autres. Le leader parlementaire de l'Union nationale, M. Maurice Bellemare, a affirmé avoir oublié les injures que lui avait déjà lancées M. Tremblay et lui faisait les yeux doux. Tout comme M. Gérard D. Levesque, pour le Parti libéral.

Modeste, M. Tremblay a simplement philosophé comme première intervention à l'Assemblée à l'humble titre de député de Gouin, que "parfois les petits changements politiques en annoncent de plus grands".

Dans la galerie, souriant mais sûrement un peu nostalgique, l'ex-



Rodrigue Tremblay, point de mire de cette rentrée parlementaire hors de l'ordinaire.

député de Maisonneuve, M. Robert Burns, observait ces scènes auxquelles il avait participé depuis 1970, fer de lance de la première vague des dépu-

tes péquistes autrefois moins bien accueillis sur le parquet de l'Assemblée.

Moins chanceux que Rodrigue Tremblay, l'arrivée du transfuge Claude Dubois chez les libéraux n'a été soulignée que par une salve de ses nouveaux compagnons. Tous les regards se disputaient les moindres gestes de M. Tremblay.

Le débrayage des préposés au Journal des débats a à ce point perturbé le déroulement des travaux que le président de l'Assemblée, Me Clément Richard, a demandé à chacun de ne parler qu'à son tour puisque des cadres devaient faire le travail et qu'une répétition générale lundi garantirait qu'ils réussiraient à se tirer d'affaire malgré tout.

M. Victor Goldbloom n'avait sans doute pas prévu tous ces événements puisqu'il avait choisi d'annoncer hier sa démission conditionnelle à l'Assemblée nationale et qu'il devra partager les bulletins de nouvelles, même s'il a pris tout le monde par surprise en devenant "drop-out". Pendant qu'il attirait les représentants des médias à une conférence de presse, le ministre Yves Bérubé était prisonnier de grévistes devant la porte principale de l'édifice de l'Assemblée nationale. Les services de sécurité s'agitaient. Les journalistes couraient d'un étage à l'autre.

Quelques joueurs des Nordiques, les "Amours" de Québec depuis leur adhésion à la Ligue nationale de hockey, sont venus dire leur bonjour, en compagnie de Me Guy Bertrand, félicité par son homonyme député de Vanier pour sa lutte pour la reconnaissance du français dans le hockey majeur.

Et à 18h, la plupart se sont joints au leader du gouvernement, M. Claude Charron, pour "déroyaliser" les locaux du lieutenant-gouverneur qu'il occupe maintenant, selon sa propre expression.

C'était la rentrée. Aujourd'hui, les classes reprennent.



Yves Bérubé, au moment où les agents de sécurité le sortaient de ses "mauvais draps".

## Le parlement assiégé et Yves Bérubé "séquestré"

par J.-Jacques SAMSON

Le ministre de l'Énergie et des Ressources, M. Yves Bérubé, se fera désormais un devoir d'être à l'heure et d'éviter les entrées trop remarquées...

M. Bérubé a été retenu prisonnier pendant plus de 30 minutes sous le portique de l'édifice de l'Assemblée nationale par des membres du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (SFPQ) qui manifestaient bruyamment contre la lenteur des négociations pour le renouvellement de leur contrat collectif, expiré le 30 juin 1978. M. Bérubé était coincé entre les lourdes portes de l'édifice que les syndiqués retenaient fermées à l'aide d'un filin et un essaim de fonctionnaires mécontents qui poussaient chahutaient et avaient placardé les vêtements du ministre de macarons et collants du SFPQ.

Une cinquantaine de manifestants avaient auparavant réussi à pénétrer dans l'édifice et tenaient un sit-in aux entrées des galeries des visiteurs du Salon bleu. Au sous-sol, une douzaine d'agents de l'unité d'urgence de la

Sûreté du Québec montaient la garde, sac d'équipement anti-émeute en bandoulière.

Les syndiqués ont évacué les lieux où ils s'étaient retrouvés embarrasés en échange de la possibilité pour M. Bérubé de franchir l'entrée principale. Un contingent de constables de l'Assemblée nationale ont néanmoins dû user de la force pour retenir les manifestants à l'extérieur lorsque M. Bérubé a été extirpé de sa fâcheuse position.

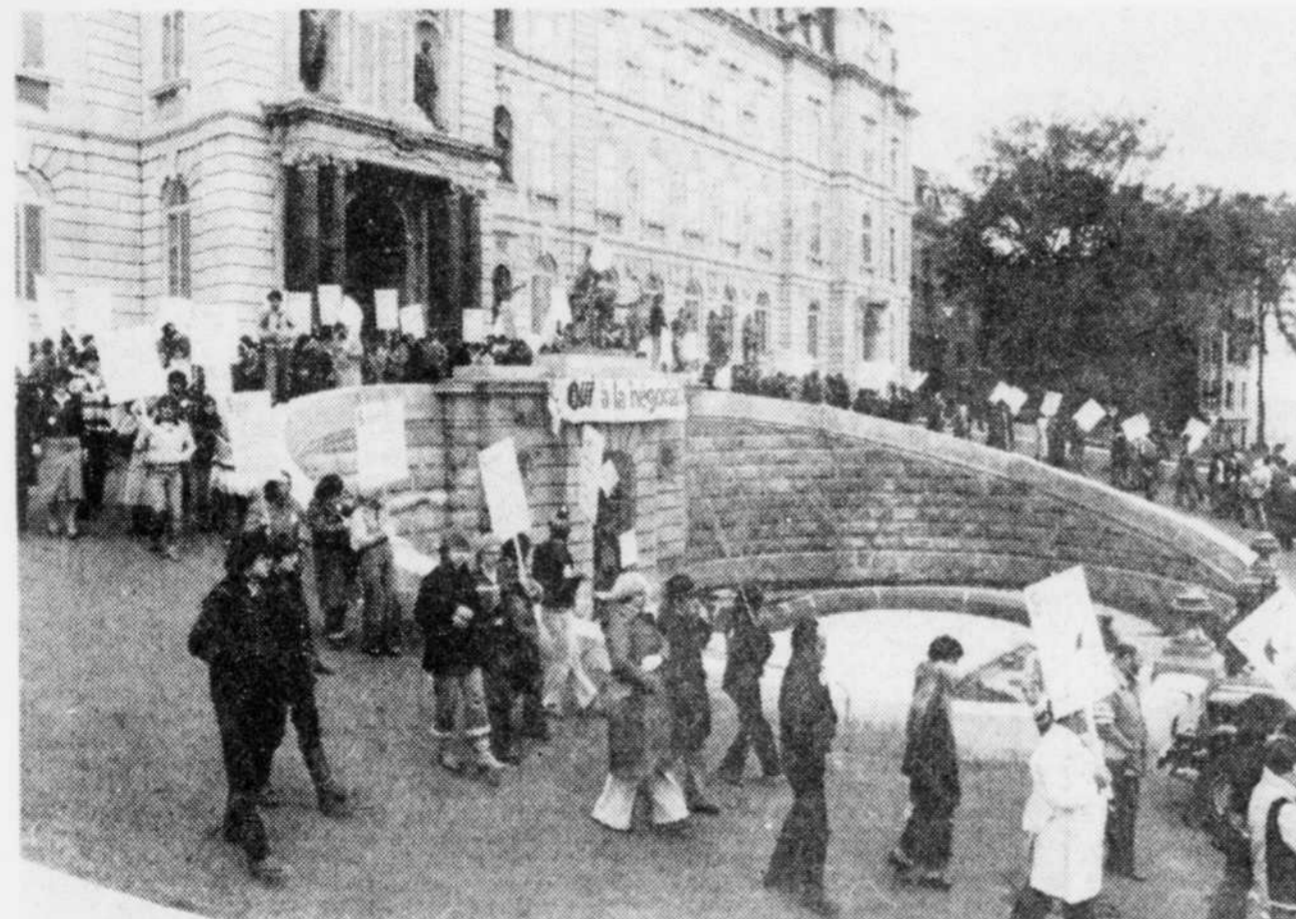
Un boyau d'arrosage a même été prestement déroulé à un certain moment, les syndiqués semblant prendre le dessus sur les agents de sécurité.

Tout au long de sa "captivité", le ministre Bérubé est demeuré calme, a évité de manifester trop énergiquement son impatience et a discuté avec les syndiqués.

Selon le président du SFPQ, M. Jean-Louis Harguindeguy, quelque 1.100 fonctionnaires étaient en greve ou en lock-out hier. Environ 400 ont manifesté devant l'Assemblée nationale.

Un carreau et un lutrin ont été brisés, quelques feux de feuilles mortes ont fait oublier les premiers flocons de neige de la saison automnale à Québec et les murs ont été ornés de la publicité du SFPQ. Les travaux sessionnels de l'Assemblée nationale ont néanmoins repris à 14h comme prévu. M. Harguindeguy a révélé au cours de la manifestation hier qu'une entente de principe était intervenue avec le président de l'Assemblée nationale pour que le personnel affecté à la transcription des débats soit au poste et qu'une commission parlementaire puisse simultanément fonctionner. Hier, des cadres ont dû faire ce travail.

M. Harguindeguy a cependant annoncé que le SFPQ accentuerait ses moyens de pression et a prédit que le gouvernement va difficilement opérer à 40 pour 100 au cours des deux prochaines semaines. M. Harguindeguy a aussi précisé que le SFPQ ne se rapprocherait pas pour autant du front commun intersyndical et qu'il n'était pas question de participer à des moyens de pression communs.



Une ligne de piquetage obstruait l'entrée principale du parlement.

Le Soleil, Jean Vallières

J.-F. Bertrand propose des arbitres

## Le débat du Colisée doit être tranché de l'extérieur

par J.-Jacques SAMSON

La Regie des installations olympiques (RIO) ou le ministre des Travaux publics pourraient servir d'arbitres dans le choix du plus avantageux projet d'agrandissement du Colisée de Québec.

Le député de Vanier à l'Assemblée nationale et président du caucus régional du Parti québécois, M. Jean-François Bertrand, a formulé cette proposition, hier, en invitant les autorités de la ville de Québec à manifester plus d'ouverture d'esprit et à confier à quelqu'un de l'extérieur les différents projets d'agrandissement déjà présentés pour obtenir des recommandations éclairées sur l'amphithéâtre à aménager.

M. Bertrand n'a carte pas non plus la possibilité d'une intervention gouvernementale plus directe dans le dossier si la ville de Québec refuse obstinément de scruter plus à fond le projet de la firme Desourdy d'un Colisée de 19.000 sièges et d'avoir recours à une firme de consultants vraiment indépendants et impartiaux pour aider à trancher le débat. Le député de Vanier a par contre insisté sur le fait qu'une telle intervention n'était pas souhaitable même si le gou-

vernement assumera environ 80 pour 100 du coût des travaux. M. Bertrand considère personnellement que le projet Desourdy présente des attraits certains et qu'il mérite d'être analysé compte tenu de la facture des travaux engagés n'est pas faite et qu'ils peuvent dépasser facilement les prévisions.

Tout comme le chef de cabinet du premier ministre l'avait affirmé récemment au SOLEIL, le gouvernement respectera les droits de genre de la ville de Québec, a soutenu M. Bertrand, mais il ajoute que le maire de Québec devrait faire la lumière sur la situation actuelle très confuse.

Le gouvernement du Québec participera pour \$12,5 millions au financement des travaux de refecton du Colisée et la RIO ou le ministre des Travaux publics accepteraient avec empressement.

croit-il, d'agir comme arbitre ou jury.

La Martinière

M. Bertrand, qui était invité à préciser les positions du caucus régional sur les principaux dossiers à l'étude, à l'occasion de la reprise des travaux parlementaires, hier, a aussi affirmé que les députés appuieraient le choix de la Pointe La Martinière comme site de construction d'une usine de liquéfaction de gaz naturel à moins que des études révèlent l'existence de dangers pour la population ou l'environnement. Une démonstration à l'évidence de dangers n'entraînerait pas l'abandon du projet mais

le choix d'une autre localisation, croit M. Bertrand.

Le député libéral de Jean-Talon, M. Jean-Claude Rivest, a pour sa part indiqué qu'une équipe de travail se penchait actuellement sur les principaux dossiers régionaux et qu'il fera connaître d'ici dix jours des prises de position sur la refecton du Musée, le dossier de l'hôpital Jeffrey Hale, la Pointe La Martinière et plusieurs autres sujets d'actualité.



Les gardes de l'Assemblée nationale ont été forcés de maîtriser ce manifestant qui tentait de forcer l'entrée principale de l'hôtel du gouvernement.

**HOLLYWOOD FLORIDE**  
Maison à vendre  
Informations:  
653-4523

**COURS DE FLEURISTE**  
Session spéciale donnée à Québec en collaboration avec L'ATELIER DE MONTRÉAL  
9634, Lojeunesse Montréal, H3L 2C8  
Renseignements: (514) 388-6557  
Permis numéro 749516. Culture paragonnelle, ministère de l'Éducation

**35, GRANDE-ALLÉE est**  
Bureaux à louer  
— Pres de Cartier  
— Édifice complètement rénové, aménagement, climatisé, stationnement disponible;  
— Plusieurs locaux disponibles au loyer mensuel variant de \$100 à \$300;  
— Service disponibles: -réceptionniste -secrétariat -photocopie  
— Déjà sur place: avocats, notaire, courtier en immobilier, agence de voyage, sociétés immobilières  
Tél.: (418) 647-3945

Le coq au poulailler:  
"Allez... faites vos oeufs!"  
Le 6/36 ne coûte qu'un dollar  
**6/36**

**NOUVEAUX MEDECINS — STE-FOY**

Edith Guilbert, m.d.

René Lesieur, m.d.

Les Docteurs Edith Guilbert et René Lesieur, tous deux diplômés de l'Université Laval en Médecine Familiale, désirent informer la population de l'ouverture de leur bureau. En effet, ils prennent la suite de la pratique du Dr. Claude Day et installent leur bureau à la **Clinique Médicale Laval "Place Laval"** 2750, Ch. Ste-Foy, suite 117 A Ste-Foy, G1V 1V6. Bureau tous les jours de la semaine de 9:00 à 21:00 h. Pour rendez-vous, tél.: 653-1048.

# québec et sa banlieue

Cap-Rouge · Sillery · Beauport · Sainte-

## dans nos régions

### Visiteurs en France

**SAINTE-MARIE** — Depuis hier matin, le consul général britannique au Canada, M. John Rich, et son attaché commercial, M. Michel Robichaud, effectuent une tournée de 3 jours dans une douzaine d'industries importantes de la Beauce et ils profiteront de leur passage dans cette région du Québec pour rencontrer les industriels et dirigeants municipaux et d'organismes lors de rencontres sociales. Le but de ces rencontres est d'évaluer les possibilités d'échanges commerciaux entre les industriels beaucerons et anglais, tant au niveau de la technique, de l'exportation, de l'importation et des échanges de brevets.

### Une injonction possible

**RIMOUSKI** — La Commission d'enquête sur l'administration municipale de Rimouski a débuté à huis clos hier après-midi, mais il se pourrait qu'elle soit suspendue des aujourd'hui, à la suite d'une procédure que les avocats de l'ex-maire Claude St-Hilaire pourraient inscrire en cour supérieure. Dès l'ouverture des audiences, M. St-Hilaire s'est présentée en compagnie de ses avocats où ceux-ci ont présenté trois requêtes: la levée du huis-clos, la possibilité de contre-interroger et de présenter ses propres témoignages. Les requêtes ayant été rejetées, M. St-Hilaire doit présenter à la cour supérieure un bref d'évocation ou une procédure en certiorari, ce qui suspendrait la tenue de l'enquête.

### Projet compromis

**RIMOUSKI** — Le directeur général de la Coopérative agricole du Bas-St-Laurent, M. Denis Cassista, a confirmé, hier, que le projet d'abattoir-charcuterie régional était sérieusement compromis et que cette situation pouvait être attribuable à des décisions politiques. Il y a trois semaines, le sous-ministre de l'Agriculture signala que selon les services techniques du ministère, ce projet était difficilement défendable, qu'il faudrait reprendre le dossier et refaire les devis en songeant à un projet plus modeste. M. Cassista a expliqué que les dirigeants de Charcuterie du Bas-St-Laurent Inc. se réuniront vendredi pour faire le point, mais qu'ils sont perplexes quant à la possibilité de réalisation.

### Radio-Québec en Gaspésie

**MATANE** — Le conseil populaire des communications de l'Est du Québec juge inacceptable les lenteurs de Radio-Québec dans son programme d'implantation en Gaspésie et dans le Témiscouata. Selon le conseil, le problème n'est pas d'ordre technique mais financier. Il demande donc au ministre des Communications, M. Denis Vaugeois, de dégager les sommes nécessaires afin que les Gaspésiens reçoivent eux aussi, un service de qualité et dans les meilleurs délais. Selon des informations recueillies auprès du comité régional de Radio-Québec, l'hypothèse la plus optimiste reporte à au moins cinq ans l'implantation de Radio-Québec dans l'Est du Québec.

### Tourisme dans Lotbinière

**SAINTE-CROIX** — La promotion du tourisme dans Lotbinière constitue une préoccupation majeure de la chambre de commerce de Sainte-Croix. Celle-ci vient de présenter une demande au ministère de l'Emploi pour obtenir \$29,680 du gouvernement fédéral pour effectuer un inventaire des ressources touristiques de chacune des municipalités du comté. La Chambre, appuyée par l'Association touristique Beauce-Appalaches, veut élaborer un schéma de développement touristique. Elle se propose également de convoquer des représentants de tous les organismes de Lotbinière, afin de mettre sur pied un comité touristique à l'échelle du comté.

### Coopérative d'habitation

**SAINTE-ETIENNE** — Après deux ans d'efforts, la Coopérative d'habitation de Saint-Etienne-de-Lauzon s'appête à accueillir ses premiers pensionnaires, les logements seront utilisés à compter de novembre. Dans cette réalisation, les dirigeants de cette coopérative ont établi que chaque locataire ne paiera pas plus que l'équivalent de 25 pour 100 du revenu familial. Les personnes qui sont admises pour occuper cet édifice de 20 logements à prix modique seront sélectionnées par le conseil d'administration et proviendront de Saint-Etienne et des localités environnantes.

## Côte de Beauport

# La grève des éboueurs est terminée

par **Gérald OUELLET**

Les Services Sanitaires Champlain Ltée, de Sainte-Foy, se portent acquiescent de la firme Service Sanitaire Leclerc Ltée, de Québec, mettant ainsi fin à la grève des huit employés de cette firme qui durait depuis le 1er octobre.

L'enlèvement des ordures ménagères reprend son cours normal dès lundi matin dans les quartiers de

Courville et de Sainte-Thérèse-de-Lisieux dans le grand Beauport, de même que dans les municipalités de Boischatel, de l'Ange-Gardien, de Sainte-Anne-de-Beaupré et de Beauport. On se rappelle qu'au cours de la grève, les autorités des différentes municipalités concernées par ce conflit avaient procédé à l'enlèvement des ordures ménagères en utilisant les services de leurs employés réguliers et leurs camions.

Rejoint par téléphone, M. Omer Malboeuf, représentant du Syndicat des teamsters de Québec, division chauffeurs et ouvriers de diverses industries, a déclaré qu'il était satisfait du dénouement du conflit car son syndicat désirait obtenir pour les huit employés de Service Sanitaire Leclerc Ltée la parité de salaires avec ceux de Les Services Sanitaires Champlain Ltée de Sainte-Foy, soit \$6,75 de l'heure pour les chauffeurs, \$6,25 de l'heure pour les aides et les clauses normatives que l'on retrouve habituellement pour ce genre de travail. On sait que les employés de Les Services

Sanitaires Champlain Ltée sont eux aussi membres du Syndicat des teamsters de Québec, division chauffeurs et ouvriers de diverses industries.

Il a été impossible d'obtenir le montant de la transaction, mais il semble que Les Services Sanitaires Champlain Ltée apporteront des modifications au nom de la firme Service Sanitaire Leclerc Ltée en plus d'apporter certaines améliorations au service lui-même. Il va de soi que les contrats intervenus avec les différentes municipalités ci-haut mentionnées seront respectés.

## Sainte-Foy: Thompson débouté en appel

par **J.-Claude RIVARD**

M. Vic Thompson qui poursuit la ville de Sainte-Foy et son ancien comptable Carol Coulombe pour plus de \$6 millions, a été débouté dans sa tentative de contester en appel une ordonnance de la cour supérieure qui l'oblige à fournir certains documents et certaines informations jugées essentielles à la défense des intimés.

Les juges François Lajoie, Laurent Belanger et Claire L. Heures-Dube (ad hoc) ont en effet maintenu la requête pour rejet d'appel logée par la ville de Sainte-Foy.

Au nom de la corporation municipale, Me Roger Pothier avait plaidé devant ces trois juges, la semaine dernière, que le recours d'appel n'existe pas, sauf rares exceptions, pour contester une ordonnance de la cour qui intime l'ordre de produire des documents et de fournir certains détails à la partie adverse. Il avait aussi plaidé que M. Thompson a, dans les faits, reconnu le bien-fondé du jugement en se disant prêt à fournir les pièces requises.

Avec son espoir d'estimer en appel, M. Thompson entendait, pour une part, contester les pouvoirs du greffier adjoint Hugues Laquerre en matière d'assermentement. Dans un jugement rendu le 25 juillet dernier, le juge

André Trottier avait décidé que M. Laquerre possédait bel et bien les pouvoirs requis, en tant que membre de la Chambre des notaires.

### La poursuite

Comme de fait, M. Thompson a déposé au greffe de la cour supérieure, les informations que lui réclame la corporation municipale de Sainte-Foy.

Tantôt, ces précisions sont des renvois aux documents produits au dossier, tantôt il s'agit d'une insistance relative à certaines allégations sur lesquelles on base la poursuite. Tantôt c'est une accusation de malice logée contre la corporation municipale qui serait seule à posséder des documents dont elle exige la production; tantôt ce sont des compléments d'information à ce qui est avancé dans les procédures, notamment en ce qui concerne les sommes réclamées, les pertes subies, les pots-de-vin versés, etc. — ce qui ne serait que des minimes.

## Plus de 760 nouveaux condominiums à Québec

par **Denis ANGERS**

Pas moins de 760 nouveaux condominiums d'habitation, répartis entre dix immeubles en comprenant 76 chacun, seront érigés sur des terrains adjacents à l'édifice La Champenoise, à l'arrière du couvent Notre-Dame de Bellevue, à Québec.

Ce projet Bellevue sera réalisé en plusieurs phases, au cours des prochaines années, par les Immeubles Jacqueline L. Boutet Inc. S'élevant sur trois et quatre étages et demi, cette série de nouveaux immeubles est évaluée à plus de \$20 millions.

Déjà, hier, la municipalité de Québec a donné le coup d'envoi officiel de ces travaux de construction en annonçant qu'elle procéderait incessamment à l'installation d'infrastructures municipales essentielles à la concrétisation du projet Bellevue. Évalués à \$420,000, ces travaux comportent

la liaison du complexe aux réseaux d'aqueduc et d'égout, la confection de rue, la pose d'éclairage extérieur et autres travaux connexes.

A cette fin, le promoteur ainsi que la Corporation Notre-Dame de Bonsecours en sont d'ailleurs arrivés à une entente avec la municipalité, entente ratifiée lors de la séance d'hier du conseil municipal. En vertu de celle-ci, les terrains nécessaires à l'exécution de ces travaux préliminaires sont cédés à la ville. En outre, le promoteur s'y engage à rembourser à la municipalité les \$420,000 investis, à raison de 10 pour 100 dès le début des travaux et le reste, sur une période de trois ans. De se rejouer hier le maire Jean Pelletier, ce vaste projet de construction respectera en tous points le récent règlement de zonage du quartier Montcalm tout en contribuant, sans heurt, à la densification de la trame urbaine de la haute ville de Québec.

## Démolition de vieux entrepôts rue Petit-Champlain à Québec

par **Denis ANGERS**

Menaçant ruine depuis des années, les vieux entrepôts des 56, 58, 60 et 62 rue Petit-Champlain, à Québec, seront finalement démolis pour faire place à un parc de verdure destiné à la population de ce coin de ville transfigurée.

Cet emplacement de quelque 10,000 pieds carrés, la ville de Québec l'a acquis hier des promoteurs du projet Petit-Champlain, les Placements R.D.P. Inc., pour la somme de \$50,000. Des cet automne, elle mettra la hache dans la série de hangars branlants aux toiles rouillées, qui constituaient un danger permanent d'incendie pour le voisinage.

Dans un second temps, au printemps 1980, la municipalité y aménagera un petit parc, avec bancs et massifs d'arbres.

Cette acquisition met du coup un terme à une longue procédure d'expropriation que les autorités municipales avaient entreprise contre le propriétaire précédent de cet ensemble immobilier, M. Gilles Verreault. C'est d'ailleurs suite à la vente qu'a conclue celui-ci avec les Placements R.D.P. que la municipalité a pu se porter acquies-

reur de l'ensemble, les promoteurs du Petit-Champlain servant en quelque sorte d'intermédiaires.

En rendant publique cette transaction, hier, le maire Pelletier a d'ailleurs souligné l'effort remarquable qu'ont entrepris les gens du Petit-Champlain pour donner un visage nouveau à cette partie de la ville. De constater M. Pelletier, ils l'auront certes bien mérité, leur petit coin de verdure.

### Lutte à la décrépitude

Par ailleurs, la cité de Champlain se dotera bientôt d'un tout nouveau programme d'assainissement des bâtiments incendiés qui, trop souvent, viennent enlaidir les vieux quartiers de la ville.

Ce programme fait suite à un récent relevé municipal selon lequel il y a eu pas moins de 178 cas d'incendie à Québec, depuis 1976. Qui pis est, dans 22 de ces cas, les bâtiments ravagés par les flammes furent carrément abandonnés par leur propriétaire, ce qui constitue une disgrâce pour l'environnement physique.

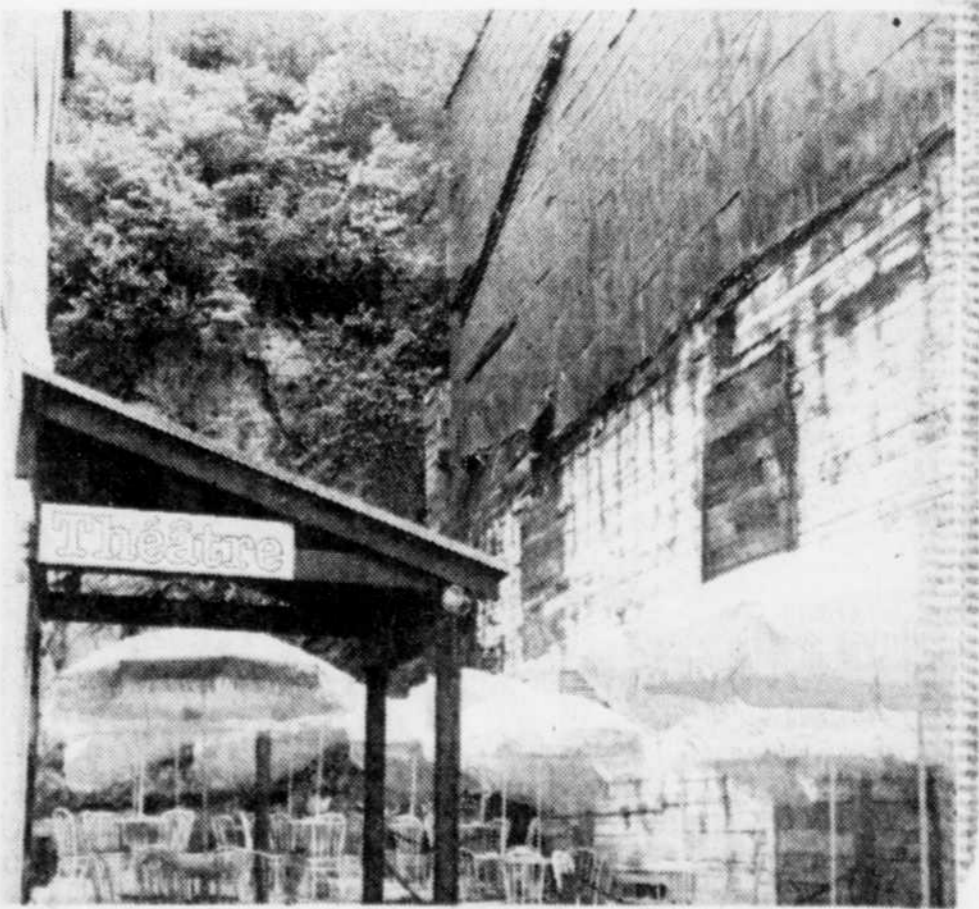
Pour remédier à cette situation jugée intolérable, la division Environnement et Salubrité de la municipalité aura donc incessamment

mandat pour inspecter, démolir ou réparer ces immeubles incendiés. La division devra également veiller à ce que les travaux soient effectués de façon sûre et saine et à la sécurité publique, contribuant ainsi à améliorer le voisinage des citoyens qui ont à vivre à proximité de lieux d'incendies récents.

### Les feux du Vieux-Québec

Parlant incendies, cinq immeubles jadis la proie des flammes situés dans le Vieux-Québec seront restaurés au cours de l'automne, grâce à l'octroi d'une subvention gouvernementale de \$1 million. Acquis par la municipalité au début de 1979, ces édifices occupent les numéros civiques suivants: 52 côté du Palais, 22 et 24 rue Saint-Flavien ainsi que 873 et 875 rue Saint-Vallier. Dans tous les cas, la ville de Québec agira comme maître d'œuvre, le recours aux appels d'offres s'étant révélé de 20 à 40 pour 100 plus onéreux que prévu.

La reconstruction de ces cinq premiers édifices, choisis à partir d'une liste de 22 endroits établis conjointement par la ville, la Société d'habitation du Québec et le ministère des Affaires culturelles, devrait être chose faite d'ici le mois de février 1980.



La photo montre une partie des entrepôts qui seront démolis.

Le Soleil, Roland Marcoux



**J. Paul Fortin**  
Place Québec Place Laurier

Foy · Charlesbourg · Loretteville · L'Ancienne-Lorette · Lac-Saint-Charles · Lac Beauport · Saint-Emile · Stoneham

## Taxes rétroactives à Val-Bélair

# Appel recommandé contre un jugement

par Gilles OUELLET

VAL-BÉLAIR — Le procureur d'un groupe de citoyens de Val-Bélair, Me Michel-C. Bernier, recommande aux contribuables de cette municipalité, de même qu'à tous ceux que le sujet

intéresse, d'en appeler d'un jugement qui force des propriétaires de Val-Bélair de payer pour quelque \$302,000 en taxes foncières imposées rétroactivement pour les années 1973 à 1976.

En rejetant ces jours derniers une

requête déposée il y a plus de deux ans en vue de faire casser le rôle de perception municipal de Val-Bélair, le juge Gérard Corriveau, de la cour supérieure, oblige environ 1.500 contribuables à verser des sommes variant entre \$50 et \$8.000.

Dans une lettre adressée au SOLEIL pour faire connaître ses commentaires, Me Bernier s'est dit content d'apprendre que le jugement dans cette cause a été rendu, mais se déclare par contre très déçu du résultat du jugement.

Me Bernier a affirmé, hier, que le volumineux dossier de plus de 200 pages sur lequel il a appuyé son argumentation comportait au moins sept points dont chacun à lui seul aurait été suffisant pour faire casser le rôle de perception.

Au nombre des motifs pouvant servir à la cassation de ce rôle de perception de taxe, Me Bernier soutient qu'aucun règlement spécifique n'autorisait le prélèvement ou la perception des taxes prévues par le rôle de perception de décembre 1976.

Dans ces circonstances, compte

tenu du jugement rendu, il ne fait pas l'ombre d'un doute que je conseillerai à tous les intéressés, de près ou de loin, de porter la cause devant la Cour d'appel. Quand je parle des intéressés de près, je fais allusion aux requérants eux-mêmes, aux contribuables affectés et aux membres en général du comité de citoyens; les intéressés de loin, ce peut être des comités de citoyens ou des contribuables de d'autres municipalités qui ont ou auront à faire face à des problèmes similaires de taxation rétroactive», écrit Me Bernier.

conclut le procureur du comité des citoyens de Val-Bélair.

Le maire de Val-Bélair, M. Yvan Dubé, lui-même au nombre de la quinzaine de citoyens qui ont porté la cause devant les tribunaux en 1977, s'est dit bien déçu par ce jugement et il déplore que M. Corriveau ne précise pas ses appuis juridiques pour en arriver à un pareil jugement. «Le juge ne motive pas sa décision», a affirmé M. Dubé au SOLEIL, hier. Le maire a promis des rebondissement pour les prochains jours dans ce dossier.

Les dirigeants municipaux de Val-Bélair auraient décidé, à la fin de 1976, d'imposer rétroactivement des taxes en se fondant sur un rôle de perception qui fut par la suite contesté devant les tribunaux; le juge Corriveau vient de donner raison à la municipalité.

## Rues Frenette et Marcel

# Sainte-Foy modifie les règles du jeu

par Vincent CLICHE

Le conseil municipal de Sainte-Foy a accepté, hier soir, des modifications au plan d'ensemble définitif de construction dans les rues Frenette et Marcel, quartier Laurentien, afin de permettre au promoteur, Habitat mon Pays Inc., d'augmenter la densité d'habitation dans ce secteur.

Le conseil municipal s'était réuni en assemblée spéciale pour étudier ce seul sujet, afin de donner la possibilité au promoteur, comme l'a dit le conseiller Jacques Bureau, de rencontrer des engagements financiers très importants et de commencer la construction avant les grands froids.

Deux des quelques rares contribuables présents à cette assemblée ont cependant posé de nombreuses questions au conseiller Bureau.

Selon M. Albert Racine, qui demeure dans ce secteur, la population a été mal informée lorsque le conseil de ville a adopté un amendement au zonage, le 20 août dernier, pour permettre la construction d'habitations bifamiliales et trifamiliales sur les rues Frenette et Marcel.

Selon lui, la population ne savait pas que le nombre de logements augmenterait et pensait que seule la forme des constructions changerait.

Le conseiller Bureau s'était replié derrière l'approbation par la population du règlement de zonage pour qualifier les modifications au plan d'ensemble définitif, de geste simplement administratif.

Quant à Mme Andrée P. Boucher, elle a cherché à savoir de M. Bureau quel était l'accroissement de la densité d'habitation entre le premier plan d'ensemble, adopté en 1976, et le plan modifié et révisé depuis ce temps jusqu'à son adoption hier soir.

Le conseiller Bureau n'a pu donner ces renseignements, se limitant à dire que la densité de population avec les changements approuvés était de 9,3 logements à l'acre. M. Bureau a ajouté que ces renseignements n'étaient pas importants. Le conseil a donc approuvé des modifications à un plan sans même chercher à connaître les résultats sur la densité de population dans un secteur.



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve

## Inauguration

Le ministre des Affaires municipales du Québec, M. Guy Tardif, a inauguré, hier, la Résidence Bergerville, maison pour personnes retraitées, située sur la rue Assomption, à Sillery. Actuellement, plus de 65 locataires sont installés à cette résidence et, d'ici un mois, une quarantaine d'autres locataires viendront s'ajouter pour remplir à capacité les 101 appartements de cette nouvelle résidence. L'administration de la résidence a été confiée à l'Office municipal d'habitation de Sillery, dont le président, M. Gérard Tobin, était présent à l'inauguration, en compagnie du maire, M. Charles-A. Blais.

# Projet de garderie pour le nord de Charlesbourg

par Gilles OUELLET

NOTRE-DAME-DES-LAURENTIDES — Une vingtaine de citoyens des quartiers Orsainville et Notre-Dame-des-Laurentides ont convenu, hier soir, de se rencontrer à nouveau dans trois mois afin de faire le point sur un projet de garderie communautaire pour le secteur nord de Charlesbourg métropolitain.

Les participants à une soirée d'information organisée par un groupe de parents se sont inspirés du travail accompli à la garderie 'La Chanterelle', de Charlesbourg, et ont jeté les bases de sept comités devant constituer le comité provisoire de la future garderie.

Mais d'abord, les organisateurs de la réunion qui se tenait à l'école polyvalente de Notre-Dame-des-Laurentides ont mal dissimulé leur déception devant la faible participation des citoyens: 20 réponses alors que 5.200 invitations furent lancées par le biais des enfants et par les

média d'information.

Un animateur communautaire engagé dans ce projet, M. Louis Blanchet, a évoqué différentes raisons pour expliquer cette faible participation, dont le fait que plusieurs personnes ont abandonné de travailler dans des projets de garderies à cause des insurmontables problèmes de locaux.

Les personnes présentes à la réunion ont toutes convenu de la nécessité de doter ce secteur d'une garderie puisque constitué par Orsainville, Notre-Dame-des-Laurentides, Lac Beauport, Lac St-Charles, Lac Delage et Stoneham, il compte 3.550 enfants de moins de cinq ans sur une population de 36.000 habitants.

Des responsables de 'La Chanterelle' ont expliqué le cheminement qui a permis l'ouverture de cette garderie, le 28 novembre 1977, à Charlesbourg; incidemment, cette garderie devait ouvrir ses portes à Orsainville mais a dû être située à Charlesbourg pour une question de disponibi-

lité de locaux. Cette garderie accueille 30 enfants et emploie six personnes.

Les participants à la réunion de Notre-Dame-des-Laurentides ont décidé de suivre le 'Guide pour l'élaboration d'un projet d'une garderie' du ministère des Affaires sociales et ont formé des comités sous les titres suivants: local, pédagogie, achat et équipement, statut juridique et règlements, finance, rédaction du projet et publicité.

Au cours des prochaines semaines, les personnes intéressées inviteront d'autres citoyens à rejoindre les rangs et s'appliqueront à rencontrer les exigences gouvernementales pour l'implantation d'une garderie. Ces exigences doivent être remplies pour toucher les subventions totalisant \$32.000 attribuées pour le démarrage d'une nouvelle garderie.

Pour obtenir plus d'informations sur ce projet, les personnes des quartiers visés peuvent communiquer avec M. Louis Blanchet, au numéro 849-5980.

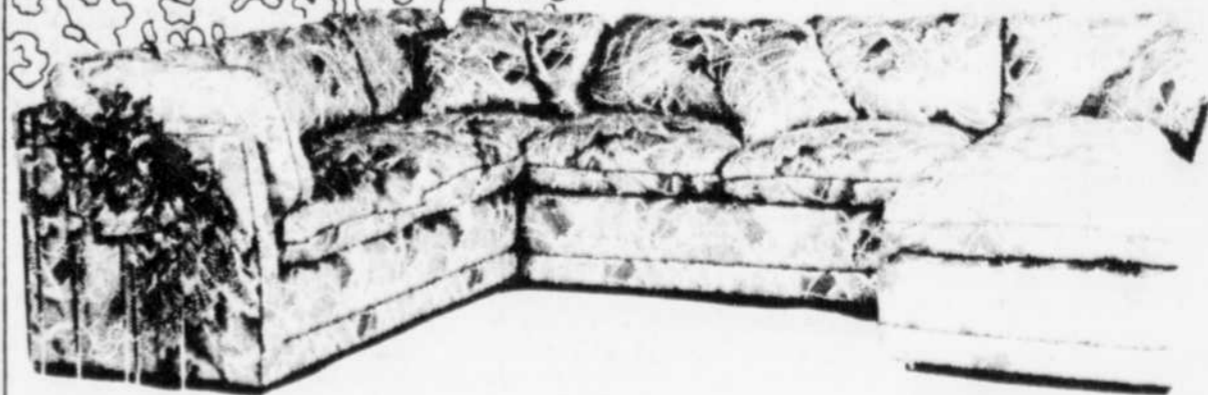


## Le Confort en liberté

Salon de conception classique, garni de matelassé contemporain, d'un confort éprouvé. Il s'accordera à tout intérieur.

Les cinq places \$1480.00

La chaise longue et le tabouret en sus



LA GALERIE DU MEUBLE ET ROCHE-BOBOIS

18, rue Courcellette Québec Tél.: 681-0171





**Une approche personnelle au transport en commun**

**La carte d'abonnement de la C.T.C.U.Q.**

- Elle vous identifie et vous donne droit aux économies que confèrent les laissez-passer dont elle est indissociable.
- Elle comporte votre photo, votre signature et votre identification numérique.
- Vous pouvez l'obtenir, pour \$2.00, après présentation de vos pièces d'identité et séance de photo, à cet unique endroit:

**Bureau des services à la clientèle de la C.T.C.U.Q.**  
338, de la Couronne  
(Place Jacques-Cartier)

entre 9 et 17h - le lundi, mardi, mercredi et samedi  
entre 9 et 21h - le jeudi et vendredi

Valide en tout temps, la carte d'abonnement personnelle de la C.T.C.U.Q. rend plus facile l'accès au transport en commun à tarif réduit.

La présentation de cette carte est nécessaire pour l'obtention de tout laissez-passer. Hâtez-vous de vous la procurer, si vous ne l'avez déjà, ou si vous l'avez égarée.

Pour renseignements téléphoniques:  
Services à la clientèle 627-2511 de 7 à 21h30.



**C'EST PARTI pour du bon**

# éditorial

LE SOLEIL

Président du conseil et Éditeur:  
Jacques-O. Francoeur

Président et directeur général:  
Paul-A. Audet

Vice-président et trésorier:  
Charles-A. Poulin

Rédacteur en chef et Éditeur adjoint:  
Claude Beauchamp

Directeur de l'information:  
Claude Masson

Directeur de l'édition:  
Marcel Pélain

## Un discours du trône prudent

D'habitude rédigés en termes généraux et flatteurs pour l'équipe ministérielle, les discours du trône sont rarement très utiles pour fournir une indication concrète du contenu des lois qui seront soumises aux chambres. Entre l'exposé général des intentions gouvernementales et le dépôt des projets de loi, il s'écoule en effet de longs délais ou encore des modifications profondes interviennent dans la politique gouvernementale.

Le discours du trône lu hier à Ottawa n'échappe pas entièrement à cette tradition. On y retrouve une foule d'expressions traditionnelles destinées à projeter l'image d'un gouvernement soucieux de ne pratiquer que la vertu. Il diffère cependant des autres en ce sens qu'il constitue le premier document officiel d'un nouveau gouvernement, dont on connaît encore mal et les convictions profondes et les objectifs immédiats.

Le document révèle le souci du gouvernement d'éviter les confrontations traditionnelles avec les provinces. C'est peut-être l'élément le plus important de ce message. Le gouvernement veut instaurer une nouvelle ère dans les relations fédérales-provinciales, fondée sur la coopération et la consultation.

Ces vœux ont souvent été exprimés par d'autres gouvernements, mais dans le cas de l'équipe Clark, le souci d'éviter les accrochages

systématiques paraît l'emporter sur le goût d'imprimer au pays une orientation concoctée à Ottawa seulement. Il est significatif en effet que le gouvernement n'ait point exprimé le vœu traditionnel de rapatrier la constitution et de compléter la réforme constitutionnelle. Il n'a pas été question non plus du référendum qui se tiendra au Québec, ni de la part qu'entend prendre M. Clark dans ce débat.

Il n'est aucunement fait allusion non plus aux mesures touchant le bilinguisme et l'application pratique de la Loi des langues officielles dans la fonction publique, deux thèmes qui revenaient sans cesse dans les documents libéraux.

Le discours évoque par contre la nécessité de renforcer les identités régionales et fait écho à la diversité des cultures qui se côtoient au pays, indiquant peut-être que l'accent sera davantage mis sur le multiculturalisme que sur le bilinguisme.

La réforme la plus stimulante contenue dans le discours touche le renforcement des comités parlementaires, dont le mandat sera élargi et dont les membres jouiront de pouvoirs plus précis. Cette modification du processus législatif accroît les responsabilités du simple député et permet l'examen plus serré des politiques gouvernementales, d'autant mieux qu'une loi facilitant l'accès à l'information

publique doit être prioritairement débattue dès cette session.

Quant au reste, le discours ne contient aucun élément qui n'ait déjà fait l'objet de plusieurs discours du premier ministre pendant la campagne électorale, qu'il s'agisse du programme de réduction des dépenses, de la diminution des effectifs de la fonction publique, de la vente de certaines compagnies de la couronne ou de la limitation de la dépense d'énergie.

Le gouvernement se contente de répéter en termes élégants ses engagements électoraux, sans guère préciser ni quand ni comment il s'y prendra.

Tant sur le plan économique que constitutionnel, les objectifs du gouvernement demeurent vagues. Hormis l'engagement de consulter davantage et de cultiver un climat de coopération, le discours ne précise aucunement les étapes qu'entend suivre le gouvernement pour relancer la discussion constitutionnelle sur une nouvelle base. A-t-on carrément opté pour la mise en veilleuse du débat jusqu'au lendemain du référendum québécois? Tout l'indique, mais M. Clark pousse la prudence jusqu'à ignorer complètement la question.

Quant au dossier économique, il préoccupe certes le gouvernement, mais pas au point de faire l'objet de propositions précises, à l'except-

tion d'un engagement à réviser l'ensemble des programmes sociaux. Quant aux mesures pour freiner l'inflation, relancer l'emploi, réduire l'endettement ou mieux répartir la prospérité, elles font tout au plus l'objet d'une mention en passant, sans que le public ne sache s'il y aura, dans ce domaine névralgique, beaucoup d'innovations par rapport aux mesures appliquées par l'ancien gouvernement.

L'engagement de maintenir l'emploi dans les chantiers maritimes, en renforçant la flotte marchande canadienne, de même que le rôle accru promis au ministère de l'Expansion économique régionale, sont par ailleurs des nouvelles rassurantes pour le Québec et l'Est du Canada de façon générale.

Dans l'ensemble, il s'agit d'un document qui reflète la position minoritaire du gouvernement en Chambre et l'extrême prudence que dicte une situation économique dont on n'a pas encore identifié toutes les faiblesses.

De toute évidence, M. Clark veut éviter de susciter trop d'espoirs avant de bien connaître à l'avance sa marge de manoeuvre et sa capacité de faire légiférer un Parlement où ses adversaires dominent en nombre. Il gagne ainsi quelques semaines de répit. Mais dès le dépôt du budget, il ne pourra plus se défilier.

Marcel PÉPAIN

## Reprise terne à Québec

N'eut été de l'annonce surprise du député libéral Victor C. Goldbloom d'abandonner la vie politique, hier, la reprise de la session à l'Assemblée nationale du Québec aurait sans contredit versé dans une routine plutôt inusitée chez des parlementaires qui n'ont pas croisé le fer depuis presque quatre mois.

Le Dr Goldbloom, l'homme au sourire et à l'accent pittoresques, ne créera pas un trou béant à l'Assemblée puisqu'il se faisait plutôt silencieux depuis l'élection de M. Claude Ryan à la tête du Parti libéral du Québec. Le représentant de D'Arcy McGee, on le sait, avait appuyé la candidature de M. Raymond Garneau au printemps de 1978.

Qu'il se taise une fois de plus ou qu'il réfute une telle argumentation, plusieurs observateurs verront dans son départ la très grande difficulté de penser de vieilles plaies entre "ryanistes" et "garnistes". M. Goldbloom n'avait pas pardonné au candidat Ryan, en 1978, d'avoir appuyé le Parti québécois plutôt que le gouvernement Bourassa dans cet éditorial du "Devoir", peu avant le 15 novembre 1976.

La communauté anglophone de Montréal perd donc un fidèle et distingué représentant à Québec. Mais comme politique et ex-

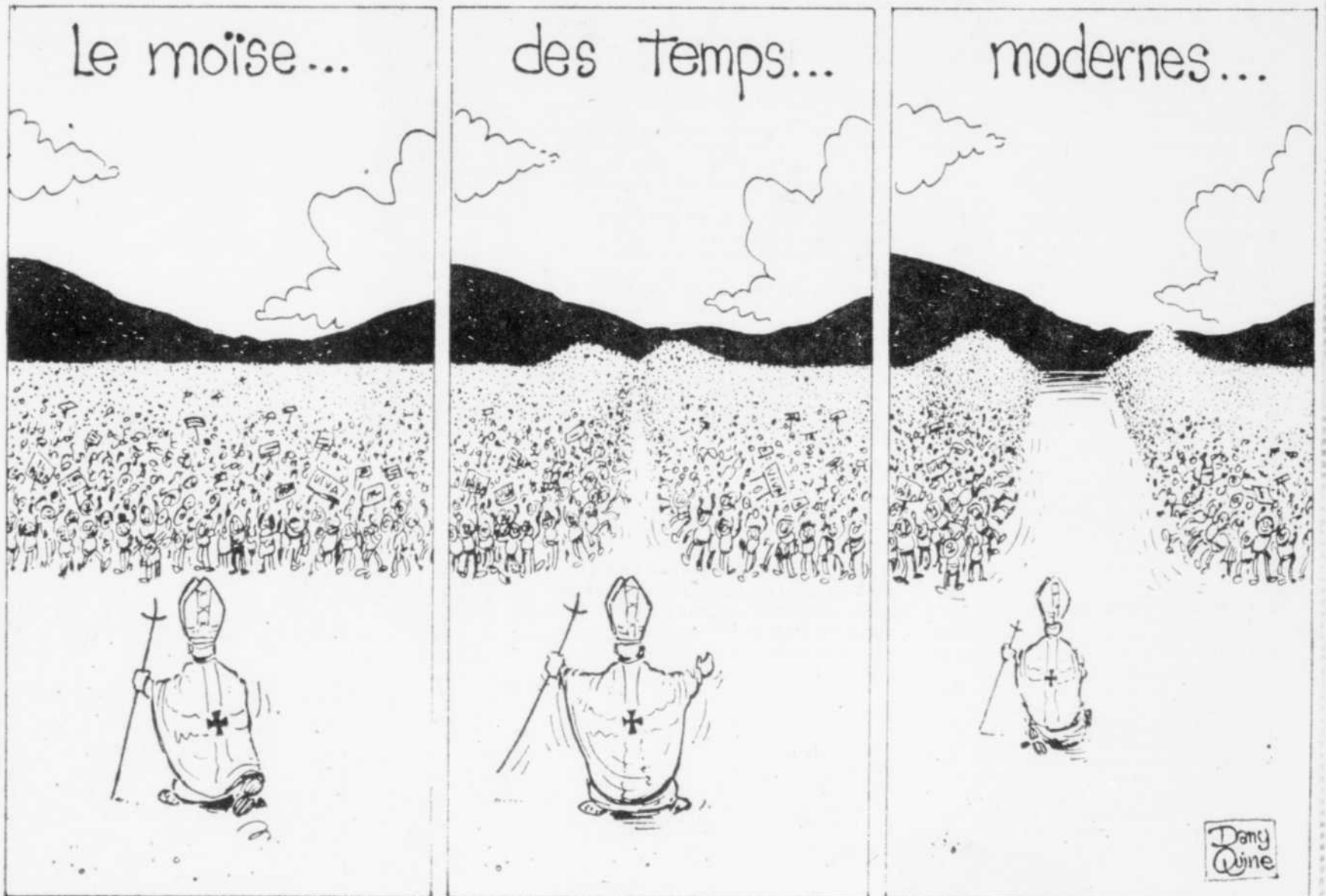
ministre des Affaires municipales et de l'Environnement, de 1970 à 1976, lui prêter un brio ou un charisme exceptionnels serait bien loin de la vérité. Il laisse plutôt l'image d'un politicien besogneux mais timide et terne.

L'annonce de son départ éventuel coïncide avec celle, faite le matin même, de la tenue des partielles dans Beauce-Sud, Prévost et Maisonneuve, le 14 novembre. D'Arcy McGee restera sans doute un château fort libéral malgré la défection de son député. Les ministériels pourront se compter chanceux, somme toute, s'ils conservent le seul bastion de Maisonneuve.

La conjoncture actuelle et l'humeur populaire sont telles qu'on a l'impression que le parti de M. Ryan, grâce au handicap des péquistes sur la souveraineté-association, peut se permettre de tuer le temps en attendant que le pouvoir lui tombe du ciel.

La "période de questions" manquait de vigueur, hier. La grogne regnait à l'extérieur du Parlement mais l'Opposition laissait des ministres cabotiner, disant ne pouvoir "épiloguer sur des malheurs qui ne sont pas encore arrivés" (sic). Bonnes gens, attendez que les malheurs arrivent dans les secteurs public et parapublic!

Jacques DUMAIS



## point de vue

### Le chassé-croisé des candidatures

par Joseph KRAFT

WASHINGTON (Field Newspaper Syndicate) — Quel que soit son impact chez les Démocrates, la semi-candidature du sénateur Kennedy brouille les cartes dans la lutte pour la candidature républicaine; elle jette une ombre sur Ronald Reagan. Elle décuple cependant les chances pour Howard Baker et John Connally et elle suscite encore d'autres possibilités.

Jusqu'à présent, le gouverneur Reagan semblait avoir tout pour lui. Son nom était connu et il avait une organisation et une stratégie qui masquaient son petit côté vulnérable: sa réputation d'ultra-conservateur.

Le plus important, les sondages le plaçaient en position de balayer Jimmy Carter. Vu que la perspective de la victoire est déterminante, dominer le président du pays tendait à rendre la position de Reagan plus solide. Il n'était pas seulement le chou-chou des Républicains, mais il ne leur cassait pas la tête et il n'y avait pas de

raisons de lui mettre des adversaires.

Mais dans une course contre Kennedy, Reagan arrive deuxième. La perspective d'une défaite avec Reagan soulève inévitablement des questions dans l'esprit des organisateurs et des électeurs républicains, notamment sur sa capacité de gagner le vote des modérés. Aussi les chances de Reagan de gagner l'investiture républicaine s'affaiblissent-elles en ce qui a trait à la force du courant en sa faveur!

Bien sûr, Kennedy l'emporte sur tous les autres républicains dans ces sondages. Robert Teeter, l'enquêteur astucieux du Michigan, qui a travaillé avec les deux derniers présidents républicains, déclare que si l'on fait allusion à la perspective d'une campagne Kennedy, "nombre de républicains se comportent comme s'ils venaient d'entendre dire qu'un raz de marée approchait du rivage. Ils courent se mettre à l'abri."

S'il en est ainsi, Reagan pourrait encore gagner l'investiture par défaut. Comme Barry Goldwater en 1964, il recevrait

l'onction sacrée comme un gentil garçon qui a bien servi le parti et pourrait facilement se sacrifier pour une cause perdue.

#### Deux bons "chevaux"

Mais la perspective d'une guerre civile dans les rangs du Parti démocrate vient détruire cet effet de raz de marée imminent. Surtout depuis qu'un couple de candidats républicains sont capables de faire beaucoup mieux que Reagan contre un Kennedy.

Le sénateur Baker, leader de la minorité, du Tennessee, en est un. A l'heure actuelle, il traîne derrière Reagan dans les sondages par une marge d'environ 2 à 1 ou 45 à 22 pour 100. En dépit d'un manque d'organisation, de la pression des fonctions qu'il occupe au Sénat et des difficultés de lancer sa campagne, Baker prend de la force régulièrement.

La raison, c'est qu'il a peu de faiblesses évidentes. Il n'est pas seulement intelligent, expérimenté et bon à la TV, mais c'est un modéré authentique. Il est donc un point de ralliement naturel pour l'Opposition contre un chef de peloton.

Cet avantage augmente, si Kennedy devient candidat. Le grand nombre d'électeurs anti-Kennedy, pour une raison ou pour une autre, ne trouveraient pas de barrières infranchissables pour suivre le chemin de Baker. Au contraire, venant d'un Etat-frontière, il est particulièrement bien placé pour attirer les électeurs du Sud et du Midwest qui nourrissent des sentiments anti-Kennedy.

Quant au gouverneur Connally, du Texas, s'il impressionne les hommes d'affaires et beaucoup de gens de la presse et de la télévision, il n'a pas réussi jusqu'ici à se gagner l'affection des électeurs républicains. Les sondages montrent qu'il ne recueille constamment qu'environ la moitié des partisans de Baker, environ 10 pour 100. Mais une candidature Kennedy pourrait permettre à Connally de réussir ce qu'il n'a pas encore pu par lui-même, son lancement.

#### Un magnétisme personnel

Seul Connally a le magnétisme personnel susceptible de faire la lutte aux qualités de vedette de Kennedy. Il est le plus fort avec précisément ces électeurs qui sont le plus en-

clins à détester Kennedy: les démocrates conservateurs du Sud. De plus, sa plus grande faiblesse (le Watergate et l'image du vire-capot) tend à être éclipsée par Chappaquiddick. Comme le disait un homme de l'organisation de Connally: "Une candidature Kennedy efface la dimension honnêteté".

La seule possibilité que Reagan puisse être stoppé de toute manière augmente les espoirs de tous les autres républicains dans la course. Des gens parlent du général Alexander Haig, même s'il a hérité du Vietnam et du Watergate. Le plus noir des chevaux noirs, tel John Anderson, le distingué membre de la Chambre des représentants de l'Illinois, aux qualités morales et intellectuelles vraiment étonnantes, a même une chance.

Mais la perspective, de loin la plus probable, est le retour au tableau du nom de Gerald Ford. L'ex-président a dit à des amis que, si Reagan gagnait les primaires du New Hampshire par plus de 35 pour 100 du vote, il aurait l'investiture républicaine. Mais M. Ford a aussi ajouté que, si la marge de Reagan était plus mince, toute la course républicaine devrait être réévaluée.

## revue de presse

### Les problèmes des Postes

Bien que le fait d'être transformé en une société d'Etat ne soit pas nécessairement une garantie que la distribution du courrier et les nombreux autres problèmes qui affligent le système seront corrigés, on peut espérer que n'importe quel changement rendra ce service beaucoup plus efficace, et pourrait peut-être améliorer l'image que le service des postes s'est méritée, particulièrement depuis quelques années.

Actuellement, le service des postes, dans la plupart des régions, est désorganisé par suite de luttes syndicales continues, d'impasses contractuelles, et le moins qu'on puisse dire, c'est que le système de livraison au public est loin d'être efficace. Il est temps qu'on modifie le système.

Le projet de loi en vue de cette réorganisation est tombé dans le néant quand le Parlement a été dissout, avant les élections du 22 mai. Le nouveau gouvernement devra le ramener sous peu, une fois la session commencée, sous peine de voir le pays, une fois de plus, menacé par la grève des employés postaux, particulièrement le personnel de l'intérieur, qui n'a pas encore de contrat.

Le public n'a que faire de ces disputes constantes et de nouvelles interruptions de service.

The Simcoe Reformer



Photo: Léonce Gaudreault

Dans une manufacture de vêtements, le candidat péquiste se sent chez lui. On le voit ici en compagnie de M. Gaëtan Champagne, gérant des Chemises Saint-Martin, serrant la main d'une employée.

## La Beauce en campagne électorale



Léonce Gaudreault

Notre reporter s'est rendu la semaine dernière dans le comté de Beauce-sud. On y choisira le 14 novembre prochain le successeur de Fabien Roy à l'Assemblée nationale. Il décrit ici la campagne qui s'amorce.

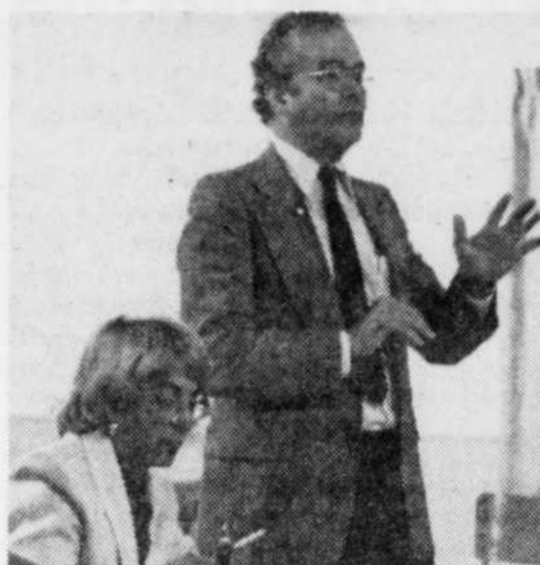


Photo: Léonce Gaudreault

Le candidat libéral explique à ses organisateurs, à Saint-Zacharie, l'importance du porte à porte. Près de lui, Rachele Régimbald de son comité d'organisation.

# On s'arrache l'héritage de Fabien Roy

Pendant que Raymond Boisvert bat systématiquement la campagne beauceronne à la recherche de précieux électeurs, Hermann Mathieu, lui, paraissait encore consacrer la semaine dernière le gros de ses énergies à l'organisation de sa campagne électorale.

En Beauce-Sud, par les temps qui courent, on parle de l'omniprésence de l'industriel de Saint-Ludger-de-Frontenac, devenu péquiste un beau matin parce qu'il venait de découvrir dans ce nouveau gouvernement une assurance contre la fermeture de ses usines de vêtement et, conséquemment, contre la mise à pied de ses 850 employés.

On signale son passage à peu près partout. Il a déjà visité toutes les paroisses du comté. Il sert des mains dans les petites industries (nombreuses), de la région. Il va aux soirées de clubs d'âge d'or, à des fêtes paroissiales. On le croise régulièrement à Saint-Georges, là où se trouve le tiers des électeurs. Il se fait voir.

D'Hermann Mathieu, on n'observait publiquement encore la semaine dernière que très peu de faits nouveaux. On vit encore sur le souvenir intense de l'extraordinaire convention du début du mois d'août qui a permis à ce disciple inconditionnel de Claude Ryan de devenir le candidat officiel du Parti libéral "renouvelé" du Québec, en vue des élections partielles attendues pour la mi-novembre. Depuis ce moment unique dans les annales politiques (5.000 personnes pour une simple "convention" pour choisir un candidat), plus rien... ou presque.

### Le temps des vacances

Exténué par cette lutte contre Robert Dutil, le notaire et ex-coroner de Saint-Ephrem a pris des vacances avant de s'attaquer à la réorganisation locale du parti. Deux mois plus tard, il en est encore à cette phase... ou presque. La semaine dernière, à l'occasion de l'une de ces réunions d'organisation à Saint-Zacharie, une militante manifesta son inquiétude. Hermann Mathieu lui répondit qu'il n'aurait pas officiellement sa campagne avant l'émission des brefs d'élection, préférant donner de solides bases à son organisation.

Une autre raison justifie cette apparente quiétude. C'est Normand Lapointe, l'organisateur de M. Mathieu, qui l'a donnée à cette même militante. Les observateurs politiques de l'extérieur annoncent déjà qu'une victoire libérale ne fait pas de doute. Même René Lévesque affiche publiquement son pessimisme. Le recrutement libéral (7.000 membres) auquel a donné lieu la lutte entre M. Mathieu et Dutil paraît avoir donné à ce parti une avance insurmontable pour le PQ. A ce s'ajoute le poids des statistiques. Devant

Fabien Roy, les libéraux ont recueilli 9.586 voix en 1973 et 5.665 en 1976. Pour les péquistes, des miettes: 676 votes en 1973 et 2.356 à l'élection suivante.

Le notaire Mathieu reconnaissait à ses "poteaux" réunis à Saint-Zacharie que cette hypothèse de victoire libérale pourrait s'avérer être un handicap au bout de la ligne. Même conscient de cela, le candidat libéral poursuit ses efforts de réorganisation.

### Une équipe nouvelle

Malgré le pouvoir évident que s'était graduellement construit — à force de travail — Fabien Roy, il n'avait tout de même pas réussi à balayer l'organisation libérale. Surtout à Saint-Georges, là où nichait la "vieille clique" libérale, selon l'expression de ceux qui veulent un parti renouvelé, comme Hermann Mathieu. Il l'a affrontée de plein fouet cette clique au cours de l'été. Logique avec lui-même, M. Mathieu cherche à s'en défaire. Sans difficulté d'ailleurs, puisque ces personnes

assimilées à la vieille garde libérale lui facilitent les choses.

L'ancien candidat du parti libéral en 1973, le Dr Paul-Henri Lacasse, a fortement songé à porter les couleurs de l'Union nationale. Il n'avait été qu'à 895 voix de la victoire contre Roy. Il avait soutenu la candidature du jeune Robert Dutil à la convention libérale. Un autre ancien candidat, Louis Dion, avait été l'organisateur de M. Dutil. M. Mathieu n'a pas fait appel à ses services. Quant à Robert Dutil lui-même, celui-ci est demeuré lié par son engagement solennel de ralliement qu'il a fait à M. Mathieu le soir de sa défaite. Sa participation à la campagne est cependant très discrète, quoi qu'en dise M. Mathieu et elle le sera encore davantage puisque M. Dutil a décidé de se porter candidat à la mairie de Saint-Georges.

C'est donc une équipe relativement nouvelle qui entoure M. Mathieu, à commencer par son organisateur en chef, Normand Lapointe, qu'il est allé chercher dans les rangs de l'Union nationale. Comme Fabien Roy l'a fait avec l'organisa-

tion créditiste fédérale dont il a pris le leadership, Hermann Mathieu prend les mêmes distances. Comme ça, si les succès viennent couronner son travail, il pourra plus facilement se les attribuer et ainsi assumer plus facilement le leadership. En agissant ainsi, M. Mathieu veut aussi attirer au PLQ une clientèle nouvelle. "Vendre le Parti libéral dans Beauce-Sud, c'est une grosse affaire." En parlant ainsi à des organisateurs libéraux, c'est de la part de M. Mathieu une très nette volonté de prendre ses distances par rapport à la "vieille clique" libérale.

Pour gagner, les deux candidats devront nécessairement puiser chez les "fans" de Fabien Roy. Ils doivent aussi compter, même faiblement, sur une partie de ses organisateurs. Il est trop tôt pour faire cette évaluation auprès de M. Mathieu, mais à la réunion de Saint-Zacharie, j'ai vainement tenté de découvrir d'anciens organisateurs de Fabien Roy parmi la trentaine de personnes présentes. Ces personnes venaient de Saint-Zacharie, Saint-Côme, Saint-Philibert, Saint-Aurèle

et Saint-Prospère. On m'a tout de même affirmé qu'il y en avait et que je n'avais pas su les identifier.

Voilà un petit indice qui vaut ce qu'on veut bien en faire, tout en tenant compte qu'on a encore par ailleurs très peu d'éléments pour évaluer la véritable force de M. Mathieu, au-delà de celle qui l'a porté du pouvoir à la convention libérale. Faut-il rappeler qu'il n'est pas encore officiellement en campagne électorale, même si assez régulièrement il serre des mains dans les manufactures beauceronnes.

### Le PQ dans la mêlée

Quant à son adversaire péquiste, Raymond Boisvert, lui il l'est en campagne électorale. Son organisateur est Maurice Breton, l'ancien bras droit de Fabien Roy. Il l'accompagne presque partout. On fait savoir partout la nouvelle (autorisée) que Fabien ne votera jamais libéral, et on montre — à peine subtilement — que ses appuis vont à Raymond Boisvert. Celui-ci a visité toutes les paroisses du comté, s'appropriant au passage les préoccupations de l'heure de chacun. Comme à Saint-Aurèle où il promet de résoudre le problème de la pollution du lac Abénaquis, comme me le soulignait une militante libérale un peu offusquée de la chose. A Guadeloupe, il a ravivé l'espoir de l'ouverture d'une nouvelle usine (dans les produits de l'amiante), pour remplacer Boa-Ski (moto-neige) qui a dû fermer ses portes. Si nécessaire, il investira personnellement.

A Saint-Georges même, le candidat péquiste n'a pas encore ouvert d'importants débats. Il s'est surtout attardé à se faire voir le plus possible. Aux jeux du Québec principalement. Son adversaire M. Mathieu, excuse son absence en disant qu'il a dû prendre à ce moment-là des vacances bien méritées. Ce n'est cependant qu'à partir de la semaine prochaine que Raymond Boisvert entreprendra systématiquement la conquête de Saint-Georges, tout en poursuivant quotidiennement le travail amorcé dans les paroisses avoisinantes et en étayant sa campagne de grosses assemblées publiques tous les dimanches soir.

Voilà donc où en est la campagne électorale dans Beauce-Sud. Ce qu'il faut surtout retenir à ce stade-ci, c'est que le parti gouvernemental, en s'alliant à l'entrepreneur "Ray" Boisvert, semble investir beaucoup d'efforts. De nombreux ministres parcourent la région. Le premier ministre Lévesque ne ménagera pas, lui aussi ses visites. Il était dans le comté la semaine dernière et il y retournera quelques fois vers la fin de la campagne, en novembre. C'est beaucoup d'énergie pour un siège qu'on dit d'avance, et un peu trop hâtivement, acquis aux libéraux.

## L'art de courtiser les employés

M. Félix Bolduc paraissait préoccupé lorsque Raymond Boisvert et sa délégation s'aménagèrent à Saint-Martin pour visiter son entreprise, la B.C.H. Unique Inc. Ce n'est qu'à la fin de la visite de cette entreprise de près d'une centaine d'employés qu'on comprit le pourquoi de cette nervosité mal cachée malgré l'hospitalité de l'accueil.

Autour d'un café, M. Bolduc informa ses visiteurs de la mauvaise nouvelle qui s'était... abattue sur lui au cours des derniers jours. Il venait de recevoir un avis officiel de demande d'accréditation de la CSN au nom de ses employés.

Tout... mais pas ça paraissait exprimer la mine déconfite du propriétaire de cette entreprise qui se spécialise dans l'enchassement de divers objets (bibelots et autres), dans une matière plastique transparente... selon les goûts des clients. Ça peut aller de l'enchassement d'un document précieux, de dollars, de trophées, de feuilles d'érable, sous forme de bibelots de table ou de fabrication de banes de toilette transparents

ornés de pièces de monnaie ou de fils barbelés.

"C'est pourtant les gars les mieux payés qui m'ont rentré le syndicat ici", d'ajouter le propriétaire. On n'apprendra rien de neuf en disant que l'arrivée d'un syndicat dans une entreprise — encore plus si elle est petite — n'est jamais bien accueillie par le patron. Donc, en ce sens, cette réaction n'est pas exceptionnelle mais elle illustre un phénomène qui vaut la peine d'être signalé. Certains syndicats, dit-on, font plus peur que d'autres. Comme ceux affiliés à la CSN.

"Chez vous, vos employés sont syndiqués?" demande-t-il à M. Raymond Boisvert qui possède lui-même une dizaine d'usines spécialisées dans le vêtement. Et, il ajoute un peu candide, oubliant peut-être la présence du journaliste: "C'est-tu vous autres qui avez parti le syndicat, chez vous?" De là à penser que M. Bolduc aurait souhaité un syndicat plus près de ses intérêts, il n'y a qu'un tout petit pas à franchir.

Le candidat péquiste est lui-même un industriel prospère. "Donnez de

bonnes conditions de travail, des employés bien payés vous obtenez une meilleure production", raconte-t-il à qui veut l'entendre. Il projette une image d'un patron assez ouvert à la réalité syndicale. C'est vrai que le syndicalisme du textile et du vêtement (syndicats amalgamés des États-Unis) n'a pas la réputation de défendre en priorité les intérêts des employés. Ce serait plutôt le contraire!

Il y a quelques années, Raymond Boisvert s'est particulièrement accordé à ses employés beaucoup plus qu'ils ne demandaient par l'entremise de ces syndicats américains. Cela a fait l'actualité, à l'époque. Dans son discours d'ouverture, de campagne électorale, il a réclamé que ses "généreuses" conditions de travail soient accordées à tous les employés de vêtement, qui, pour la plupart, travaillent au niveau du salaire minimum. Il dénonce aussi l'exploitation faite par ces syndicats américains sur les fonds de pension des employés.

C'est un discours qui peut choquer quelques patrons mais plaire aux employés. En période électorale, ça ne peut pas nuire.

# Départ intrigant du Dr Victor Goldbloom



Gilles Lesage à Québec

La démission du Dr Victor C. Goldbloom était prévisible depuis l'élection de M. Claude Ryan à la direction du Parti libéral du Québec, il y a un an et demi. Qu'elle survienne à ce moment-ci est toutefois intrigante.

Le député libéral de d'Arcy McGee était l'un de ceux qui avaient le plus mal accepté la candidature de l'ex-directeur du journal Le Devoir. Il lui reprochait amèrement de s'être prononcé en faveur du Parti québécois, à la veille des élections générales de 1976, et il se rappelait de certaines critiques virulentes de M. Ryan à son égard, alors qu'il était ministre du cabinet Bourassa.

Son "poulain", M. Raymond Garneau, ayant été défait, M. Goldbloom sembla accepter de bonne grâce le leadership de M. Ryan. Mais on le sentait mal à l'aise et, il y a plusieurs mois déjà, il prit la décision de quitter la vie politique. L'occasion propice est venue d'une institution pancanadienne, avec une offre qu'il ne pouvait refuser et une tribune d'envergure, à travers le pays.

Fort bien. Mais l'Assemblée nationale est aussi une tribune exceptionnelle, que M. Goldbloom quitte au moment même où s'amorce le débat référendaire. Le porte-parole de la communauté juive aura-t-il plus de latitude qu'il n'en aurait sous M. Ryan? C'est bien possible. Il semble, par ailleurs, que l'on ait mal digéré, dans l'aire d'influence de M. Goldbloom, son appui à la loi linguistique (bill 22) de 1974, et qu'il n'y jouit plus de l'autorité morale qui était la sienne.

Député depuis 1966, M. Goldbloom fut ministre sans portefeuille de 1970 à 1973, puis ministre des Affaires municipales et de l'Environnement, de 1973 à 1976, et responsable de la Régie des installations

olympiques. C'est un homme délicat et courtois, discret, travailleur assidu ("dedicated" serait un terme approprié), qui maîtrise la langue française avec une élégance à faire rougir des dizaines de députés francophones.

De façon officielle, M. Goldbloom quitte son poste mardi prochain, la veille même de l'émission des brefs en vue des élections partielles dans les trois comtés déjà vacants. Le premier ministre peut être tenté de laisser le comté de d'Arcy McGee ouvert, alléguant qu'il faut laisser aux partis le temps de partir à la recherche de candidats. Cela voudrait dire que le comté serait sans député durant plusieurs mois, M. Lévesque ne voulant pas d'élections partielles en hiver, non plus que durant la période référendaire. Tout le monde sait par ailleurs que d'Arcy McGee, dans l'ouest de Montréal, est "teindu rouge", M. Goldbloom ayant obtenu plus de 25.000 voix de majorité en 1973, et plus de 14.000 en 1976. L'écart étant grugé par le candidat de l'Union nationale. Même s'il avait neuf mois pour se préparer, le PQ sait fort bien qu'il n'a rien à faire dans cette "forteresse". M. Lévesque serait malvenu de repousser l'échéance.

### Proulx backbencher

Le député de Joliette-Montcalm, M. Guy Chevrette, est enfin heureux: il occupe désormais le fauteuil réservé au whip en chef du gouvernement à l'Assemblée nationale, tout juste derrière celui du premier ministre.

Le député de Saint-Jean, M. Jérôme Proulx, qui occupait ce poste stratégique depuis trois ans, a été relégué au troisième rang. La "démotion" tardive de M. Lévesque a de quoi surprendre.

M. Proulx manquait de "poigne" et d'autorité, aurait expliqué le premier ministre à son député, à qui il reprochait en outre d'être poète sur les bords et de ne pas le consulter souvent dans l'exercice de ces fonctions.

C'est donc dire qu'à la veille de la bataille référendaire, la députation péquiste a besoin d'un préfet de discipline, ce que M. Proulx n'est certes pas. Homme gentil, vibrant et sensible, le député de Saint-Jean est pourtant le même qu'il y a dix ans: avec détermination, il quittait alors l'Union nationale pour se joindre à M. Lévesque et permettre ainsi ce qu'on a appelé l'opposition circonstancielle qui a

fait une lutte farouche au bill 63 de triste mémoire. "Pourquoi le tasser aujourd'hui? se demande avec raison M. Fernand Grenier, le whip de l'UN, qui a siégé avec M. Proulx de 1966 à 1970. M. Proulx est victime de son tempérament! Bon caractère! D'agréable compagnie, mais il n'a pas le coup d'épaule assez ferme pour rencontrer ses collègues vautours! C'est regrettable!" En effet!

En bon soldat de l'indépendance, tout comme N. O'Neill, M. Proulx a refusé le "suçon" d'adjoint parlementaire. Redevenu troupière, il perd du coup \$13.000 par année, sans maugréer, en citant Pégy, Dommage quand même qu'il n'y ait pas place, à la guerre, pour les poètes et les mystiques...

### Tremblay se retrouve

Revenu de ses émotions, le député désormais indépendant de Gouin, M. Rodrigue Tremblay, a fait hier à l'Assemblée nationale une brève et sobre déclaration qui laisse heureusement entrevoir que l'économiste s'apprête à jouer un rôle fort utile — celui d'un homme libre — dans le grand débat qui s'engage et nous rejoint tous.

# la page des lecteurs



## Quel est l'état de la secrétaire

Madame Janette Bertrand,

J'ai suivi avec intérêt votre émission télédiffusée du 14 septembre ayant comme sujet "la secrétaire". Je ne puis rester muette à cette discussion, ayant été secrétaire "même particulière" durant huit ans soit 1964-1972.

Quel sens accordez-vous au terme "subalterne", état, selon vous, auquel serait vouée la secrétaire tout au long de sa carrière? Qui n'est pas "subalterne" aujourd'hui? L'infirmière ne serait-elle pas "subalterne" du médecin. L'institutrice "subalterne" du directeur? Vous-même n'êtes-vous pas subalterne du réalisateur de votre émission? Si l'on fait exception des professions libérales, tous sont subalternes car rares sont les chefs! Franchement, je regrette que le travail de secrétaire ait été confondu de la sorte.

En ce qui regarde les occasions sexuelles, exemple: les parties de Noël citées par vous-même, je ne crois pas que le fait d'être secrétaire augmente ces risques. Il suffit d'aller voir ailleurs pour concevoir que toute jeune fille ou jeune femme ayant une belle personnalité rencontre ces occasions. Encore là, elle fait le choix d'accepter ou de refuser. Je ne vous apprendis rien je l'espère, quand je dis que dans tous les domaines où hommes et femmes se côtoient, de tels risques existent. Pour ce qui est de la représentante

des Droits de la personne qui semble recevoir de nombreuses plaintes des secrétaires, je lui répondrais qu'une secrétaire consciencieuse et par surcroît ayant une belle personnalité, n'a pas à se faire défendre par les Droits de la personne lorsqu'elle essuie les impolites d'un patron. Elle se trouve un nouvel emploi, simplement, sans scandale et assez rapidement. Je le dis pour l'avoir déjà vécu.

Pour ce qui est de l'instruction, puisque selon vous il y a quelques années, seules les incapables d'étudier ou les moins fortes se dirigeaient vers ce travail, c'est absolument faux puisque moi-même et plusieurs de mes collègues avons délaissé le cours scientifique pour aller vers le secrétariat.

C'est un choix pour beaucoup et non pas une bouée de secours comme vous semblez le concevoir.

Je vous quitte donc sur ces mots en espérant avoir revalorisé à vos yeux le métier de secrétaire. Je crois que notre jeune représentante du 14 septembre à votre émission n'a vraiment pas su défendre sa profession. C'est à se demander si elle sait pourquoi elle a choisi ce travail.

Micheline Cholette Chabot  
Anciennement secrétaire à Montréal  
Sainte-Justine  
Comité Bellechasse

## Les chiens dans les parcs

M. Jacques Languirand,

Depuis mon adolescence, je profite de l'été pour pratiquer des activités de plein air en général, comme tout le monde, et de camping en particulier, comme plusieurs.

C'est ainsi qu'en famille, plusieurs fois avec nos six enfants et parfois avec des invités en plus, nous avons parcouru les routes de France, des États-Unis, du Canada et surtout du Québec.

C'est toujours avec une grande fierté que nous avons constaté la qualité exceptionnelle de notre équipement collectif de camping et les progrès constants et remarquables accomplis en ce domaine dans les parcs et les terrains, propriétés de l'État québécois, qui se classent parmi les meilleurs et les plus propres au monde.

Le secteur public des parcs et terrains de camping du Québec a ainsi servi de modèle, de modérateur et de stimulant au secteur privé, qui, subissant une concurrence salutaire, a dû améliorer la qualité de ses installations, réduire l'encombrement et la promiscuité, ainsi que surveiller le rapport qualité, service et prix.

Cette première partie dispose donc de certaines des critiques malveillantes et non fondées de monsieur Languirand sur les parcs et les campings du Québec qu'il

voulait "redécouvrir au cours de l'été qui s'achève" et qu'il avoue implicitement mal connaître, puisqu'il lui fallait "redécouvrir le Québec" et que "l'accès de ces parcs lui fut interdit", à cause de son chien.

Or, pour des raisons d'écologie, d'économie alimentaire, d'équilibre de la nature, d'hygiène et de propreté, tous les grands biologistes ont attiré l'attention de leurs collègues et du public sur les dangers que constituent, surtout en milieu urbain, les populations canines et félines de plus en plus nombreuses, qui non seulement sont improductives, mais consomment des tonnes d'aliments, qui pourraient mieux servir à nourrir ceux des nôtres qui n'ont point les moyens de se procurer une alimentation décente, saine et suffisante, en quantité qu'en qualité, et ceux d'ailleurs qui crévent de faim, alors que nous nourrissons nos chats et nos chiens beaucoup mieux que le tiers de l'humanité ne peut se permettre de satisfaire ses besoins alimentaires.

Par ailleurs, le nombre excessif de chats et de chiens, surtout en Occident, constitue un danger constant et réel pour l'humanité, par le véhicule que ces bêtes procurent à une foule de bactéries, de microbes, de virus et de parasites, par le rôle d'agents de transmission qu'ils jouent pour un nombre considérable de maladies, par les tonnes

d'excréments contaminés que ces animaux déversent quotidiennement dans le milieu ambiant et dans la nature, dont le pouvoir de régénération est ainsi dépassé par cette masse d'immondices artificiellement accumulées par la bêtise et la complicité de certains hommes et femmes.

"Cette question de chiens dans les parcs peut sembler secondaire", écrit monsieur Languirand. Certes pas, et c'est pour les raisons ci-haut exposées que je demande au ministre du Tourisme de reconduire indéfiniment la politique de ses prédécesseurs en interdisant aux chiens l'accès des parcs et des terrains de camping du Québec. Cette politique d'interdiction est aussi une mesure d'avant-garde en matière d'écologie, d'hygiène et de dépollution, qui nous honore, puisqu'en ce domaine nous innovons et devançons les Anglais, les Français, les Américains et les Canadiens.

Je m'étonne qu'un animateur de la radio d'État canadienne, qui se fait confesseur, conseiller, moralisateur, prédicateur, grand prêtre, psychologue et parapsychologue, vulgarisateur de toutes sortes de credo, de coutumes, de religions, d'écoles de pensée, de mouvements écologiques naturels et supranaturels, etc., puisse encore venir soutenir des thèses aussi dépassées que celle qu'il prend la peine de défendre dans sa lettre au SOLEIL.

Je m'étonne d'autant plus qu'il reproche au ministre actuel du Tourisme de continuer la politique de ses prédécesseurs, qui me paraît la seule valable dans le contexte écologique.

Mon étonnement se transforme en stupeur profonde quand monsieur Languirand met dans sa balance référendaire son chien d'un côté et le lever de l'interdit de l'autre. Si je comprends bien et si le type de société que préconise M. Languirand triomphe, nous n'avons pas fini de ramasser les crottes de chiens des pollueurs dans nos cours puis dans nos jardins et l'espoir de toute dépollution valable est définitivement écarté en terre québécoise.

Les pollueurs de tout acabit, qui veulent notre bien, finiront bien par l'avoir, puisque non seulement ils ont envahi le pays, mais puisqu'ils contrôlent les grands moyens de communication par leur publicité payée, mais aussi par la publicité gratuite que se charge de transmettre jour après jour un grand nombre de communicateurs inconscients, reculant d'autant la frontière de ce qui reste à chacun de liberté.

Vive la consommation... libre et la pollution sans entrave.

Pierre Dupuis  
Membre fondateur de la Société de conservation de Sillery

## Des commentaires sur la "rentrée judiciaire"

Monsieur Marcel Pépin  
Editorialiste en chef,

Je viens de prendre connaissance du commentaire de M. J. Claude Rivard intitulé "Une rentrée judiciaire terne et discrète..." paru dans votre journal le vendredi 14 septembre 1979.

Présent lors de la rentrée, j'ai pu constater que l'assistance était bien maigre comme le décrit avec exactitude M. Rivard. Toutefois, j'ai été choqué de son analyse et du rapprochement qu'il a fait entre "ce manque d'enthousiasme" et le "leadership inadéquat" au niveau de la

cour supérieure. La cause de ce semi-échec doit être recherchée ailleurs. Comme bâtonnier de Québec l'an dernier, j'ai été de l'équipe qui avait préparé la rentrée judiciaire que vous décrivez "comme un événement fracassant".

C'est la même équipe qui a préparé cette année la rentrée à l'exception de moi-même, remplacé par le bâtonnier actuel, Me Paul Laflamme. Peut-être est-ce dû au fait que la cérémonie avait été fixée cette année dans l'après-midi alors que l'an passé elle avait lieu le matin? Peut-être faut-il modifier la formule? C'est possible. De toute manière, la coopération de tous, la faculté, le Barreau, les juges y compris ceux que M. Rivard appelle "les petits juges" est acquise pour améliorer la rentrée de l'an prochain.

Quant à Madame Vallée, je la connais bien pour l'avoir rencontrée à plusieurs reprises et avoir discuté avec elle des améliorations à apporter à l'administration de la justice en cour supérieure. Madame Vallée fait preuve d'autorité, écrit M. Rivard, c'est la première chose à laquelle on s'attend d'un juge en chef. C'est le contraire qui serait désastreux pour l'amélioration de la justice. Le Barreau de Québec a toujours discuté avec vigueur des améliorations qu'il voulait voir apporter en cour supérieure. Certaines suggestions ont été acceptées, d'autres refusées mais toujours le débat a été valable car toutes les parties en cause recherchaient le même but: améliorer la situation.

D'ailleurs, depuis que Madame Vallée est juge en chef, la coopération des avocats, des employés du palais et de la magistrature, a permis l'amélioration des délais et la diminution des remises. Sans la fermeté du juge en chef, il est plus que douteux que de tels résultats auraient pu être atteints.

M. Rivard, qui a une longue expérience du palais, sait comment il est difficile de coordonner le travail des juges, des greffiers, des avocats, des sténographes, des parties, des témoins, et ce, dans des locaux inadéquats et dans des conditions matérielles difficiles.

On peut différer d'opinion quant à la justesse des réformes apportées par Madame le juge en chef, c'est là matière d'opinion. Mais lui attribuer l'existence d'un malaise, c'est charrier.

Mes salutations distinguées.

Le bâtonnier du Québec,  
Paul Vézina.

les yeux sur ses symptômes. Ce n'est pas du "charriage" mais au contraire l'expression d'une grave réalité.

Jean-Claude RIVARD

## Conservons notre "nom de fille"

Madame Lise Payette  
Ministre d'État à la condition féminine.

J'ai eu la très désagréable surprise, lundi dernier, 1er octobre, de me faire dire, lors du recensement électoral, qu'il se pourrait fort bien qu'on me refuse le droit de voter aux prochaines élections, ou au référendum, étant donné que je me suis fait inscrire sous mon nom, que certains voudraient appeler de "jeune fille".

Je n'ai jusqu'à date porté qu'un seul nom: le mien, et je n'ai aucunement l'intention d'en changer. Il serait plutôt temps qu'une loi électorale désuète soit modifiée, et il me semble qu'un gouvernement qui crée un ministère d'État à la condition féminine aurait dû y voir.

Il est plus que temps que les femmes soient considérées comme des personnes à part entière en matière d'élection. Je voterai sûrement aux prochaines élections ou au référendum, et ce, en mon nom et non en celui de mon mari.

Louise Mercier  
St-Augustin,  
Cité Portneuf.

## à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions devront être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Courier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206"

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)  
647-3333

RENSEIGNEMENTS REDACTION  
647-3233 647-3394

**CENTRE DE TUILES**  
**NATILCO CERAMIQUE**  
VINYL, PAPIERS PEINTS & DECOR

Présente la plus riche variété de tuiles céramiques au Canada.

Les belles céramiques NATILCO

avec des CENTAINES de jolis MODELES EST ARRIVEE

ROMANCE CANADIEN RADIANCE ORNAGE CLASSIQUE  
REGGIO PERGAMENA MANOIR ARDOISE  
LE CHALET FLAME 118 PERSPECTIVE PRIMAVERA  
MOSAÏQUE ROCHES ROYALE CHARME PROVENCAL

Renovez et enrichissez votre Maison

• PRIX DIRECTS D'IMPORTATEUR  
• Bienvenue aux propriétaires  
• Conseils gratuits de décoration

FAITES LE VOUS MEME  
Notre personnel qualifié vous conseillera

NOUS VOUS INVITONS A NOTRE SALLE D'EXPOSITION ET MAGASIN AU

Très grand choix de balances de stock jusqu'à 300 pi. ca. avec réductions de 25% à 60% (A partir de 59c le pi. ca.)

675, BOUL. CHAREST EST, QUEBEC  
(A COTE DU STATIONNEMENT PAQUET-LALIBERTE) 523-4949

**laliberté**  
AU COEUR DU MAIL ST-ROCH

"MONTE CARLO" A LA FINE  
POINTE DE LA MODE!

UN SEUL PRIX \$34.99

A- Soulier de style moderne en uréthane noir ou brun. Empeigne de fantaisie. Un soulier très confortable.

B- Sandale tout-aller qui allie l'élégance et le confort du suède. Choix de noir ou beige.

C- Une chaussure des plus populaires au goût de toutes les élégantes. Délicat sabot noir ou tan.

# faits divers

## Les menottes de Raymond identifiées par Marquis

par Marcel COLLARD

A son insu, les menottes que Louis-Albert Raymond a prêtées à Jean-Paul Bourque pour procéder à l'enlèvement de l'homme d'affaires Charles-E. Marquis, le 10 mars 1977, avaient été gravées de deux marques par un enquêteur de la Sûreté du Québec, lors d'une perquisition effectuée huit mois auparavant.

C'est la révélation faite par l'enquêteur Tony Trudel qui, le 23 juin 1976, alors qu'étant membre de l'escouade du crime contre la personne, avait participé à une opération policière avec les membres de la GRC et de l'escouade des crimes économiques de la SQ en rapport avec une cause de fraude fiscale. Selon M. Trudel, il avait vu des menottes sur une table au domicile de M. Raymond et dans l'éventualité qu'elles soient utilisées dans la commission d'un crime, il avait gravé deux petites marques sur un maillon de la chaîne à l'aide de son canif.

A l'enquête préliminaire de Louis-Albert Raymond, accusé de l'enlèvement et du vol d'une somme de \$100.000, dont fut victime M. Marquis, le policier a témoigné hier, au palais de justice de Québec, devant le juge Paul-Emile Fortin, de la cour des sessions de la paix. Plusieurs témoins ont été appelés par Me Jean Lortie, procureur du ministère public.

M. Marquis a d'abord fait le récit de son enlèvement et il a identifié les menottes que lui avait laissées Jean-

Paul Bourque, en même temps que la clef, le soir du 10 mars, après avoir pris possession de l'argent remis pour la rançon.

### L'enlèvement

Jean-Paul Bourque, condamné à 14 ans de pénitencier en rapport avec ce crime, a reconnu avoir lui-même participé à l'enlèvement. S'identifiant comme étant un certain Brian Romford, de Toronto, Bourque avait téléphoné à M. Marquis pour lui proposer un entretien d'affaires.

Le matin de l'enlèvement, il donna rendez-vous à M. Marquis dans un motel du Holiday Inn, à Sainte-Foy, où il l'accueillit avec une arme à feu. M. Marquis négocia la rançon fixée au départ à \$500.000 et ramena par la suite à \$100.000. Tel que convenu, l'argent avait été placé dans un sac au bureau de Beaudet et Marquis, ou Bourque vint le chercher vers 19h30, avant de libérer son prisonnier.

Bourque a raconté qu'il était ensuite allé garer sa voiture sur un promontoir de l'Ancienne-Lorette, d'où il pouvait observer le va-et-vient des voitures de la police.

À l'automne de 1976, Bourque dit avoir rencontré un homme d'affaires, M. Roland Gingras, qui lui proposa l'enlèvement de certaines personnes contre une rançon, mais il n'était pas d'accord. C'est au début de 1977, alors que ses affaires allaient mal, qu'il consentit à exécuter l'enlèvement. Logé à l'hôtel Le Concorde, dans une chambre à \$32 par jour, Bourque,

financé par des emprunts dont il partageait le fruit à parts égales avec Louis-Albert Raymond, faisait la surveillance et la filature des candidats à l'enlèvement, faisant ensuite rapport.

Gingras lui prêta une arme et Raymond les menottes. Le soir du 10 mars, il remit à Gingras une somme de \$35.000, même si la part de ce dernier devait être 50 pour 100 de la somme. Il déclara avoir obtenu seulement \$75.000. Gingras lui avait consenti la retenue de \$5.000 pour défrayer les dépenses inhérentes au projet.

À Raymond, Bourque donna une somme d'environ \$20.000; il paya des comptes et partit vers Miami, où il retrouva Louis-Albert Raymond et Roland Gingras. Le témoin a relaté que Raymond l'avait félicité du coup de maître qu'il avait réussi.

Il précisa que l'arme avait été remise à Gingras et que Raymond l'avait informé plus tard, quand les policiers l'eurent appréhendé à Miami, que l'objet était en sécurité entre les mains de Me Raymond Carrier. Plus tard, également, Raymond vint le visiter à la prison de Sainte-Anne-des-Plaines, pour être autorisé à récupérer l'arme.

En contre-interrogatoire, Me Marc Delisle, procureur de Louis-Albert Raymond, posa plusieurs questions sur ses relations passées avec son client.

Il relata qu'il devait partager sa propre part de la rançon moitié-moitié, avec Louis-Albert Raymond, mais qu'il s'était ravisé. Raymond et lui s'étaient promis de partager leurs revenus quand tous deux avaient eu des difficultés financières, à la suite des saisies dont ils avaient été les objets, relativement à l'impôt. Raymond n'aurait cependant pas respecté ce pacte à une occasion.

Egalement, en réponse à Me Delisle, Bourque déclara qu'il n'avait jamais rencontré Gingras et Raymond en même temps, avant l'enlèvement, puisque Raymond n'aimait pas Gingras.

### Me Raymond Carrier

Avec la protection de la cour, Me Raymond Carrier a témoigné que Roland Gingras lui avait confié une petite valise, ignorant alors qu'elle contenait une arme. Ayant eu vent du contenu, après vérification, il remit l'arme à Louis-Albert Raymond à la demande de Roland Gingras.

Deux autres témoins auxquels Louis-Albert Raymond avait fait appel pour obtenir des prêts de \$3.000 et \$5.000, pour Jean-Paul Bourque, furent ensuite appelés. Le premier, Jean-Hugues "Johnny" Desrosiers, fut remboursé, mais l'autre, M. Marquis Jacques, de Saint-Joseph de Beauce, attend encore les \$5.000 empruntés par

Raymond, sous prétexte de payer les dettes de jeu de Bourque.

### Le dernier témoin

Ce matin, le juge Fortin entendra le témoignage de Roland Gingras, celui que Jean-Paul Bourque a désigné comme ayant été à l'origine de l'enlèvement. Ce sera en principe le

dernier témoin appelé par la poursuite.

Me Delisle devra ensuite décider, avec son client, s'il fera valoir une défense au niveau de l'enquête préliminaire, avant que le juge décide s'il y a, ou non, matière à l'instruction d'un procès.

## DU NOUVEAU À MONTRÉAL

ATLIFIC INNS INC. est heureux d'annoncer l'ouverture de son nouvel hôtel à Montréal -

**Holiday Inn RICHELIEU - pour mieux vous servir.**

Quel que soit le motif, voyage d'affaires ou d'agrément, le nouveau Holiday Inn Richelieu saura satisfaire vos besoins.

- 330 chambres spacieuses
- Salles de réunions et de banquets
- Stationnement intérieur gratuit
- Accès direct au Metro
- Face au terminus autobus "Voyageur"
- Piscine intérieure

Lors de votre prochaine visite à Montréal, venez passer un séjour agréable au nouveau Holiday Inn Richelieu. 505 rue Sherbrooke est, Montréal, Qué. Tel. 842-8581

POUR RESERVATIONS GRATUITES AU QUÉBEC (COMPOSEZ SANS FRAIS) 1-800-268-8980

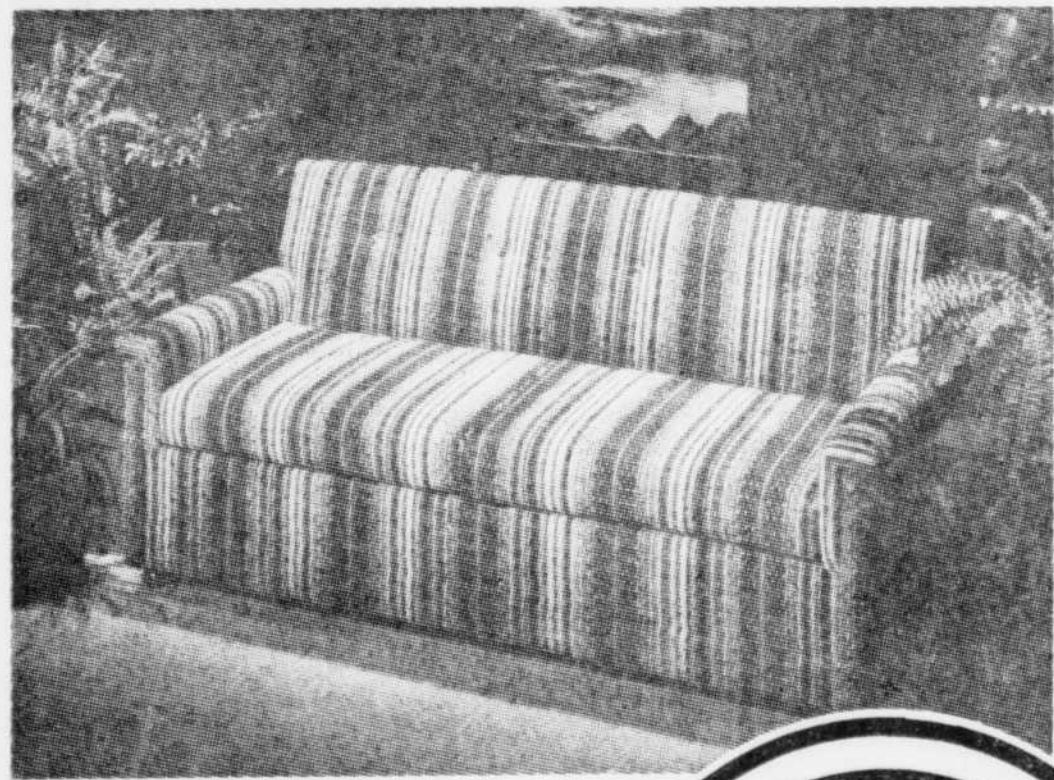
*Holiday Inn*

L'hôtel qui plait le plus au monde.



Le Soleil, Gilles Lafond  
Louis-Albert Raymond lors de son arrivée au palais de justice de Québec pour sa mise en accusation, il y a quelques semaines.

## A UN PRIX JAMAIS AUSSI BAS



### DIVAN-LIT

aux couleurs variées

Oui, c'est possible à:  
**\$299<sup>95</sup>**

### MÉNAGE COMPLET:

- MODERNE • COLONIAL
- CANADIEN • FUTURISTE • CONTEMPORAIN

APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS • TÉLÉVISEURS  
financement sur place



**CENTRE DU REMBOURREUR**  
division du meuble

2090, boul. Ste-Anne, Québec — 663-2961

La quatrième VENTE annuelle que vous attendiez

## LA GRANGE A TAPIS réduit les prix des tapis L'Élégance Burlington

**VENTE RÉCLAME AUTORISÉE PAR LE FABRICANT**

Nous réduisons de façon spectaculaire le prix de tous les tapis L'Élégance Burlington parce que, à l'occasion de la vente annuelle autorisée par l'usine, Burlington réduit le prix de ses modèles L'Élégance Burlington les plus populaires.

### ECONOMISEZ DE '4 A '8 LA VERGE

Voici quelques-unes des nombreuses aubaines hors pair de la VENTE ANNUELLE autorisée par l'usine.

### L'Élégance Burlington

#### 100% polyester Trevira Shar "STAR OF INDIA"

L'apparence riche, brillante et la sensation d'un tapis indien sur à mur de bonne qualité tissé à la main, avec la valeur et la durabilité du polyester Trevira Star. Ce tapis exceptionnel offre une élégance de haute mode à tout thème de décor, à un prix largement abordable. La texture élégante, à long poil, offrira de riches accents aux tons ombragés et clairs, une caractéristique des tapis de qualité supérieure. Choix de 25 couleurs.

PRIX REG. \$28.95  
PRIX DE VENTE

**20<sup>95</sup>** v.c.

#### "MYSTIC CHARM"

Doux et chatoyant... le nouvel aspect excitant pour les parquets à la mode. La méthode "Chromatouch" de création de couleurs, exclusivité de Burlington, fait ressortir la coupe et les boucles gracieuses, ainsi que la conception en dégradé. Les nuances de surface étincellent avec le lustre du givre, l'effet étant accentué par les nuances plus sombres fixées en profondeur.

PRIX REG. \$21.50  
PRIX DE VENTE

**14<sup>50</sup>** v.c.

Économies annuelles pendant un temps limité



728, DE BRABANT, STE-FOY 656-6375

faits divers et justice

# Gérard Edward et Daniel Perreault s'avouent coupables d'homicide

par Marcel COLLARD

Quelques jours avant l'instruction de leur procès devant un jury, en cour supérieure, à Québec, Gérard Edward, âgé de 26 ans, et Daniel Perreault, 24 ans, tous deux de la rue Saint-Louis à Lévis, ont reconnu leur culpabilité à une accusation d'homicide involontaire sur la personne de Michel Lajeunesse, de Lévis, battu à mort le 25 avril 1979.

Le juge Roger Chouinard, du district judiciaire de Chicoutimi, et siégeant en chambre criminelle au palais de justice de Québec, a ordonné la rédaction de rapports présententiels sur les deux hommes peu après qu'ils eurent avoué leur crime. Le 5 décembre, le juge Chouinard entendra les représentations des procureurs avant de rendre sa sentence. Me Pierre Garon, représentant Daniel Perreault et Me Narcisse

Proulx, avocat de Gérard Edward ont laissé entendre qu'ils interrogeront également quelques témoins.

Le procureur du ministère public, Me Michel Bouchard, a déposé, hier matin, une accusation d'homicide involontaire. Cependant, le 25

juin, à la suite de l'enquête préliminaire, le juge Anatole Corriveau avait cité les deux prévenus à leur procès sous une accusation de meurtre sans préméditation. Un troisième homme Simon Bégin doit répondre prochainement à une accusation de complicité

après le fait relativement à la mort de Michel Lajeunesse.

A l'enquête préliminaire, Edward et Perreault ont avoué avoir tué Lajeunesse à coups de poings et de pieds, puis avoir transporté son cadavre dans un fossé. Dans les

heures précédentes, Edward avait demandé à Lajeunesse de cesser de "gueuler" contre lui. A la sortie du bar, Lajeunesse aurait encore répété des invectives à l'adresse d'Edward qui le prit en chasse, à la course, pour le rouer de coups.

Constatant que Lajeunesse était mort, ils placèrent le corps dans la valise de l'automobile de Simon Bégin pour aller le jeter dans un fossé.

Les deux hommes ont expliqué qu'ils avaient seulement voulu infliger une raclée à leur victime.



Gérard EDWARD



Daniel PERREAULT

## Bernard Pinel écope 4 ans

par Marcel COLLARD

Bernard Pinel, 27 ans, de la rue Ferland, à Québec, devra purger une peine de quatre ans de pénitencier, à la suite d'un vol manqué à l'hôtel Lowes Le Concorde, de Québec, le 2 septembre dernier.

Représenté par Me Narcisse Proulx, Pinel a reconnu sa culpabilité à l'accusation de s'être livré à des voies de fait sur la personne de M. Gilles Côté, dans l'intention de le voler; de s'être saisi illégalement de M. Côté; de s'être couvert la figure d'une cagoule et d'avoir fait l'usage d'un fusil pour commettre un vol.

Le juge Cyrille Potvin, de la cour des sessions de la paix, a condamné le prévenu sur-le-champ à quatre ans de pénitencier. Me Carol St-Cyr, procureur du ministère public, avait d'ailleurs informé le juge que Pinel avait antérieurement été envoyé au pénitencier pour une peine de 30 mois, après un vol qualifié.

Avec son présumé complice Denis Gingras, 26 ans, de la rue d'Auteuil, à Québec, Pinel avait renoncé au droit d'entendre la preuve du ministère au cours d'une enquête préliminaire. Les deux hommes avaient été envoyés à leur procès, Gingras, pour sa part, attend l'instruction de ce procès qui, semble-t-il, pou pourrait être aussi évité.

## Perdrix cachée

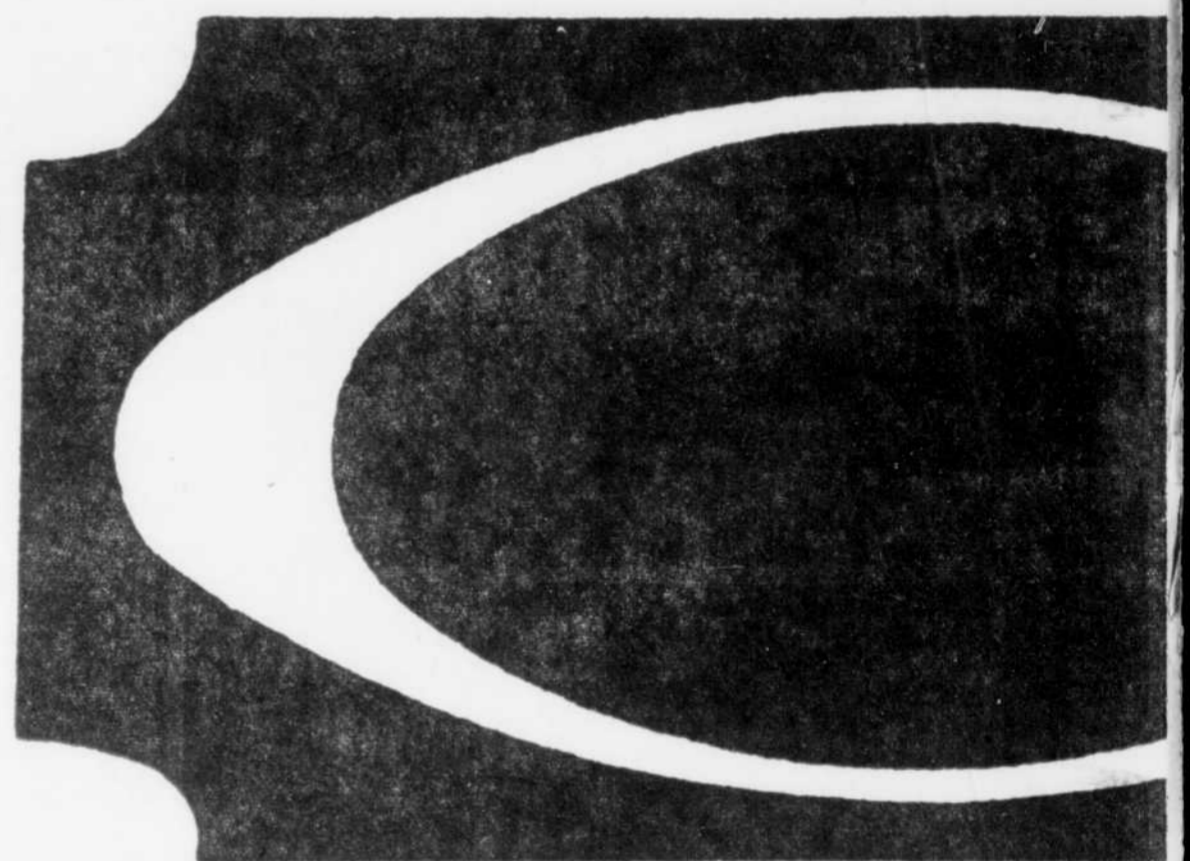
Si vous n'êtes pas un adepte de la chasse (petite ou grosse) parce que ce sport vous déplaît par ses allures trop martiales, mieux vaut vous priver de balades en forêts au cours des deux prochains jours, dans le quadrilatère Saint-Raymond, Sainte-Catherine, La Pérade et Saint-Casimir.

Le ministère de la Défense nationale nous informe qu'un peloton de cavaliers du 13e régiment blindé du Canada, de la 430e escadrille tactique d'hélicoptère et deux unités de la 5e groupe-brigade de la base de Valcartier seront en manoeuvre dans ce secteur, jusqu'au 11 octobre avec tout leur attirail de transport et de tir.

L'exercice de fuite et d'évitement baptisé perdrix cachée a pour but de tester l'endurance de survie en forêt.

# Le plus grand spécialiste de la naissance

# SUPER-VENTE D'OUVERTURE



## Notre 20e ANNIVERSAIRE avec cette SUPER-



Venez fêter ce double événement du 9 au 13 octobre inclusivement

# 20

NOS REMERCIEMENTS AUX COLLABORATEURS-FOURNISSEURS

<p>FAIT AU CANADA</p>	<p>VETEMENTS SPORT</p>	<p>FABRIQUE AU CANADA</p>		
<p>PAR Playline</p> <p>STYLE WESTERN</p>	<p>NOUS FAISONS DES MERVEILLES</p>	<p>PAR STYLE GUILD CANADA</p>		



Pierre GAUTHIER

# Début du procès pour meurtre de Gauthier

par Marcel COLLARD

Le ministère public tentera de démontrer à un jury de huit femmes et de quatre hommes que Pierre Gauthier, âgé de 27 ans, de la rue Christophe-Colomb, à Québec, a assassiné Marc-André Asselin, âgé de 35 ans, au matin du 29 mars 1979, commettant ainsi un meurtre avec préméditation.

C'est l'intention manifestée hier

après-midi par Me Robert Parrot, procureur du ministère public, à l'ouverture du procès de Pierre Gauthier, devant la cour supérieure, chambre criminelle, à Québec.

Le juge Robert Chouinard, du district judiciaire de Chicoutimi, a donné quelques renseignements préliminaires aux jurés, avant que Me Parrot fasse l'exposé de la preuve.

Gauthier est défendu par Me Lawrence Corriveau qui, pour la première fois dans sa carrière — et peut-être aussi dans les annales judiciaires de Québec — sera secondé par son fils Richard, également avocat.

La poursuite tentera de démontrer que le soir du 28 mars, l'accusé pointant du doigt Marc-André Asselin, le désigna comme un "écoeuvrant qu'il

n'aimait pas et qui avait abusé de son amie". Au cours de la soirée, dans un bar, il aurait fait part de son intention de régler ses comptes avec Asselin, désignant même à quelqu'un la présence d'un objet dans sa poche.

Vers 2h45 du matin, Lise Trudel et Michel Laliberté constatèrent l'absence de leur compagnon Pierre Gauthier. Le matin, on retrouvait le corps de

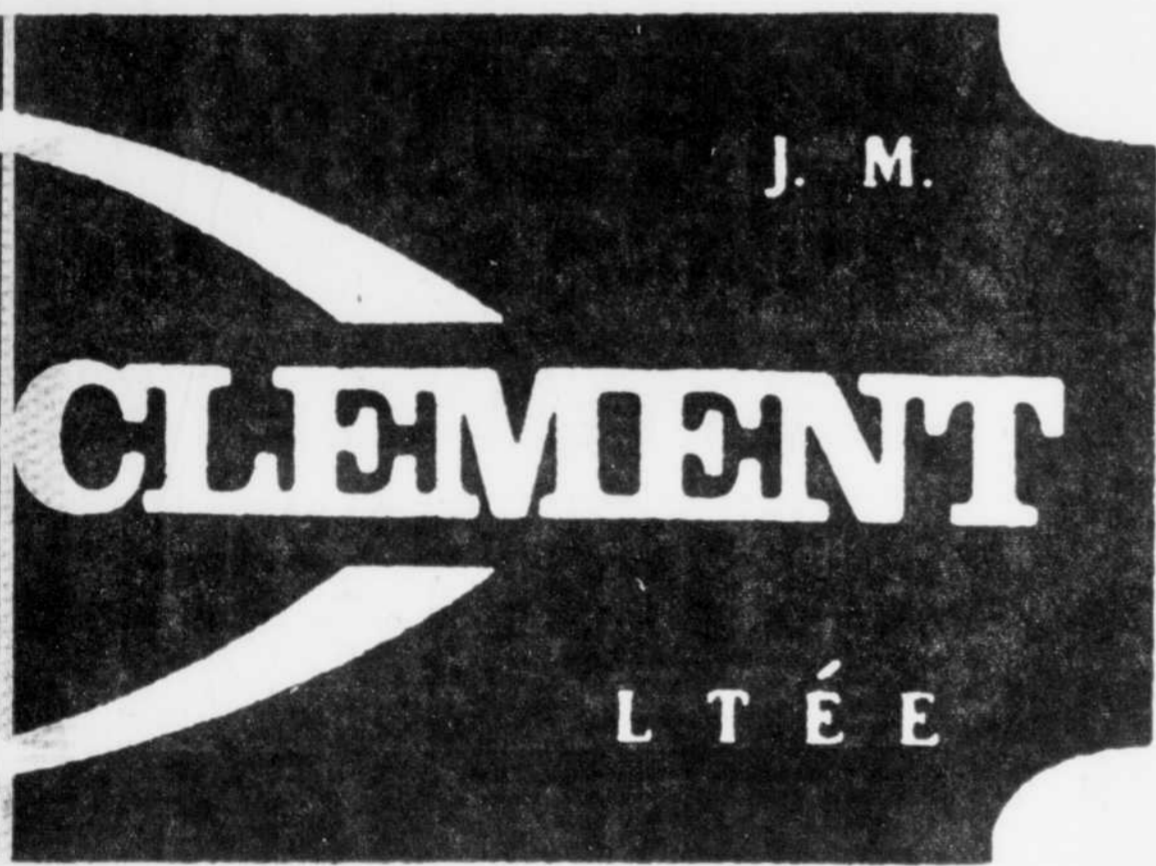
Marc-André Asselin, tué d'une balle de calibre .32.

Peu après, les enquêteurs retrouvaient des balles de calibre .32 au domicile de Gauthier, ainsi que des taches de sang, dans son automobile, du même groupe sanguin que celui de la victime.

Le procès doit se poursuivre durant plusieurs jours.

## de vêtements pour enfants

à l'adolescence



**MAINTENANT  
A PLACE  
STE-FOY**

**ERSAIRE coïncide  
VENTE d'ouverture**

**0% DE RABAIS**  
SUR TOUTE LA MARCHANDISE EN MAGASIN

ANNISSEURS QUI ONT CONTRIBUE A NOTRE SUCCES.



## Voleurs en état de grâce

Il semble bien que même les malfaiteurs ont profité du congé de l'Action de grâces pour ralentir leurs activités. Ainsi, seulement quatre hold-up ont été commis sur le territoire de la ville de Québec durant la fin de semaine. Et, à chaque occasion, personne n'a été molesté sérieusement par les malfaiteurs qui ont soutiré des sommes de peu d'importance.

Vendredi dernier, à 20h15, deux hommes ont assailli un passant à l'intersection des rues des Zouaves et Saint-Patrice. A la pointe du couteau, ils se sont fait remettre \$240 avant de prendre la fuite.

Dimanche, à 4 heures du matin, un individu seul et armé a accosté un livreur de restaurant, sur la rue Dolbeau, pour le soulagier de \$91. A 11h30, le même jour, quatre personnes se sont présentées à l'épicerie de dépannage Chez Gérard, située sur la 3e Avenue. Brandissant des couteaux, ils ont obligé une jeune fille à leur remettre les \$80 du tiroir-caisse. En soirée, à 23h45, deux malfaiteurs ont rendu une visite désagréable au restaurant La Bouchée. Ils se sont emparés de \$80 en menaçant le tenancier de l'établissement à l'aide d'une pince-moignon.

D'autre part, mardi matin, à 4h40, des patrouilleurs de la Sûreté municipale de Québec ont surpris deux individus qui s'étaient introduits illégalement dans le magasin Surplus Dupont, situé près du mail Saint-Roch. Alertés par un citoyen, les policiers ont interrompu le "travail" des malfaiteurs. Un des deux larrons a cependant réussi à prendre la fuite.

A Sainte-Foy, le Village Chinois du centre commercial Place Laurier a été la scène d'un vol par effraction. \$3.000 ont été dérobés durant la nuit du 8 octobre. Les policiers de Sainte-Foy ignorent s'il s'agit de l'oeuvre d'un ou de plusieurs cambrioleurs. Seul indice, le larcin a été effectué entre minuit et 8 heures, lundi matin.

## Maîtrise en droit à Laval

par Jean-Claude RIVARD

Les avocats et notaires de la fonction publique auront, dès septembre prochain, l'occasion de poursuivre des études à la faculté de Droit de l'université Laval, au niveau du cycle de maîtrise.

La nouvelle a été annoncée, récemment, par le sous-ministre québécois de la Justice, Michel Décaray, au second congrès annuel de ces professionnels.

Le sous-ministre a révélé que des ententes particulières ont été conclues avec la direction de la faculté de Droit de l'université Laval et qu'il est possible que l'on en fasse autant, avec celle de l'université de Montréal.

Le sous-ministre expliquait ainsi qu'il s'agit là d'un des moyens élaborés par la Direction générale des affaires civiles et pénales du ministère de la Justice pour s'assurer les services d'un personnel hautement compétent.

Me Décaray a aussi révélé que l'on songe à organiser des séminaires, des colloques périodiques de recyclage, ainsi que des sessions intensives de formation consacrées à des secteurs précis du droit.

Il a expliqué que ces innovations seront appelées à compléter les réunions sectorielles et les débats-midi organisés au sein du ministère, à l'intention des juristes, légistes et membres des contentieux, comme suite pratique des vœux exprimés lors du congrès de l'an dernier.


faits divers et justice

# Le pénible apprentissage du métier d'avocat



"Je ne tolérerai pas un seul instant de plus les insinuations malveillantes de mon savant confrère", ponctue "l'avocat" Gilles Ayotte.



"Votre Seigneurie, si j'étais plus jeune..." Louise Fournier incarne une vieille dame qui se serait blessée sur le trottoir glacé d'un grand hôtel.

par J.-Claude RIVARD

Une salle d'audience du palais de justice avec un vrai juge de la cour supérieure.

Deux apprentis plaideurs qui vous font des passes de toge comme s'ils étaient des spécialistes de procès devant jury. Un faux greffier, la chemise ouverte sous sa toge, comme le fait parfois un vrai greffier. Quatre ou cinq témoins factices bourrés de talent qui ont sorti des greniers et des coffres de maquillage tout ce qu'il faut pour paraître vrai. Dans l'assistance une centaine de jeunes, des étudiants de l'École professionnelle du Barreau: papier et crayon en main, ils observent et enregistrent les moindres détails. Tout près, deux professeurs à l'oeil observateur.

Tout à coup, un "huissier" crie: "La cour est ouverte". Le rideau se lève alors sur cette scène qu'est le pénible apprentissage du métier d'avocat.

Tout récemment, ce rideau s'est levé simultanément aux palais de justice de Montréal, Québec, Sherbrooke et Ottawa, envahis pour la circonstance par des groupes analogues d'étudiants du Barreau.

Aux quatre endroits se jouait le

sort d'une petite dame de 67 ans, à l'esprit vif et pétillant, qui affirme s'être gravement blessée au bras, en circulant sur une passerelle enneigée, dans un établissement réputé des Laurentides, l'hôtel Chanteclerc. Elle poursuit l'établissement en dommages-intérêts.

On vous présente comme témoins d'autres petites dames de l'âge d'or qui accompagnaient la demanderesse: à les entendre, c'est incroyable ce que leur compagne a pu souffrir! Mais le préposé de l'établissement vient subitement vous jurer, en défense, que la victime s'est aventurée dans un secteur où elle n'avait pas d'affaires. Il assure qu'il a gratté, balayé et même sablé la passerelle... même si elle est rigoureusement réservée aux skieurs! Le p.d.g. de l'établissement comparait et corrobore. Mais à la façon dont il vous décrit les lieux, on réalise tout à la fois que la fameuse passerelle se trouve complètement à l'extérieur du plan déposé comme pièce d'exhibé!

Après les plaidoiries, le juge René Letarte (à Québec) "juge" la cause. Pendant l'audience, il est intervenu avec humour et patience, riant à l'occasion de bon coeur; il a signalé les écueils à éviter. Maintenant, il pointe du doigt les pièges inhérents à l'interrogatoire et au contre-interrogatoire. Il rectifie, précise et illustre ces dangers qu'un bon avocat

doit à tout prix éviter, en cours d'un procès, pour faire valoir les droits d'un client.

Les professeurs Pierre Garon et

Pierre Gaudreault observent, eux aussi. Les erreurs commises feront l'objet de discussions en séminaire, lorsqu'on sera de retour à l'École du Barreau.



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve

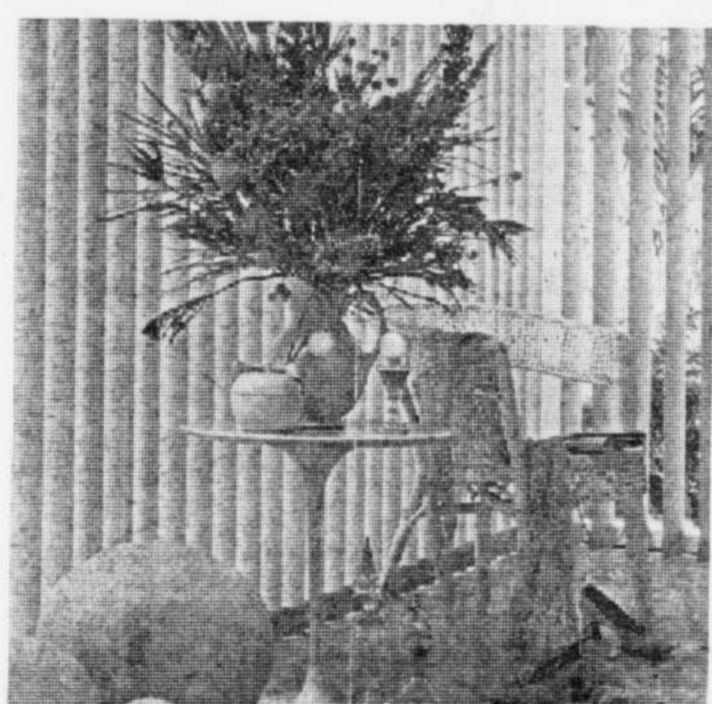
Notre grande vente d'ouverture se continue...  
**ECONOMISEZ**  
**20% à 50%**  
 sur DRAPERIES A LA VERGE ou TOUTES FAITES - STORES -  
 POLES A RIDEAUX - RIDEAUX DE TOUS GENRES - COUVRE-LITS - DOUILLETES - Etc.  
**1re QUALITE SEULEMENT NOUS DEFIONS TOUTE COMPETITION!**



**VENITIENNES**

**20% de RABAIS**

Service d'estimation à domicile



**STORES VERTICAUX BLANC ou IVOIRE**

	Larg.-haut.	Prix rég.	NOTRE PRIX
Pour porte	85 x 84	\$225	\$179 <sup>95</sup>
Pour fenêtre	119% x 84	\$294	\$219 <sup>95</sup>
Pour fenêtre	47 1/2 x 63	\$109	\$65 <sup>40</sup>

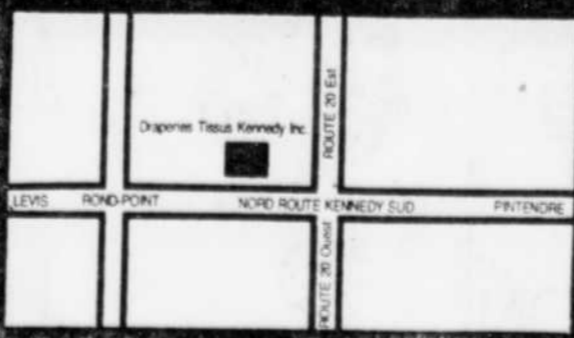
TOUS LES COUVRE-LITS, DRAPERIES ET TISSUS POUR DRAPERIES EN MAGASIN, NOUS OFFRONS

**20% DE RABAIS**

• SERVICE A DOMICILE • NOUS FAISONS LA CONFECTION • TELEPHONEZ A 837-9005

**DRAPERIES-TISSUS KENNEDY INC.**

161, rte Kennedy, Lévis 837-9005



**Sears**  
**AVIS A LA CLIENTELE**  
 Dans notre cahier publicitaire "Grandes Offres Spéciales chez Sears" en vigueur du 9 au 20 octobre '79.  
 A la page 13, R/77 le blouson d'aviateur # 08 338 n'est présentement pas disponible mais nous prenons les commandes et ensemble 3 pièces # 02 637 n'est présentement pas disponible mais prenons les commandes.  
 A la page 28, R/21 les verres # 88 701 Rég. 4.75 pour 6/16.98, # 88 704 Rég. 3.25 pour 6/11.70 et # 88 705 Rég. 3.25 pour 6/11.70 ne sont pas disponibles pour des raisons hors de notre contrôle.  
 A la page 30, R/49 le train # 40 503 n'est pas disponible pour des raisons hors de notre contrôle.  
 A la page 32, R/96 on aurait dû lire # 52 270 pour 8.99, # 52 271 pour 8.99, # 52 272 pour 9.99, # 52 273 pour 9.99, # 52 274 pour 13.99, # 52 275 pour 13.99, # 52 278 pour 5.99, # 63 310 pour 23.99, # 63 312 pour 27.99 et # 63 314 pour 34.99.  
 Et dans la page E8 du Soleil du mardi 9 octobre R/28, le pneu # 26 000 on aurait dû lire Pneu et 4 plus de polyester et non pneu radial avec bande d'acier.  
 Simpsons-Sears Limitée

"Est-il vraiment nécessaire de recouvrir de sel une passerelle exclusivement réservée à des skieurs", demande le juge René Letarte.

**MARIUS DIAMANT, e.a.**  
**SONAREC LTEE**  
 25, rue St-Louis  
 Québec, G1R 3V8

**LE PAIN C'EST NOURRISSANT**  
 Trois à cinq tranches de pain devraient être prévues, au menu des Québécois, et ce, quotidiennement. C'est d'ailleurs ce que recommande le Guide alimentaire.

**"CASSEZ LA CROÛTE"**  
 Pour plus de renseignements, contactez: Le Conseil de la Boulangerie du Québec, Suite 304, Place Crémazie, 50<sup>e</sup> Ouest, Boulevard Crémazie, Montréal, (Québec) H2P 2S9. Tél. (514) 388-4475.

Conseil de la Boulangerie du Québec

alimentation  
**GEM**

**NOUVEAU**  
**CHAMPIGNONS FRAIS**  
BRUNS A CHAIR BLANCHE  
PRODUIT DU QUEBEC  
CONTENANT  
1 CHOPINE 568 ML



**.69** CH.

J'aime le Service  
**GEM**

<b>CHOUX VERTS</b> CULTURE DU QUEBEC CANADA # 1	<b>.12</b> lb	<b>ORANGES OUTSPAN</b> GR. 112 PRODUIT IMPORTE	<b>12/1.69</b>
<b>TOMATES ROUGES</b> PRODUIT DES ETATS-UNIS GR. 6 X 7 CANADA # 1	<b>.58</b> lb	<b>ANANAS FRAIS</b> GR. 12 PRODUIT IMPORTE	<b>.99</b> ch.

**MOUCHOIRS DE PAPIER**  
COULEURS ASSORTIES SCOTTIES  
(2 épaisseurs) Bte 100 **.45**

**PAPIER DE TOILETTE**  
BLANC COTTONELLE Pqt 2 roul. **.65**

**SERVIETTES DE TABLE**  
KLEENEX BOUTIQUE Pqt 75 **.75**

**NOURRITURE POUR CHATS**  
SAVEURS ASSORTIES  
Mlle MEW Bte 6 oz **.33**

**NOURRITURE POUR CHIENS**  
SAVEUR DE BOEUF, BURGERBITTS  
DR BALLARD Sac 8 kg **5.99**

**SAUCE POUR COTES LEVEES**  
SAVEURS ASSORTIES  
V-H Bocal 12 oz **.99**

**FEVES GERMEES**  
AHUNTSIC Bte 28 oz **.55**

**SAUCE SOYA**  
AHUNTSIC Bout. 5 oz **.45**

**SARDINES**  
RICHELIEU Bte 3.25 oz **.33**

**GARNITURE POUR TARTES**  
RAISINS OU DATTES  
VACHON Bte 19 oz **1.02**

**CARAMELS HALLOWEEN**  
KRAFT Cello 1.25 lb **1.29**

**SOFTEE TOFFEE**  
HALLOWEEN KRAFT Cello 1 1/4 lb **1.49**

**MIEL PUR**  
LIQUIDE OU CREMEUX  
KRAFT Bocal 24 oz **1.76**

**ASPIRINE**  
BAYER Bocal 100 comprimés **1.59**

**ASSOULISSEUR**  
DE TISSUS EN FEUILLES  
CLING FREE Bte 24 feuilles **1.59**

**GROS POIS**  
AVION Cello 2 lb **.85**

**RAVIOLI A LA VIANDE**  
CATELJI Bte 15 oz **.63**

**GATEAUX ASSORTIS**  
VAILLANCOURT Bte familiale **1.19**

**COMPOTE DE POMMES**  
ALLEN Bocal 20 oz **.83**

**BREVAGE DE FRUITS**  
ASSORTIS ALLEN Bte 48 oz **.58**

**MARGARINE GOLDEN GIRL**  
MOLLE DURE  
cont. 1 lb **.78** pqt 1 lb **.60**

**VARIETE HALLOWEEN**  
VIAU Cello **.69**

**SIROP CONTRE LA TOUX**  
MATHIEU Bout. 170 ml **.99**

**CREME A BARBE**  
TRAC II GILLETTE  
Aérosol 200 ml + 50 ml gratis **1.49**

**DENTIFRICE**  
COLGATE Tube 150 ml **1.59**

**NETTOYEUR LIQUIDE**  
AJAX Bout. 32 oz **1.55**

**SAVON DE TOILETTE**  
IRISH SPRING COLGATE 2 barres 140 g **2/.85**

**SAVON EN POUDRE**  
PUNCH COLGATE Bte 3 litres **1.62**

**SAVON POUR LAVE-VAISSELLE**  
CASCADE Bte 60 oz **2.99**

**BISCOTTES FRANÇAISES**  
REGULIERES OU SANS SEL  
GRISOL Bte 250 g **.99**

**CHOCOLAT**  
ROSETTE-MACARON-PASTILLES-  
ROULEAU CARAMEL, NEILSON  
Cello 12 oz **1.79**

**POULET DESOSSE**  
ESTA Bte 7 oz **.85**

**AMPOULES ELECTRIQUES**  
40-60-100 WATTS  
G.E. Pqt 2 **.99**

**YOGOURT AUX FRUITS**  
DELISLE Pqt 4 pots de 125 g **1.25**

**BEURRE**  
FUDGE-SUORE-CARAMEL  
GRENACHE Cont. 400 g **.65**

**TARTE FRAISES-FRAMBOSSES-PECHES**  
YOGOURT  
MRS SMITH Bte 17 oz **1.69**

**GRUAU PRET-A-SERVIR**  
SAVEURS ASSORTIES  
QUAKER Bte 11 oz **.85**

**CROUTE A TARTE**  
ROBIN HOOD Bte 19 oz **.88**

NOUS NOUS RESERVONS LE DROIT  
DE LIMITER LES QUANTITES

**LONGES DE PORC FRAIS**



PORTION DES COTES 3 LB ENV. **1.28** lb

GROS BOUT DU FILET 3 LB ENV. **1.38** lb

PRIX EN VIGUEUR  
JUSQU'AU  
13 OCTOBRE 1979

J'aime les prix **GEM**

**LES PRODUITS DE QUALITÉ ST-CASTIN, TOUJOURS EN BONNE PLACE, À LA BONNE PLACE, CHEZ VOTRE ÉPICIER GEM.**

<b>JUS DE PAMPLEMOUSSE</b> SUCRE BTE 48 OZ <b>.79</b>	<b>SAUCE SPAGHETTI</b> A LA VIANDE BTE 24 OZ <b>1.79</b>
<b>MAIS EN EPIS</b> DE CHOIX BTE 40 OZ <b>.76</b>	<b>PAPIER ALUMINIUM</b> BTE 12" x 25" <b>.61</b>
<b>CAFE INSTANTANE</b> BOCAL 10 OZ <b>5.18</b>	<b>NETTOYEUR A VITRES</b> LIQUIDE BOUT. 700 ML <b>.56</b>
<b>BETTES MARINEES</b> BOCAL 24 OZ <b>.76</b>	<b>BISCUITS ASSORTIS</b> BTE 907 G <b>2.02</b>
<b>MOUTARDE</b> BOCAL 24 OZ <b>.59</b>	<b>COMBUSTIBLE A FONDUE</b> BOUT. 16 OZ <b>.81</b>

<b>BIFTECK D'ALOYAU</b> (T-BONE) CANADA "A" RUBAN ROUGE <b>3.48</b>	<b>PIZZA GARNIE</b> 500 G - 11" DAVINCI <b>2.39</b>
<b>COTELETTES DE PORC</b> SURPLUS DE GRAS ENLEVE lb <b>1.78</b>	<b>FONDANTS AUX FROMAGES, FINES HERBES, PARMESAN, FROMAGE BLEU</b> 6 PORTIONS CUISINES ROCHETTE <b>1.19</b>
<b>TIMBALES, FOIE, CAMPAGNE, CAMPAGNE AU COGNAC GLACE, CAMPAGNE A L'ORANGE BILOPAGE</b> CONT. 8 OZ <b>1.49</b>	<b>SAUCISSES FUMÉES</b> PQT 1 LB ST-CASTIN <b>1.48</b>

**ESSUIE-TOUT**  
COULEURS ASSORTIES  
SCOTT  
Pqt 2 roul. **1.09**

**POIS VERTS**  
NO 2 CANADA DE CHOIX  
IDEAL  
Bte 19 oz **.69**

**SAUCE HOT CHICKEN**  
ESTA  
Bte 14 oz **2/.59**

**EAU DE JAVEL**  
CONCENTREE  
MIX-O  
Cont. 128 oz **.89**

**PEPSI-COLA**  
PEPSI  
Bout. 750 ml **6/1.99**  
- DEPOT

**BISCUITS TI-COQ**  
LIDO  
Cello 300 g **1.09**

**CONFITURES DE FRAISES**  
AVEC PECTINE  
ST-CASTIN  
Bocal 24 oz **1.19**

**PATES ALIMENTAIRES**  
COUDES-SPAGHETTI-SPAGHETTINI  
ST-CASTIN  
Cello 2 lb **.78**

**CIRE A PLANCHER**  
LIQUIDE CLAIR Bout. 27 oz **2.59**

**DETERGENT LIQUIDE**  
POUR LA VAISSELLE PALMOLIVE  
COLGATE Bout. 32 oz **1.65**

**SHAMPOOING ASSORTIS**  
AGREE Bout. 225 ml **1.79**

**ANANAS TRANCHES**  
CATEGORIE DE CHOIX  
TROPIC Bte 10 oz **.53**

**CAFE 1re QUALITE**  
(POUR CAFETIERE FILTRE)  
MELITA DE LUXE Bte 1 lb **5.10**

**FARINE TOUT USAGE**  
FIVE ROSES Sac 10 k **6.25**

**FEVES AU LARD**  
"BIEN MIJOTEES"  
LIBBY'S Bte 19 oz **.63**

**ALPHA-GHETTI**  
LIBBY'S Bte 19 oz **.59**

**ANTISUDORIFIQUE**  
PARFUME - POUDDRE - ULTRA-SEC  
SOFT N DRY Aérosol 150 ml **1.65**

**POUDING**  
SAVEURS ASSORTIES  
LAURA SECORD Bte 425 g **.69**

**JUS DE TOMATES**  
FANCY BRIGHT Bte 19 oz **.39**

**SOUPE AUX TOMATES**  
CONDENSE HEINZ Bte 19 oz **2/.49**

**PURIFICATEUR D'AIR**  
SOLIDE WOOD ch. **.79**

**PURIFICATEUR D'AIR**  
SOLIDE WOOD 3 oz **.49**

**LAMES DE RASOIR**  
SUPER STAINLESS  
GILLETTE Pqt de 10 **2.29**

Il y a un marché d'alimentation

J'aime le Service **GEM** près de chez vous!

**FESTIVAL DU FROMAGE CANADIEN**

**FROMAGE FONDU**  
VELVEETA Bte 16 oz **1.86**

**FROMAGE TRANCHE**  
2/3 OZ. "SINGLES" CANADIEN  
KRAFT Pqt 18 oz **1.75**

**FROMAGE MOZZARELLA**  
KRAFT Bâton 18 oz **2.38**

**FROMAGE RAPE**  
PARMESAN  
KRAFT Cont. 8 oz **1.99**



**pierre champagne**  
de 9h. à 11h.  
Téléphone: 647-3434

## Mon carnet mondain

### Kermesse

Un groupe de paroissiens de Saint-Jean-Baptiste travaille bénévolement à organiser une kermesse, au profit de la fabrique paroissiale, qui se tiendra au sous-sol de l'église, du 19 au 23 octobre. Tous sont invités à s'y rendre, en particulier les habitants du quartier Saint-Jean-Baptiste.

### Arthrite

La Société d'arthrite, organisme voué à la recherche et au traitement de l'arthrite, a tenu sa campagne annuelle de souscription du 17 au 28 septembre. Les personnes intéressées à participer peuvent acheminer leurs dons par l'entremise des Ciments du Saint-Laurent, C.P. 1156, Québec. M. Georges Lachance est le président de la campagne.

### Fermières

Il y aura exposition-vente des travaux des fermières du cercle Sainte-Bernadette, les 11, 12 et 13 octobre aux Galeries Chagnon aux heures d'ouverture des magasins.

### Concours de danse

Tous les mercredis, en soirée, le Bar Zodiac de Charlesbourg organise un concours de danses sociales ou disco. Ça débute à 22h30 et vous pouvez vous inscrire sur place la journée même. J'aime mieux ce genre de concours-là qu'un marathon.

### Centre Sri Chinmoy

Je viens d'apprendre l'existence, à Bernières, d'un centre Sri Chinmoy qui célébrera, ces jours-ci, son 3e anniversaire. J'ai été invité à

partager un copieux festin végétarien tout en écoutant de la musique spirituelle et en admirant les peintures de Sri Chinmoy. Ça me fait beaucoup de peine mais je devrai m'abstenir.

### Enfant handicapé?

Toutes les mères d'enfant handicapé âgé de moins de cinq ans (les enfants et non les mères) sont invitées à participer à une recherche qui s'effectue dans le cadre d'une maîtrise en éducation à l'université Laval.

A partir de leur expérience personnelle, les mères devront répondre à trois questionnaires qui portent sur leurs sentiments, réactions, attitudes et intérêts. Il faut prévoir environ une heure trente pour compléter les questionnaires.

Ces rencontres doivent débuter dès aujourd'hui et la directrice des services communautaires du Pavillon Saint-Charles de Limoilou, Constance Lamarche, se propose de rencontrer les personnes intéressées aux endroits suivants:

Judi, 11 octobre, 13h: Pavillon Toupin, Donnacona;

Vendredi, 12 octobre, 13h: Pavillon Saint-Charles de Limoilou, 430, 8e Avenue Limoilou;

Lundi, 15 octobre, 19h: Centre de développement Champfleury, 1795, 26e Rue, Québec;

Mardi, 16 octobre, 19h: Centre d'adaptation de la jeunesse, 100 Mgr-Bourget, Lauzon;

Mercredi, 17 octobre, 9h30 et 19h: Foyer de l'enfance, 20, av. Côté, Montmagny.



Le Soleil, Jean Vallières

## Curieuse playmate

Le cœur a des raisons que la raison ne connaît pas. La femme est pareille.

L'an dernier, durant le Carnaval de Québec, Sylvie Garant était à Québec avec un photographe de la revue Playboy. Les photographies en question sont publiées dans la dernière édition du magazine. La petite fille originaire de Montmagny, playmate de novembre, nous y dévoile les parties les plus secrètes de son anatomie. Or, parce qu'elle nous montre ses charmes, Sylvie Garant était de passage dans la capitale, en fin de semaine dernière, pour faire la promotion de ses nichons.

Curieusement la demoiselle ne voulait pas que les photographes de

presse et les caméramen de télévision prennent des images des photographies où elle est posée nue. En d'autres termes, elle venait nous dire d'acheter la revue si nous voulions voir ses "foufounes" mais il n'était pas question que l'on montre à la télévision ou dans les journaux, les photographies publiées dans la revue. C'était à n'y rien comprendre. Ou on montre ses "foufounes" ou on ne les montre pas. La décision est personnelle. Mais à partir du moment où nos "foufounes" sont exposées dans les pages centrales de Playboy et que tous les hommes du monde entier peuvent les reluquer, je ne vois pas pourquoi on se laisse envahir tout à coup par une vague de pudeur lorsque l'on arrive dans son patelin.

## "Faisan bar-b-q"?

J'ai passé la fin de semaine à Rimouski avec un groupe de journalistes de la région de Québec. On y clôturait le 10e Festival du faisan. Les rues étaient pleines; les discothèques, les restaurants et les hôtels débordaient; l'ambiance y était formidable.

Ce sont les Français qui, il y a une dizaine d'années, débarquaient à Rimouski pour aller y chasser le faisan. La chasse devait, en quelques années, se transformer en festival même si, depuis lors, les Français ne sont plus jamais revenus.

J'ai trouvé cependant que les restaurateurs de Rimouski manquaient un peu le bateau en n'offrant pas aux visiteurs, un "spécial faisan" pour la fin de semaine. A

l'hôtel Saint-Louis où j'habitais, le faisan était au menu pour \$11. Mais ce n'est pas pareil partout. Si nous pouvions trouver, partout dans les restaurants de la ville, un pâté de faisan à \$4.50, par exemple, ou un "club au faisan" (pourquoi pas?) ou un "faisan bar-b-q", le festival pourrait ajouter une médaille de gastronomie à son ruban.

Pourquoi ne pas créer une "tourtière au faisan" comme on a une tourtière du Lac-Saint-Jean? Et si les crevettes de Matane et les faisans de Rimouski étaient utilisés ensemble, dans une même recette, la bouffe régionale y gagnerait.

C'est à peu près tout ce qui manque pour rendre le festival encore plus intéressant.

## Pailleur automnal

Fidèle à une tradition qu'il veut implanter, le directeur général du Château Bonne-Entente, M. Michel Bélanger, présentera, le 12 octobre, aux Québécois qui seront de la fête, son menu gastronomique automnal. Chaque saison, en effet, la direction de l'hôtel prépare un repas gastronomique mettant en vedette les plats de la saison. Ces repas, d'une dizaine de services différents et arrosés copieusement, sont offerts à tous ceux qui veulent bien payer \$50. Il faut cependant réserver puisque les places partent vite.

Le menu gastronomique automnal qu'on présentera vendredi soir sera composé comme suit: la levée du chasseur (un apéritif au gin chasseur); l'arc-en-ciel fumée rencontre Les Amandières (truite arc-en-ciel et le vin d'accompagnement); la crème de Bruxelles; le coquillage aphrodisiaque baigné de Gewurstreimer (huîtres farcies et autre vin d'accompagnement); Cul-sec d'Armagnac; fin volaille de nos bois vibrant de Mille Secousses (une perdrix et un troisième vin différent); le bouquet des jardins du Québec; la végétarienne gazéifiée (salade et fruits; eau de Vichy); la finesse de nos produits laitiers sur les Côtes du village (fromages et un quatrième vin différent); le maraicher nous sert (pomme et cidre); le coucher de soleil, (café, rye et liqueur d'érable).

Croyez-le ou non, mais quand vous avez tout mangé cela vous vous

sentez plus en forme et moins bourré que lorsque vous avez mangé un "big mac" ou un sous-marin. Foie) de Champagne!

## Noël en famille

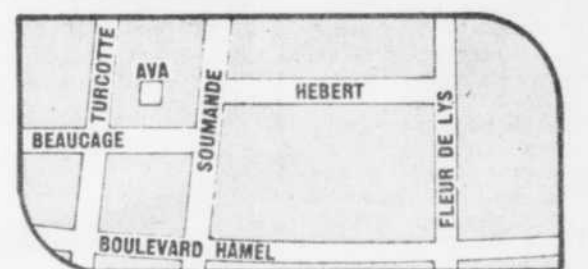
Les vacances de Noël approchent rapidement. Il ne reste plus que 65 jours de magasinage avant Noël. Que ferez-vous durant vos vacances du temps des Fêtes? Vacances-familiales à conçu des programmes intéressants pour toute la famille.

D'abord, les familles désireuses de passer quelques jours ensemble et de s'adonner à des activités sportives et culturelles pourront, encore cette année, soit louer un chalet, soit séjourner dans un centre de plein air, soit louer une maison à la campagne, vivre chez un agriculteur un "Noël à la ferme" ou encore louer à prix modique une chambre dans la grande hôtellerie.

Des renseignements supplémentaires vous seront donnés si vous communiquez avec Vacances-familiales, 1661, av. du Parc à Sainte-Foy.

# AUX VRAIES AUBAINES

LE SEUL MARCHÉ D'ENTREPOT AU QUÉBEC



# GAGNEZ

## 2 MARCHES PAR SEMAINE

GAGNANTE DE LA 12<sup>e</sup> SEMAINE

Mme Giselle Genest  
165 AV. DES PINS  
QUÉBEC

d'une valeur de \$75.00 chacun

PENDANT 13 SEMAINES

GAGNANTE DE LA 12<sup>e</sup> SEMAINE

Mme Joseph St-Hilaire  
199, AV. TURCOTTE  
VILLE-VANIER

### ROTI PALETTE

Coupe de boeuf  
Canada "A"

livre **1.28**

### BACON TRANCHE

Budget

livre **.89**

### FARINE

Pré-tamisée "Provigo"

Sac de 3,5 kg **1.59**

ECONOMISEZ .32

### PAPIER HYGIENIQUE

Blanc ou couleurs  
assorties, 1 plis  
"Proviprix"  
Emballage de 8 rouleaux

**1.79**

ECONOMISEZ .40

### FROMAGE

Canadien tranché  
"Provigo"

Emballage de 8 oz **.79**

ECONOMISEZ .08

### DETERSIF

En poudre pour la  
lessive "Sunlight"

Boîte de 2,4 kg **2.69**

ECONOMISEZ .26

### RAISIN ROUGE

EMPEREUR  
Produit de Californie  
Canada no 1

lb **.69**

### CELERI

Produit du Québec  
Canada no 1

Le pied **.38**

VALIDE JUSQU'AU 13 OCTOBRE 1979

325, SOUMANDE — VILLE VANIER

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.

PAS DE VENTE AUX MARCHANDS

# Commission Keable: l'historien Comeau devra témoigner

MONTREAL (d'après CP) — L'enquête Keable sur les actes illégaux de la police est venue à bout d'une tentative de l'empêcher de questionner un professeur d'histoire au sujet de l'infiltration par la police du Front de libération du Québec au début des années 1970.

Mais cette victoire juridique d'hier, qui a suivi une audition à huis clos devant la cour supérieure du Québec, a contribué à alimenter les rumeurs persistantes à l'effet que cette commission provinciale enquête sur la Crise d'octobre.

Depuis plus de cinq mois, le commissaire Jean Keable dirige une enquête à huis clos sur la présumée implication de la police dans la rédaction de communiqués du FLQ aussi bien que sur les activités des informateurs de la police et des agents doubles dans le milieu terroriste québécois.

Officiellement, la commission se concentre sur les années 1971 à 1973, alors que la GRC et la Sûreté du Québec avaient mené une dure et quelquefois illégale campagne antiterroriste.

Keable veut examiner les prétentions de la police à l'effet qu'une seconde Crise d'octobre, similaire à celle qui avait conduit en 1970 au meurtre du ministre du Travail Pierre Laporte et à l'enlèvement du diplomate britannique James Richard Cross, se préparait un peu après.

### Témoin débouté

M. Robert Comeau, historien et professeur à l'université du Québec à Montréal, devra répondre comme témoin aux questions de la Commission Keable, particulièrement en ce qui a trait à la diffusion de 50.000 exemplaires d'un communiqué du FLQ, en date du 7 novembre 1970, soit au beau milieu de la mémorable Crise d'octobre.

C'est la décision qu'a rendue hier le juge Gerald McCarthy, de la cour supérieure, en rejetant le bref d'évocation demandé par le témoin. Le demandeur jugeait que le commissaire Keable excédait sa juridiction en enquêtant et en voulant enquêter sur des actes qui ne relèvent pas de son mandat, en donnant à son mandat une interprétation erronée et contraire aux règles d'interprétation toujours en vigueur au Québec.

Lors de l'argument, devant la cour supérieure, M. Comeau avait demandé et obtenu le huis clos. Ce qui fut accordé et ce qui empêche toute publication des motifs invoqués.

"Pour autoriser le bref d'évocation, conclut le juge McCarthy, il ne suffit pas que les prétentions du demandeur soient "soutenable"; le juge doit en venir à la conclusion ferme qu'elles sont bien fondées en droit en regard des faits allégués. En l'espèce, je n'ai pu venir à cette conclusion et l'émission du bref d'évocation est rejetée."

## \$500,000 réclamés par les Apôtres de l'amour infini

MONTREAL (PC) — La Corporation des Apôtres de l'amour infini a intenté vendredi, en cour supérieure, une poursuite de \$500.000 contre l'ex-président de la Ligue des droits et libertés et également ex-président de la Commission des droits de la personne du Québec, M. Maurice Champagne-Gilbert.

La semaine dernière, celui-ci avait réclamé une commission d'enquête spéciale pour étudier au Québec le problème des sectes, notamment celle des Apôtres de l'amour infini, qu'il avait comparée en termes non équivoques, à une certaine secte américaine.

Dans sa requête, la secte de Saint-Jovite accuse M. Champagne-Gilbert de s'être lancé dans une vicieuse campagne de dénigrement, de calomnies et d'insinuations dans le but de détruire le groupe religieux et de blesser, humilier, tous et chacun de ses membres.

La Commission Keable assignera vraisemblablement Comeau au cours des prochains jours et poursuivra à huis clos l'interrogatoire commencé il y a déjà quelques jours.

### Crise d'octobre

Lors des récentes auditions télévisées, la commission s'est mise à fouiller dans cette sorte de jeu du plus fin entre le FLQ et les policiers antiterroristes comme cela a commencé à se produire à l'automne et à l'hiver 1970, ces mois couverts par ce qu'on appelle la Crise d'octobre, selon ce qu'a révélé une source généralement bien informée.

Officiellement, le gouvernement québécois s'est montré hésitant à lancer une enquête de grande échelle sur la Crise d'octobre, malgré une clause prévoyant cette enquête dans le programme du Parti québécois.

Les spéculations ont pris forme voulant que la Commission Keable abandonne silencieusement le terrain de travail d'une enquête publique, si jamais on en venait à demander l'enquête sur la crise. On rapporte également que la commission se serait intéressée au cas de "M. X", un sixième homme qui serait

impliqué dans le kidnapping de James Cross.

Alors qu'on lui demandait si c'était vrai, un porte-parole de la commission a répondu: "La réponse est sans ambiguïté, non."

### Le sixième homme

Mais il a également indirectement admis que la commission s'intéressait à l'enlèvement de Cross, alors qu'il commentait une information voulant que la commission avait émis un subpoena à l'intention de la police provinciale et de la police de Montréal pour obtenir une liste des personnes qui accompagnaient Cross et ses kidnappeurs au point où le diplomate a été remis aux autorités en échange des saufs-conduits pour les terroristes.

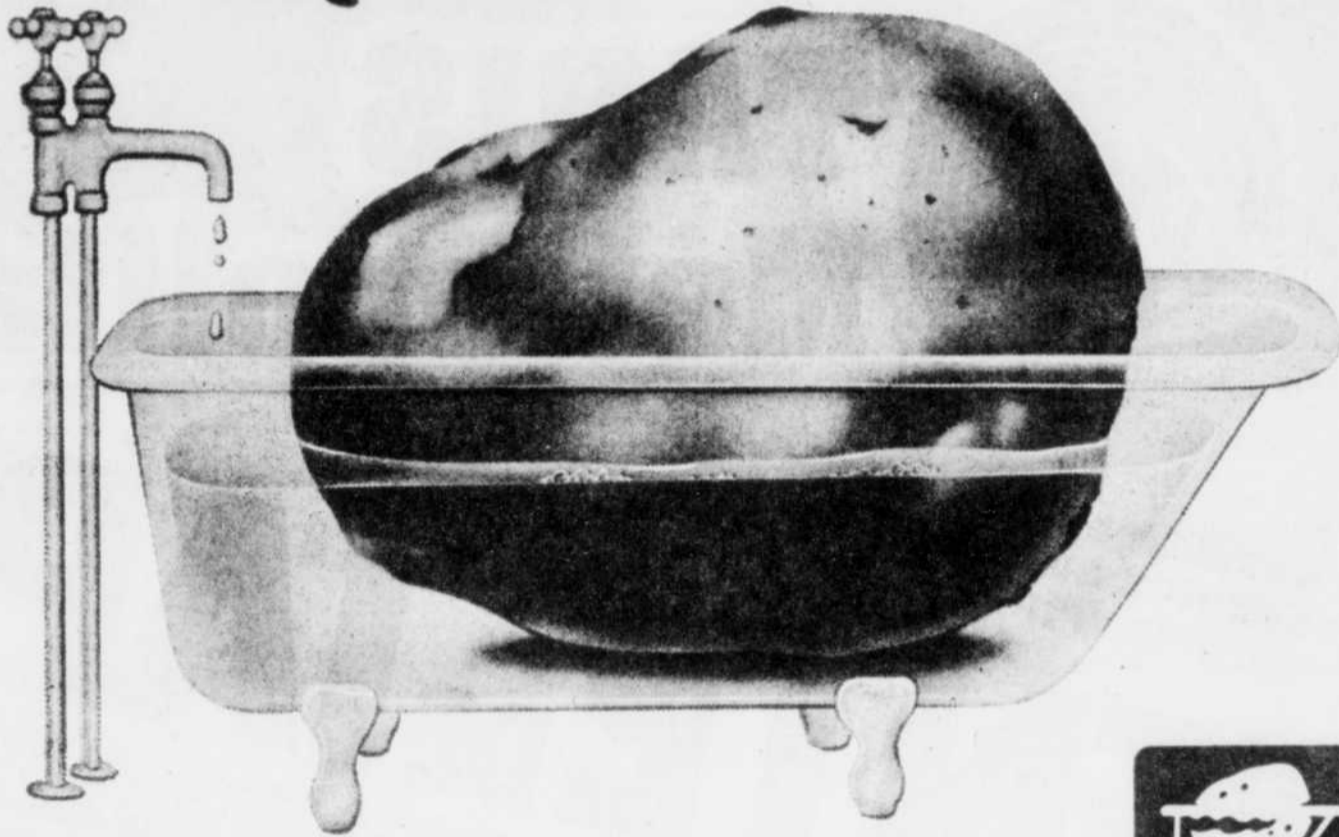
Cette information est "inexacte sur certains points", avait dit le porte-parole de la commission. Il y a eu des spéculations à l'effet que le sixième homme, jamais poursuivi, puisse avoir été un informateur de la police.

La Commission Keable a également entendu les dépositions d'au moins un ancien membre du FLQ directement impliqué dans la Crise d'octobre, selon d'autres sources dignes de foi.

## La pomme de terre lavée du Québec

Plusieurs savoureuses pommes de terre du Québec se sont fait une beauté. Juste pour vous. Grâce à un nouveau processus de lavage, les producteurs de chez nous peuvent sélectionner pour vous des succulentes pommes de terre sans meurtrissures et de grosseur uniforme. Les pommes de terre lavées du Québec, on peut presque les prendre avec des gants blancs. Elles sont si belles et si appétissantes. Ce sont les pommes de terre des vrais amateurs de pommes de terre. Recherchez les pommes de terre lavées du Québec, elles ont vraiment un bien beau corps de patate.

### un bien beau corps de patate.



Recherchez les emballages de pommes de terre lavées identifiés "produit du Québec"

EN VEDETTE CETTE SEMAINE CHEZ

**Dominion**

**STEINBERG**

**RICHELIEU**

FÊTONS LE  
RETOUR DES AUTOBUS  
AVEC UNE

# VENTE DU TONNERRE

A LA BOUTIQUE  
*Charles Giguère*

RECEVEZ GRATUITEMENT  
1 CRAVATE - 1 CEINTURE  
1 PAIRE DE BAS

A L'ACHAT D'UN COMPLET

Complet polyester et laine Couture jeune homme dans des teintes automatiques	SPECIAL AUTOBUS	89 <sup>95</sup>	Reg. 159 <sup>95</sup> à 199 <sup>95</sup>
Complet 100% laine 3 pièces Superlaine, 120 grammes, 100% 134-46, 100% laine naturelle	SPECIAL AUTOBUS	125 <sup>95</sup> - 175 <sup>95</sup>	Reg. 250 <sup>95</sup> à 350 <sup>95</sup>
Paletot de cuir long 134-46, 100%	SPECIAL AUTOBUS	199 <sup>95</sup>	Reg. 299 <sup>95</sup>
Safari en cuir 134-46, 100%	SPECIAL AUTOBUS	89 <sup>95</sup>	Reg. 120 <sup>95</sup> à 150 <sup>95</sup>
Paletot d'hiver en laine POUR HOMME 134-46, 100% laine naturelle gris beige marque camel	SPECIAL AUTOBUS	85 <sup>95</sup> - 160 <sup>95</sup>	Reg. 129 <sup>95</sup> à 250 <sup>95</sup>
Chemise de toilette 14-17, blanc, orange et bleu (paillette)	SPECIAL AUTOBUS	10 <sup>95</sup>	Reg. 14 <sup>95</sup> à 20 <sup>95</sup>
Pantalon 100% polyester ou polyester et acrylique	SPECIAL AUTOBUS	15,22 <sup>50</sup>	Reg. 29 <sup>95</sup> à 45 <sup>95</sup>
Veston sport en tweed ou velours côtelé 134-46, 100% laine naturelle Reg. 139 <sup>95</sup>	SPECIAL AUTOBUS	69 <sup>95</sup>	Reg. 99 <sup>95</sup> à 159 <sup>95</sup>
Veston sport polyester et laine	SPECIAL AUTOBUS	49 <sup>95</sup>	Reg. 59 <sup>95</sup> à 95 <sup>95</sup>

BOUTIQUE  
*Charles Giguère*

CONFECTION POUR HOMMES  
359, DE LA COURONNE  
QUÉBEC  
522-6001

UN 18<sup>ième</sup> ANNIVERSAIRE  
PLEIN D'SURPRISES

À PLACE LAURIER

À l'occasion du 18<sup>e</sup> anniversaire et dans le cadre de l'année internationale de l'enfant, PLACE LAURIER présente du 10 au 27 octobre, DEUX EXPOSITIONS D'ENVERGURE NATIONALE, soit

LE CIRQUE DE LA SCIENCE

Plus de quarante (40) kiosques d'expositions vous permettant de vérifier et d'utiliser vos connaissances, votre capacité musculaire, vos perceptions, votre sens de l'équilibre et beaucoup d'autres habiletés. Vous serez en mesure, entre autre, de vous mesurer à un mini-ordinateur, entendre une dactylo parlante, de générer de l'électricité ou de vérifier votre capacité musculaire à l'aide de bicyclettes, de composer une pièce musicale avec un synthétiseur, de créer des bandes définies, d'accéder à une demande de l'atome et de la molécule, et de vérifier beaucoup d'autres lois ou phénomènes touchant la physique, la biologie, les communications, la chimie etc. De plus, vous serez invités à assister à des démonstrations sur des phénomènes d'électricité statique, sur l'utilisation de l'azote liquide, et à participer à la fabrication de papiers, et à des ateliers sur la perception.

Vous verrez également des films couvrant des sujets aussi divers que l'évolution du monde, la naissance d'un enfant ou de déménagement d'une maison. Une équipe d'animateurs sera sur place pour vous guider et répondre à vos questions.

LES TROPHÉES  
D'ANIMAUX  
NATURALISÉS

Expositions de 80 animaux, lion, tigre, etc. Une présentation sur le safari d'Afrique. Quinze (15) têtes de gibier Nord-Américain. Animateurs sur place pour renseignements.

Association des  
marchands de  
Place Laurier inc.

faits divers et justice

# Le nombre des incendies criminels a triplé

Depuis environ trois ans, le nombre des incendies criminels a triplé au Canada et les dommages qui en découlent ont augmenté d'au moins 500 pour 100, a déclaré hier le directeur du Bureau d'assurance du Canada, M. Raymond Medza.

De 1966 à 1975, on évaluait le nombre des incendies volontaires à 2.900 par an pour tout le Canada, avec

des dommages d'environ \$23,5 millions. L'année dernière, on a eu au pays 9.000 incendies criminels qui ont entraîné la mort de 135 personnes et causé pour \$125 millions de dommages, soit 30 pour 100 du montant total des dommages occasionnés par tous les incendies au pays.

Présentement, on peut dire qu'un incendie sur sept est d'origine criminelle.

Au Québec, en 1977, on a dénombré 1.286 cas certains d'incendies volontaires qui représentaient des dommages de \$29 millions, soit 16,2 pour 100 du total des dommages imputables aux incendies dans cette province. Pour avoir une idée plus juste du phénomène, il faudrait, selon les spécialistes, ajouter à ces chiffres 30 pour 100 des incendies d'origine inconnue et on arriverait à peu près à ceci: 2.200 incendies criminels avec

des dommages d'au moins \$35 millions.

La moitié des incendies criminels sont allumés par des vandales. Dans plusieurs cas, il s'agit d'adolescents ou de jeunes adultes à la recherche d'émotions ou de sensations fortes. Dans environ 15 pour 100 des cas, l'incendiaire tente de se venger de son propriétaire, de ses voisins, de son employeur, parfois de son conjoint. Le

nombre de fraudes est estimé à 5 pour 100.

**A Montréal**

Depuis le début de l'année, plus de 800 incendies criminels ont été allumés sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal, causant pour plus de \$15 millions en dommage.

Déjà, à la fin de septembre, le bureau d'enquêtes sur les incendies

criminels signalait que 623 enquêtes avaient été menées et que 402 d'entre elles avaient permis de déterminer l'origine criminelle des sinistres.

Plusieurs dossiers font par ailleurs l'objet d'enquêtes plus minutieuses.

Le lieutenant Jean-Yves St-Laurent de l'escouade d'enquête a précisé mardi que le taux de solution de ce type de crime se situe actuellement à 35 pour 100.

## Air Canada inspecte encore tous ses DC-9

(D'après PC - AFP) — A la suite d'une directive du fabricant, la compagnie McDonnell Douglas Corporation, Air Canada a décidé de procéder à une nouvelle inspection des cloisons arrière de tous ses appareils DC-9 afin d'en vérifier la résistance.

La décision de la compagnie canadienne d'aviation a été prise après que l'Administration de l'aviation civile américaine ait ordonné, hier, que tous les DC-9 en service aux États-Unis soient inspectés.

Une directive semblable a été émise dans le passé après qu'un DC-9 d'Air Canada ait perdu, à 7.620 mètres d'altitude, sa pointe arrière de fuselage contenant l'issue de secours. Cette directive ne s'appliquait qu'aux appareils qui ne possédaient pas d'escalier de secours à l'arrière.

Un porte-parole d'Air Canada a indiqué, hier, que tous les appareils seraient inspectés une deuxième fois. La flotte de "DC-9" d'Air Canada ne compte que trois appareils munis d'escalier de secours à l'arrière.

Il n'est par ailleurs pas exclu que la révision complète des plans du "DC-10" de McDonnell Douglas soit recommandée à l'issue de l'enquête publique actuellement menée sur la catastrophe aérienne de mai dernier à Chicago, qui avait coûté la vie à 273 personnes.

Ce serait un dur coup pour le second constructeur aéronautique mondial dont le programme de développement à moyen terme est en grande partie fondé sur la poursuite de la commercialisation des "DC-10" avec les caractéristiques actuelles.



# TAPIS Métropolitain

★ **Combattez l'inflation, achetez aujourd'hui au prix d'hier** ★

# VENTE DE TAPIS

# 3 POUR 1

1 le tapis  
2 le sous tapis  
3 l'installation

## Les 3 pour 1 Seul Bas Prix!

Choisissez parmi des centaines de styles et couleurs, tel saxony, velours ciselé, torsade, bouclé/coupe, peluche etc., pour toutes les pièces de votre maison, commençant aussi bas que **\$7<sup>99</sup>** v.c.

**LIVRAISON GRATUITE** sur tapis avec endos coussiné \*En dedans de 20 milles.

\*Min. 15 v.c. surfaces plancher seulement.

**SPECIALS PAYEZ & EMPORTEZ**

COMMERCIAL 100% polypropylène <b>\$3<sup>49</sup></b> v.c.	IMPRIME 100% nylon antistache, antistatique <b>\$4<sup>99</sup></b> v.c.
EMBOSSE ton sur ton, 100% nylon <b>\$5<sup>99</sup></b> v.c.	CISELE Effet tweed, 100% nylon <b>\$6<sup>99</sup></b> v.c.

TOUS LES TAPIS ONT UN ENDOS DE CAOUTCHOUC.

**PLUS DE 5,000 ROULEAUX 5,000 COULEURS** de tapis de marques renommées...

ARMSTRONG, CELANESE, CORONET, HARDING, PEERLESS, BURLINGTON, KRAUS, ETC.

CHARGES  
VISA

**SERVICE À DOMICILE GRATUIT**

Notre conseiller en décoration apportera notre magasin à votre porte, SANS OBLIGATION! Pour un rendez-vous, APPELEZ **681-3517**

**COUPONS**

JUSQU'À **70% DE RABAIS**

EXCLUSIF! GARANTIE du "MEILLEUR ACHAT"



FINANCEMENT SUR LES LIEUX.

**215 boul. Hamel**  
(face à l'hôpital Christ-Roi) 681-3514

LE DÉTAILLANT LE PLUS POPULAIRE AU CANADA - 20 MAGASINS D'UN OCEAN À L'AUTRE!

**MINO & ASSOCIÉS**  
Vente et location **525-4741**

**LOCATION MACHINES A ECRIRE**

<b>ELECTRIQUES:</b>	<b>OPTION D'ACHAT:</b>
REMINGTON UNDER. WOOD - OLYMPIA - I.B.M. <b>\$30 à \$48 par mois</b>	Electrique - <b>\$175 à \$550</b> 3 mois de garantie
<b>MANUELLES:</b>	Manuelle
REMINGTON UNDER. WOOD - ROYAL <b>\$15 par mois</b>	<b>\$80 à \$175</b> 1 mois de garantie

**AVIS**

**IMPORTANT**

LE 1er NOVEMBRE IL SERA

**TROP TARD**

POUR RECLAMER VOTRE ESCOMPTE DE

# 10%

SUR L'ENTREPOSAGE DE VOTRE FOURRURE CHEZ

**laliberté**  
AU COEUR DU MAIL ST-ROCH

N'attendez pas à la dernière minute. Venez chercher votre manteau de fourrure avant le 1er novembre et bénéficiez du rabais de 10% sur le coût de votre entreposage. Aucune livraison à domicile. Aidez-nous à mieux vous servir!

**S.V.P. NOUS AVISER**

## 48 HEURES

A L'AVANCE

**COMPOSEZ 525-4841**  
et demandez le service de l'entreposage



**Ottawa la blanche**

Était-ce en l'honneur du discours du trône du gouvernement Clark? Toujours est-il qu'Ottawa s'est faite blanche, hier, sous l'effet d'une neige automnale... et ce n'était que le 9 octobre!

## Une histoire de pêche peu banale

PROVIDENCE, Rhode Island (d'après UPI) — Les pêcheurs sont célèbres pour leurs histoires incroyables au sujet de ce fameux poisson 'qui s'est sauvé à la dernière minute'. Mais Grace Martin a obtenu le premier prix dans un concours d'histoire de ce genre en narrant ce qui est arrivé avec une de ces fameuses prises qui ne s'est cependant pas sauvée.

Mme Martin, une grand-mère de 77 ans de Pawtucket, au Rhode Island, qui n'est pourtant pas une pêcheuse, a gagné ce concours, auquel participait une douzaine d'autres personnes, grâce à une histoire basée sur ce qui est arrivé à son mari, William, et à son frère, Robert Martin, de Port Credit, en Ontario.

Son mari avait réussi à pêcher un poisson particulièrement gros, cet été, a raconté Mme Martin. Mais au lieu de le faire photographier, pour en prouver la taille, il a préféré le faire déshydrater pour ensuite l'expédier par la poste à son frère en lui demandant de le reconstituer.

Le poisson a donc été réduit en petits morceaux, placé dans une enveloppe et mis à la poste.

Quelques jours plus tard, raconte

Mme Martin, une lettre de son frère Bob nous est parvenue, nous racontant une aventure incroyable.

Il semble qu'une grosse averse inattendue se soit abattue sur le facteur, arrosant copieusement son sac de courrier, et ré-hydratant le poisson qui s'est mis à grossir jusqu'à ce qu'il s'enroule autour du cou du facteur.

'Bob a ri le dernier, raconte Mme Martin. Après avoir récupéré le poisson, il l'a fait cuire et l'a mangé. Puis, le service des postes canadiennes a menacé de nous poursuivre pour avoir endommagé la propriété de l'Etat (le sac de courrier), pour assaut sur un employé du gouvernement et réclamant un dédommagement pour les lettres avariées dans le sac.'

Qui a finalement ri le dernier?

'Quand j'ai annoncé à ma famille que j'allais soumettre cette histoire dans ce concours, ils ont cru que je blaguais' raconte Mme Martin. 'Mais je crois que c'est maintenant eux qui semblent les dindons de la farce.'

Pour ses efforts, Mme Martin a reçu une obligation d'épargne de \$50 du gouvernement américain et une plaque en or, don des organisateurs du concours.

# CAGNOTTE ALIMENTATION

## CHRC 80

### A GAGNER:

# 25 PRIX DE \$50 D'ALIMENTATION

AVEC EN PLUS

# 1 GROS LOT DE \$500 D'ALIMENTATION

#### DESCRIPTION DETAILLÉE DU CONCOURS

- A compter du 1er octobre 1979, les animateurs de CHRC donneront en ondes, chaque jour (lundi au vendredi), le montant qu'ils déposeront dans la cagnotte, en s'identifiant. Cette cagnotte totalisera \$50 et se fera en 5 dépôts de montants variés. Ces derniers seront mentionnés en ondes entre 9h30 et 16 h.
- Les auditeurs seront invités à nous écrire afin d'identifier les noms des animateurs et les dépôts effectués au cours de la journée. Ceux-ci pourront également participer au concours en remplissant un coupon de participation publié avec les règlements dans LE SOLEIL.
- Chaque jour, à compter du 8 octobre, entre 13 et 14 h, nous ferons le tirage au hasard, parmi tout le courrier reçu, du nom d'une personne qui aura identifié correctement les noms des animateurs et les montants des cinq (5) dépôts d'une même journée. De plus, cette personne, pour se mériter son prix, devra entrer en communication avec nous au numéro de téléphone mentionné en ondes et ce, dans l'heure suivant la mention de son nom à CHRC 80. Le gagnant se méritera le montant accumulé en alimentation dans la cagnotte alimentation CHRC. Si ce prix devait ne pas être gagné, il s'ajoutera le lendemain à un autre \$50 d'alimentation.
- Ces tirages se poursuivront du lundi au vendredi jusqu'au 9 novembre 1979, à 13h50, parmi tout le courrier accumulé, nous ferons le tirage d'un montant de \$500 d'alimentation auquel viendra s'ajouter le montant déjà accumulé dans la cagnotte, s'il y a lieu.
- CHRC se réserve le droit de désigner le marché d'alimentation où le gagnant se procurera son montant d'épicerie.
- Le concours s'adresse exclusivement aux résidents du Québec.
- Les bons de participation doivent parvenir à: Cagnotte alimentation CHRC Case postale 8080 Québec G1K 7W1
- Un prix doit être accepté comme tel et ne pourra être échangé contre une somme d'argent.

Une autre promotion

**POSTEZ CE COUPON A:**

**CAGNOTTE ALIMENTATION CHRC**  
C.P. 8080  
Québec, G1K 7W1

NOMS DES ANNONCEURS	MONTANT DEPOSE
1. _____	_____
2. _____	_____
3. _____	_____
4. _____	_____
5. _____	_____
<b>TOTAL</b>	<b>\$50.00</b>

Entendu le.... octobre à CHRC

NOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_ TEL. \_\_\_\_\_

Vous qui avez les pieds larges. C'est ici que vous trouverez chaussures pour vos pieds.

**SOULIER CRÊPE**

non lace, disponible: noir, brun, blanc, tan

**PRIX: 39<sup>98</sup> à 49<sup>98</sup>**

**BOTTE**

Couleur: noir, brun, tan. Largeur: D, E, 2E. Hauteur: 6, 10, 12, 14 pouces.

**PRIX: \$75 à \$95**

**SOULIER LACÉ**

Couleur noir, brun, tan, blanc. Largeur B, D, E, 2E, 3E.

**PRIX: 44<sup>98</sup> à \$55**

Nous nous spécialisons dans les largeurs D, E, 2E, 3E. Quelques modèles disponibles 2 à 12. Assortiment complet de chaussures de toilette fermées et sandales.

(COMMANDE POSTALE C.O.D. ACCEPTÉE)

Georges  
Leclerc

chaussures  
199, rue St-Joseph, Place Laurier,  
Centre Jadis, Place Lebourgneuf

## Mesdames!

Venez voir notre magnifique collection de bottes et souliers dans les marques aussi réputées que:

- DENNY STEWART • CHRISTINA
- LA VALLEE • EMMANUELLE
- CORET

Splendides sacs à main assortis



# DALLAIRE

PRIX EN VIGUEUR DU 10 AU 13 OCTOBRE 1979

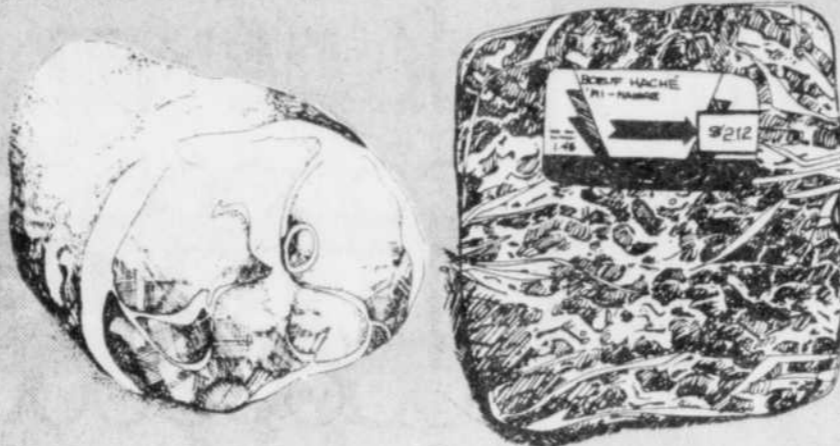
8500, boul. Henri-Bourassa, Charlesbourg  
 427, boul. Bastien, Neufchâtel  
 1875, rue Notre-Dame, Ancienne-Lorette  
 82, rue Principale, Saint-Romuald.

## viandes

**FESSE DE JAMBON  
 DUBRISSON**

Dégraissée, sans  
 couenne, un bout  
 ou l'autre,  
 environ 6 livres  
 La livre

**1<sup>08</sup>**



**BOEUF  
 HACHE**

Mi-maigre

La livre

**1<sup>88</sup>**

**QUART DE FESSE  
 DE JAMBON**

Dubrisson La livre

**1<sup>18</sup>**

**BOUDIN  
 ROY**

frais

La livre

**.88**

**PIZZA  
 DA VINCI**

11 pouces 500 grammes

**2<sup>38</sup>**

**SAUCISSE  
 FRAICHE**

Charcuterie Roy La livre

**1<sup>18</sup>**

**BACON  
 SWIFT**

Tranché, sans couenne

La livre

**1<sup>38</sup>**

**ROULES  
 AUX OEUFS**

Wong Wing Boite de 12's

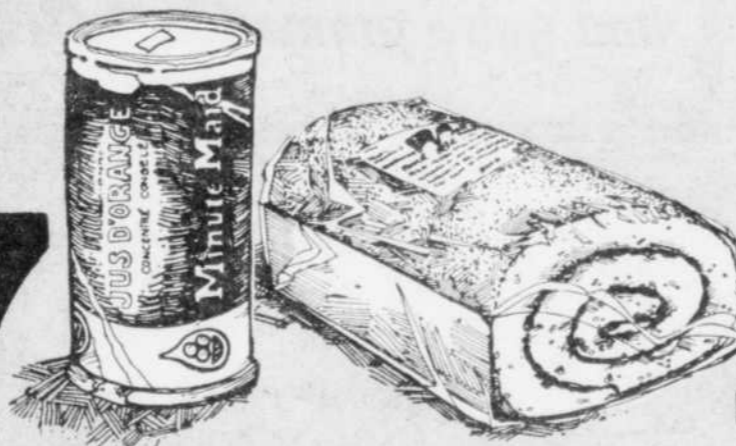
**1<sup>68</sup>**

## épicerie

**JUS  
 ORANGE  
 MINUTE MAID**  
 Surgelé

Boîte 12 onces

**.87**



**GATEAUX  
 VAILLANCOURT**

roulés à la crème  
 ou confiture

Boîte 300 grammes

**.59**

**DETERSIF EN POUDRE  
 TIDE**

Boîte 4.8 kilo

**5<sup>67</sup>**

**SEVEN-UP  
 LIQUEUR DOUCE**

Bouteille 750 ml

**6/1<sup>88</sup>**  
 Plus dépôt

**PAPIER TOILETTE  
 COTTONELLE**

Blanc

Paquet 2 Rouleaux

**.58**

**PECHES  
 DEL MONTE**

Demies ou tranchées, qualité de  
 fantaisie

Boîte 28 onces

**.91**

**LEGUMES  
 LA FERLANDIERE**

Assortis

Boîte 10 onces

**4/.95**

**PATES ALIMENTAIRES  
 LANCIA**

Spaghetti, spaghettini ou coudes

Boîte 500 grammes

**.55**

**NETTOYEUR POUR CUISINE  
 CUISINETTE**

Aérosol

Contenant 400 grammes

**.98**

**THE SALADA  
 PRIOR PACK**

Paquet 100 unités

**1<sup>69</sup>**

**SAUCE HOT CHICKEN  
 ESTA**

Boîte 14 onces

**.29**

**BISCUITS VOORTMAN  
 CHAUSSONS**

Assortis

Paquet 8 onces

**.59**

**CHAMPIGNONS  
 GREEN GIANT**

Entiers ou tranchés

Boîte 10 onces

**.99**

**LINGES TOUT-USAGE  
 CHIFFON J**

Assortis

Paquet 20 unités

**1<sup>98</sup>**

**LAIT EVAPORE  
 CARNATION**

Boîte 385 ml

**.51**

**SOUPE  
 POULET NOUILLES**

ST-HUBERT

Boîte 2 enveloppes

**.41**

**MARGARINE  
 FLEISCHMANN**

Dure

2 livres

**2<sup>37</sup>**

**MENTHES  
 RITO**

Blanches

Cello 14 onces

**1<sup>29</sup>**



**ASSOUPLESSEUR  
 POUR TISSUS**

DOWNY

Bouteille 1 litre

**1<sup>29</sup>**

**LITIERE  
 POUR CHATS**

SAULAR

Sac 4 kg

**1<sup>45</sup>**

**POULET  
 DESOSSE**

ESTA

Boîte 7 onces

**.88**

**PATE  
 DE TOMATE**

BRAVO

Boîte 5.5 onces

**.37**



**c'est à mon tour..**

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités



# c'est à mon tour...



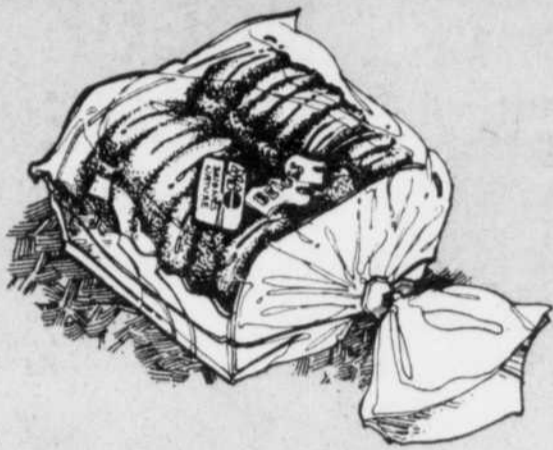
## pâtisserie «la petite gerbe»

## fruits et légumes

**BEIGNES  
SANS  
GARNITURE**

Emballage  
12 unités

**.79**



**RAISINS ROUGES**

Variété  
Empereur  
Produit des  
Etats-Unis  
La livre

**.67**



**OIGNONS**

JAUNES  
Secs et brossés  
Produit du Québec  
Canada no 1  
SAC 5 LIVRES

**.58**

**SHORTCAKE  
AUX FRAISES**

8 pouces

**1.79**

**TARTES  
AUX PECANES**

24 onces

**1.89**

**ORANGES  
SUNKIST**

Produit des Etats-Unis  
Grosneur 138  
La douzaine

**1.59**

**POIRES  
BARTLETT**

Produit de l'Orégon  
Canada de fantasia  
La livre

**.55**

**ANANAS  
Variété Dole**

Produit de l'Honduras  
Grosneur 14  
Chacun

**.75**

**LAITUE  
CHINOISE**

Produit du Québec  
Canada no 1  
Chacune

**.39**

**TOMATES**

Produit des Etats-Unis  
Canada no 1  
Cello 14 onces

**.69**

**POIREAU**

Produit du Québec  
Paquet 2 unités

**.49**

## épicerie

**MARGARINE  
MONARCH**

MOLLE

Contenant 907 grammes

**1.57**



**CAFE  
EN GRAINS**

CHASE'N SANBORN

Sac 1 livre

**3.09**

**FARINE TOUT-USAGE  
FIVE ROSES**

Sac 10 kg plus 1 kg gratuit

**5.67**

**BISCOTTES**

GRISOL  
Régulières ou sans sel  
Paquet 250 grammes

**.95**

**ASSOULISSEUR POUR TISSUS**

CLING FREE  
En feuilles

Boîte 24 feuilles

**1.49**

**POIRES DEMIES**

ARDMONA  
Qualité de choix

Boîte 28 onces

**.97**

**SAUMON ROSE  
CLOVER LEAF**

Boîte 7 3/4 onces

**1.17**

**JUS ORANGE**

PURFRUIT  
Fait de concentré

Contenant 1 litre

**.73**

**DETACHANT**

SPRAY'N WASH  
Gâchette

Contenant 24 onces

**1.39**

**RONDELLES D'OIGNONS**

LEO D'OR

Boîte 6 onces

**.59**

**FEVES AU LARD**

LIBBY'S  
Sauce tomates

Boîte 28 onces

**.73**

**OIGNONS SUCRES**

CORONATION

Bocal 12 onces

**1.09**

**CHOCOLAT CHAUD**

CARNATION  
Boîte 10 enveloppes

de 28 grammes

**1.19**

**GATEAUX FIESTA**

McCAIN  
Chocolat ou vanille

21 onces

**1.57**

**FARINE  
PRETAMISEE**

PURITY,  
Sac 3.5 kg.

**2.01**

**CRISTAUX  
QUENCH**

Assortis  
Boîte 660 grammes

**1.69**

**JUS DE TOMATE  
AYLMER**

Qualité de fantasia  
Boîte 19 onces

**.33**

**RAVIOLI  
AU BOEUF**

BOY-AR-DEE  
Boîte 30 onces

**1.15**



**TAMPONS  
A RECUPER**

BLUE JET

Boîte 18's

**.79**

**MAIS  
A ECLATER**

JIFFY

5 onces

**.69**

**MACEDOINE  
IDEAL**

Boîte 19 onces

**.45**

**BREUVAGE  
A L'ORANGE**

HONY DEW Surgelé

Boîte 12 onces

**.89**



8500, Boul. Henri-Bourassa, Charlesbourg  
427, Boul. Bastien, Neufchâteau  
1875, Rue Notre-Dame, Ancienne-Lorette  
82, rue Principale, Saint-Romuald

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.



## Rapport sur l'avenir de l'université Laval

# Tout dépend de la relation étudiant-professeur

par Damien GAGNON

"Nous aurons travaillé en vain si les étudiants et les professeurs n'acceptent pas les grandes orientations de notre rapport. La réforme sera impossible".

C'est le principal commentaire émis, hier matin, par M. Léon Dion, président de la commission d'étude sur l'avenir de l'université Laval, qui remettait le rapport de la commission aux membres du conseil de l'université réunis en séance régulière.

La commission, formée outre de M. Dion, de Christiane Aubertin, Fernand Bonenfant, Côme Carbonneau et Michel Gervais, est d'avis que c'est à partir de la relation étudiant-professeur qu'il faut réorienter l'université.

"Avant d'être un ensemble d'édifices et de structures, l'université est un organisme vibrant de relations entre des maîtres et des étudiants expérimentant ensemble la poursuite du savoir."

Voici comment la commission définit dans son rapport cette relation étudiant-professeur: l'étudiant est au centre de la scène universitaire; il constitue la raison d'être de l'université moderne. Mais le professeur est l'agent, le moteur de cette relation; il lui donne corps par la poursuite des activités, nombreuses et variées, que comporte la pratique de son métier. De cette relation, l'université aura donc la qualité et le dynamisme de son corps professoral, duquel dépendra principalement son avenir.

Cet avenir, la commission le voit

principalement dans la recherche de la qualité. On y recommande même l'institution d'une commission de l'excellence dont la seule tâche sera de témoigner de l'existence d'un souci primordial et constant de qualité parmi toutes les structures et dans toutes les activités.

### La renaissance

Depuis la fin de la guerre, l'université Laval a connu une impulsion quantitative qui est maintenant terminée, soutient M. Dion. Il importe maintenant, dit-il, de se reprendre en main, de voir ce que l'on peut faire de mieux. Son propos justifie le titre du document: Pour la renaissance de l'université Laval.

Le rapport note qu'il n'y a pas de véritable crise à l'université Laval mais il y règne un climat gris et

déprimant. On se sent morose, porté au désintérêt, au défaitisme, à l'apathie et, dans certains cas, on se réfugie dans un certain radicalisme verbal.

Pour remédier à cette situation, la commission propose de restaurer le goût de l'université par l'animation, de poursuivre l'excellence par la vérification de la qualité, de restaurer

l'unité organique de l'université par la révision du régime instauré en 1971, d'ouvrir l'université sur l'extérieur en étant attentif aux besoins de la société.

Les membres de la commission sont d'opinion que l'université Laval souffre de sous-animation chronique: l'essentiel de la vie de l'esprit n'y est guère stimulé ni apparent. S'il ne

manque pas de média d'information à l'université ni de services responsables de l'information, on se demande si leur contenu reflète suffisamment les préoccupations d'ordre intellectuel et s'ils sont utilisés de façon optimale.

On note que depuis les unités pédagogiques et administratives jusqu'au conseil de l'université, les structures véhiculent surtout des préoccupations liées à la gestion des ressources et à l'administration. Celles qui, à l'instar de la commission des études et de la commission de la recherche, se préoccupent vraiment d'enseignement et de recherche, évoluent dans l'ombre d'un conseil jugé par la plupart plutôt étranger aux préoccupations de l'esprit.

La commission d'étude se demande également s'il ne serait pas avantageux pour les professeurs de se doter d'un organisme professionnel distinct de leur association syndicale. Un tel organisme pourrait comporter, suivant la volonté des professeurs, un code de déontologie professionnelle, un service d'inspection et divers autres services susceptibles de développer la conscience professionnelle parmi les professeurs, tout en veillant aux meilleurs intérêts de la profession.

### Les commentaires

Le rapport a été reçu favorablement par l'ensemble des membres du conseil de l'université. M. Jean-Guy Paquet, recteur, a annoncé la tenue d'une séance spéciale du conseil pour le 23 octobre. Les membres auront ainsi l'occasion d'étudier et de commenter plus à fond les différentes recommandations du document au nombre de 120.

M. Paquet a assuré les membres de la commission que leur rapport ne resterait pas sur les tablettes puisque, dès la réunion régulière du conseil du 20 novembre, l'on définira un ordre de priorité dans l'examen des recommandations.

Quant à M. Dion, il entend retourner à son labour: l'enseignement et la recherche.



M. Léon Dion lors d'une des séances de la commission d'étude sur l'avenir de l'université Laval.

## Limite de 225 étudiants en sciences de l'éducation

par Damien GAGNON

Sur recommandation de la faculté des sciences de l'éducation, le conseil de l'université Laval a accepté de contingerer, en septembre 1980, le nombre d'étudiants admis au baccalauréat d'enseignement préscolaire et primaire.

Selon la décision prise à la réunion régulière du conseil de l'université qui se tenait, hier, le nombre des nouvelles inscriptions sera plafonné à 225 étudiants.

Toutefois, il ne s'agit pas d'une diminution du nombre des admissions par rapport à cette année ou à l'année antérieure puisque le nombre des nouvelles admissions n'a pas dépassé 230.

Selon le doyen de la faculté des sciences de l'éducation, M. Henri Saint-Pierre, la capacité d'absorption du marché du travail des nouveaux diplômés, les ressources professorales limitées et la difficulté de trouver des places de stage pour les futurs professeurs sont à l'origine de la demande de contingentement de la faculté.

Le vice-doyen, M. Patrice Turcotte, a expliqué, que la diminution des élèves qui entraîne la fermeture d'écoles, particulièrement à Québec, limite les places de stages. Des contacts avec des commissions scolaires de la région n'ont pas donné les résultats que l'on espérait.

Soulignons que sur les quelque 400 programmes qui se donnent à Laval, il y en a 14 où le conseil de l'université a accepté, au cours des dernières années un contingentement. Le baccalauréat en enseignement préscolaire et primaire devient le quinzième.

### Demandes refusées

Par contre, le conseil de l'université Laval a refusé toutes les autres demandes

de contingentement qui lui ont été présentées. Elles concernaient les programmes suivants: administration, architecture, relations publiques, journalisme, communication graphique, baccalauréat en service social et certificat en service social. Dans les deux derniers cas, le contingentement demandé signifiait une augmentation du nombre d'inscrits qui aurait été plafonné à 135. Cette année, ces deux programmes ont accueilli plus d'une centaine de nouveaux étudiants.

S'il avait été accepté, le contingentement demandé par le doyen de la faculté des Arts, M. J. Blouin, pour les programmes en relations pu-

bliques et en journalisme, aurait signifié une baisse sensible du nombre d'étudiants. En journalisme, le nombre serait passé de 162 à 60.

Des membres du conseil de l'université ont reconnu que cette question du contingentement était fort difficile à résoudre compte tenu, que dans les faits, les facultés ont un comité d'admission autonome. On ne cache pas, que dans plusieurs programmes, le contingentement y est pratiqué officieusement, c'est-à-dire sans l'autorisation du conseil de l'université.

Le directeur de l'École d'architecture, M. Joseph Baker, a d'ailleurs soutenu qu'il

pratiquait le contingentement depuis quelques années et que c'est tout simplement par honnêteté qu'il avait décidé de soumettre une demande au conseil.

Le conseil a donc décidé de se donner une grille d'analyse des demandes de contingentement. M. Jacques Desautels, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, devra mandater le comité des normes d'admission ou un comité spécial pour élaborer des critères objectifs de contingentement qui seront soumis à l'approbation du conseil de l'université. Ces critères devraient permettre de juger de façon plus éclairée les demandes soumises.

**3 DERNIERS JOURS**  
Se termine le 13 oct. à 17h.

## Grande vente d'ouverture

de notre 2e magasin situé sur la rive sud au 563, rte Trans-Canadienne, St-David-Lévis

<b>LOT DE TAPIS</b> bouclé, demi-shag, commercial <b>\$5<sup>63</sup> v.c.</b>	<b>TAPIS BOUCLE EMBOSSÉ</b> 100% nylon, endos caoutchouté Sugg. \$11.99 v.c. <b>SPECIAL \$8<sup>49</sup> v.c.</b>	<b>PRELART</b> de <b>\$2<sup>39</sup></b> à <b>\$11<sup>99</sup> v.c.</b>	<b>TAPIS COMMERCIAL</b> 100% nylon, endos caoutchouté Sugg. \$8.99 v.c. <b>SPECIAL \$4<sup>99</sup> v.c.</b>	<b>TAPIS DE CUISINE IMPRIME</b> 100% nylon, endos caoutchouté. Sugg. \$8.99 v.c. <b>\$6<sup>99</sup> v.c.</b> Sugg. \$8.99 v.c. <b>\$6<sup>49</sup> v.c.</b> Sugg. \$13.99 v.c. <b>\$10<sup>99</sup> v.c.</b> <b>SPECIAL</b>
	<b>SAXONY TON SUR TON</b> Endos caoutchouté Sugg. \$11.99 v.c. <b>SPECIAL \$8<sup>49</sup> v.c.</b>	<b>VELOURS UNI 100% NYLON</b> Sugg. \$27.99 v.c. <b>\$20<sup>99</sup> v.c.</b> <b>SPECIAL</b> Sugg. \$17.99 v.c. <b>\$14<sup>99</sup> v.c.</b> <b>SPECIAL</b> Sugg. \$15.99 v.c. <b>\$12<sup>99</sup> v.c.</b> <b>SPECIAL</b> INSTALLATION GRATUITE	<b>CISELE TON SUR TON</b> 100% nylon Sugg. \$19.99 v.c. <b>\$17<sup>99</sup> v.c.</b> <b>SPECIAL</b> Sugg. \$17.99 v.c. <b>\$14<sup>99</sup> v.c.</b> <b>SPECIAL</b> Sugg. \$16.99 v.c. <b>\$12<sup>99</sup> v.c.</b> <b>SPECIAL</b> INSTALLATION GRATUITE	<b>TUILES</b> Vinyle amiante <b>.40</b> pi.ca. Vinyle pur <b>.63</b> pi.ca.

Maintenant le plus grand centre de tapis à Québec  
Une entreprise de chez nous, au service des Québécois.

● LIGNES REGULIERES  
● LIGNES DISCONTINUEES  
● COUPONS  
● SPECIAL CONTRAT

**CENTRE DE LIQUIDATION CHAREST**

ACCESSOIRES A TAPIS  
SERVICE A DOMICILE GRATUIT  
AUCUN DEPOT. PROGRAMME DE PaiEMENTS DIFFERES. 1er VERSEMENT 45 JOURS

909, BOUL. CHAREST OUEST - 681-7378  
entre av. St-Sacrement et Marie-de-l'Incarnation  
563, ROUTE TRANS-CANADIENNE, ST-DAVID - LEVIS - 837-3009

GARANTIE 1re QUALITE

Surveillez les étiquettes rouges et bénéficiez de  
● L'INSTALLATION GRATUITE 15 v.c. et plus Surface plane

COUPONS REDUITS jusqu'à **50%**

Le meilleur choix aux premiers arrivés.

PROFITEZ DE NOTRE SYSTEME DE MISE DE COTE

CHARGE X  
VISA  
master charge



**NOUVEAU NOTAIRE**

Me ROBERT LAJOIE

Me JEAN-YVES SIMARD, notaire à Beupré, a le plaisir d'annoncer qu'il s'est adjoint comme associé Me ROBERT LAJOIE, notaire.

Me Lajoie, qui a été admis à la pratique du notariat en juillet dernier, détient une licence en droit de l'Université de Sherbrooke et un diplôme en droit notarial de l'Université Laval.

L'étude, ouverte en 1972, sera dorénavant connue sous le nom de "Simard et Lajoie" notaires et conseillers juridiques, mais continuera d'être située au même endroit, soit à Beupré, à l'Edifice Belfontaine, 11,025, boulevard Ste-Anne, suite 15, téléphone 827-2940. Le bureau est ouvert tous les jours, du lundi au vendredi, et le soir sur rendez-vous. (ANN.)